

# PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE L'AME DU 28 MARS 2019

L'an DEUX MILLE DIX-NEUF, le VINGT-HUIT MARS à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté, dont les noms suivent, se sont réunis dans la salle Girodet – 1 rue du Faubourg de la Chaussée à MONTARGIS, sous la Présidence de Monsieur Frank SUPPLISSON.

Présents : Mmes et MM. DUPATY, FEVRIER, HAGHEBAERT, BEDU, GUET, ABRAHAM, SCHOULEUR (jusqu'à 19h30), LELOUP, DEMAUMONT, PEPIN, CLEMENT, RAMBAUD, BERTHELIER, BOURILLON, RICARDOU, MASTYKARZ, BEGUIN, LANGRAND, GODEY, SUPPLISSON, DIGEON, JEHANNET (jusqu'à 19h59), BUTOR (jusqu'à 20h06), TERRIER, PARE, RIBEIRO-GONCALVES, NOTTIN, MARCOTTE, LAURENT, PROCHASSON, GAILLARD, DELAVEAU, PARASKIOVA-ANTONINI, LELIEVRE, BILLAULT, MASSON BENEDETTO, SERRANO, TOURATIER, COULON, WATELLE, ABSOLU, FUJS.

M. LAVIER avait donné pouvoir à M. DUPATY, M. GABORET à M. DELAVEAU, Mme HEUGUES à M. DEMAUMONT, M. ÖZTÜRK à Mme CLEMENT, Mme CHAPILLON à M. BOURILLON, M. BERNARD à M. GODEY, Mme JEHANNET à Mme PARE (à partir de 19h59), Mme BUTOR à M. TERRIER (à partir de 20h06), M. MALET à M. DIGEON, M. DOOR à M. SUPPLISSON, M. CHARPENTIER à M. MARCOTTE, Mme DARDELET à M. LELIEVRE, Mme GADAT-KULIGOWSKI à Mme SERRANO.

Excusés : Mmes DELAPORTE, GABRIELLE

*o o o o*

Madame MASTYKARZ remplit les fonctions de secrétaire de séance.



## S O M M A I R E

Approbation du PV des séances du 27 septembre 2018 et du 22 novembre 2018.....	5
Décisions prises en vertu de l'article L5211-10 du CGCT .....	5
Marchés et avenants signés en vertu des délégations de l'Assemblée au Président (délibération 18-114 du 24/05-2018) .....	7

### **AFFAIRES GENERALES.....8**

1) Avenant n° 1 au Contrat Départemental de Soutien aux Projets Structurants du territoire de la Communauté d'Agglomération Montargoise.....	8
2) Modifications au tableau des effectifs.....	9
3) Autorisation à Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition du personnel auprès du Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR).....	13
4) Modification de la convention de mise à disposition du personnel auprès de la Société des Crématoriums de France par voie d'avenant .....	13
5) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de groupement de commandes pour la mise en œuvre du règlement général de protection des données personnelles (RGPD) .....	13
6) Autorisation à Monsieur le Président en lien avec le CHAM de déposer une fiche projet auprès de l'ARS dans le cadre du dispositif « 400 postes de médecins généralistes dans les territoires prioritaires » .....	14

### **FINANCES .....15**

7) Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2018 - Budget Général .....	15
8) Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2018 - Budget annexe de l'Assainissement .....	16
9) Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2018 - Budget annexe Eau potable.....	17
10) Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2018 – Budget annexe pour le lotissement de l'Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau) .....	18
11) Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2018 – Budget annexe ZI AMILLY .....	18
12) Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2018 - Budget annexe de la Grande Prairie .....	19
13) Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2018 - Budget annexe Ilot 19.....	19
14) Approbation du Compte de Gestion du receveur - Exercice 2018 - Budget annexe Arboria .....	20
15) Approbation du compte administratif – Exercice 2018 – Budget général .....	21
16) Approbation du compte administratif – Exercice 2018 – Budget annexe Assainissement.....	34
17) Approbation du compte administratif – Exercice 2018 – Budget annexe Eau potable.....	36
18) Approbation du Compte administratif – Exercice 2018 – Budget annexe pour le lotissement de l'Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau) .....	38
19) Approbation du compte administratif - Exercice 2018 – Budget annexe ZI Amilly .....	39
20) Approbation du compte administratif – Exercice 2018 – Budget annexe de la Grande Prairie .....	40

21) Approbation du compte administratif – Exercice 2018 – Budget annexe Ilot 19 .....	41
22) Approbation du compte administratif - Exercice 2018 – Budget annexe ARBORIA .....	43
23) Affectation du résultat – Exercice 2018 – Budget général .....	44
24) Affectation du résultat – Exercice 2018 – Budget annexe Assainissement .....	44
25) Affectation du résultat – Exercice 2018 – Budget annexe Eau potable .....	45
26) Affectation du résultat – Exercice 2018 – Budget annexe pour le lotissement de l’Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau) .....	45
27) Affectation du résultat – Exercice 2018 – Budget annexe ZI d’Amilly .....	46
28) Affectation du résultat – Exercice 2018 – Budget annexe Grande Prairie .....	46
29) Affectation du résultat – Exercice 2018 – Budget annexe Ilot 19 .....	46
30) Affectation du résultat – Exercice 2018 – Budget annexe Arboria .....	47
31) Vote du Budget primitif – Exercice 2019 – Budget général .....	47
32) Vote du Budget primitif - Exercice 2019 – Budget annexe Assainissement .....	86
33) Vote du Budget primitif – Exercice 2019 – Budget annexe Eau potable .....	88
34) Vote du Budget Primitif – Exercice 2019 – Budget annexe pour le lotissement de l’Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau) .....	89
35) Vote du Budget Primitif – Exercice 2019 – Budget annexe de la ZI Amilly .....	89
36) Vote du Budget Primitif – Exercice 2019 – Budget annexe de la Grande prairie .....	90
37) Vote du Budget Primitif – Exercice 2019 – Budget annexe Ilot 19 .....	90
38) Vote du Budget Primitif – Exercice 2019 – Budget annexe Arboria .....	91
39) Création d’un budget annexe Zone d’Activité Economique Portuaire (ZAEP) Saint Roch .....	91
40) Budget annexe ZAEP Saint Roch – Définition de la zone Saint Roch .....	92
41) Vote du Budget primitif – Exercice 2019 – Budget annexe ZAEP Saint Roch .....	93
42) Ouverture d’une Autorisation de Programme et crédits de paiement – Usine de potabilisation des eaux issues de champ captant de la Chise à Amilly .....	95
43) Fixation des taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), Taxe d’Habitation (TH), Taxe Foncière (Non Bâti) (TFNB) – Exercice 2019 .....	95
44) Participation de l’Agglomération Montargoise à l’Etablissement Public d’Aménagement et de Gestion de l’Eau (EPAGE) du Bassin du Loing - Exercice 2019 .....	96
45) Subvention au Comité des Œuvres Sociales de l’Agglomération Montargoise – Exercice 2019 .....	96

## **CULTURE.....96**

46) Attribution de subventions dans le cadre de la politique culturelle communautaire et autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions afférentes .....	96
47) Pôle Spectacle Vivant : Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec le Hot Club du Gâtinais pour la promotion de la musique de Jazz sur le territoire de l’Agglomération Montargoise .....	97
48) Pôle Spectacle Vivant : Création d’un tarif pour les événements exceptionnels .....	97
49) Musée Girodet - Actualisation de la tarification des ouvrages, cartes postales et produits dérivés mis en vente à la boutique de Musée Girodet .....	98
50) Musée Girodet - Autorisation à Monsieur le Président de signer une convention de dépôt-vente avec la Société d’Emulation de Montargis .....	99
51) Musée Girodet : Approbation du plan de financement prévisionnel de l’exposition « Girodet face à Géricault : le salon de 1819 » et autorisation à Monsieur le Président de solliciter les subventions afférentes .....	100
52) Musée Girodet : Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat entre le musée Girodet et l’Universal Museum of Art (UMA) .....	100
53) Musée Girodet - Modification de la grille tarifaire des droits d’entrée au Musée Girodet .....	101

- 54) Musée Girodet - Autorisation à Monsieur le Président de signer une convention de dépôt-vente d'ouvrages du musée Girodet à l'Office de tourisme de l'Agglomération Montargoise..... 101

## **AFFAIRES SOCIALES .....101**

- 55) Attribution de subventions sociales et autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions afférentes – Exercice 2019 ..... 102  
56) Contribution au Centre de Planification et d'Education Familiale – Exercice 2019 ..... 102

## **SPORTS .....103**

- 57) Attribution de subventions dans le cadre de la politique sportive communautaire et autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions afférentes ..... 103  
58) Attribution d'une subvention aux associations organisatrices de "grandes manifestations" ..... 104  
59) Attribution d'une aide financière à la Performance ..... 105  
60) Attribution de subventions aux lycées et collèges dans le cadre de la politique sportive communautaire de l'Agglomération Montargoise ..... 105  
61) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention d'occupation temporaire du vélodrome de la Forêt avec l'association Musik'air ..... 106  
62) Autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions d'utilisation temporaire du vélodrome de la Forêt avec les clubs ..... 106  
63) Attribution d'une subvention à la commune de Montargis pour la location d'une patinoire temporaire hiver 2018-2019..... 106

## **RENOUVELLEMENT URBAIN DU PLATEAU .....107**

- 64) Attribution d'une subvention à l'association « Point Information Médiation Multi-Services du Plateau de l'Agglomération Montargoise » (PIMMS du Plateau) et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente..... 107

## **AFFAIRES ECONOMIQUES .....108**

- 65) Attribution d'une subvention à l'AIJAM-Mission locale et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente - Exercice 2019 ..... 108  
66) Attribution d'une subvention ordinaire à l'Office de Tourisme – Exercice 2019 ..... 108  
67) Reversement du produit de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme de l'Agglomération Montargoise au titre de l'exercice 2019 ..... 109  
68) Financement du CFA Est-Loiret (Centre de Formation des Apprentis) -Exercice 2019 109  
69) Contribution au GIP Loire&Orléans Eco..... 110  
70) Attribution d'une subvention à Initiative Loiret - Exercice 2019 ..... 110

## **URBANISME .....111**

- 71) PLUiHD – Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables ..... 111  
72) Commune de Montargis – Plan de Sauvegarde des copropriétés du Plateau – Instauration du Droit de Préemption Urbain Renforcé ..... 114  
73) Commune de Montargis – Copropriété St Roch – Détermination des représentants au syndic de copropriété ..... 115  
74) Bilan des acquisitions et cessions sur l'exercice 2018 ..... 116  
75) Commune de Montargis – Boutique Bus – Prolongation du bail commercial ..... 118  
76) Adhésion au CAUE 45..... 118

77) Principe de convention d'occupation des sites de l'Agglomération Montargoise par les antennistes – Modification .....	119
78) Commune d'Amilly – Site du Château d'eau rue du Maréchal Juin – Convention tripartite Agglomération Montargoise/Lyonnaise des Eaux SUEZ/WEACCESS.....	120
79) Commune de Montargis – Port Saint-Roch – Acquisition d'une partie de la parcelle AP n° 64 appartenant à la SCI DIANJE.....	121
80) Convention de partenariat avec Logem Loiret sur l'étude relative à l'enjeu de la résidentialisation et du stationnement autour de la gare .....	123

## **LOGEMENT .....124**

81) Versements des aides de l'OPAH .....	124
82) ADIL du Loiret : Participation de l'Agglomération Montargoise pour 2019.....	125
83) FUL (Fonds Unifié du Logement) : Participation de l'Agglomération Montargoise pour 2019 .....	125
84) PLUiHD : Autorisation à Monsieur le Président de transmettre pour avis aux communes membres le projet du Programme d'Orientations et d'Actions en matière d'habitat.....	126

## **TRAVAUX.....128**

85) Avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes pour les travaux d'aménagement de la rue de l'Huilerie et de requalification des espaces publics dans le périmètre de l'église et de la salle des fêtes sur la commune de Saint-Maurice-sur-Fessard.....	128
86) Avenant n°1 à la convention relative au versement d'un fonds de concours de la Région Centre-Val de Loire à l'Agglomération Montargoise pour la rénovation d'une partie des sols de l'ensemble sportif du Château blanc.....	129



Le quorum étant atteint, Monsieur SUPPLISSON, Président, déclare la séance du Conseil communautaire ouverte à 18 heures 08.

### **Approbation du PV des séances du 27 septembre 2018 et du 22 novembre 2018**

Aucune remarque n'étant formulée, les procès-verbaux des séances du 27 septembre 2018 et du 22 novembre 2018 sont approuvés à l'unanimité.

### **Décisions prises en vertu de l'article L5211-10 du CGCT**

#### **Décision n° 19-07 du 01/02/2019 :**

J'ai décidé de mettre à disposition un local médical situé au Centre médico-sportif, 30, rue du faubourg de la Chaussée à Montargis au profit du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale du Loiret. Cette mise à disposition permettra au service de médecine préventive d'effectuer les visites médicales des agents.

#### **Décision n° 19-08 du 05/02/2019 :**

J'ai décidé de contracter auprès de la banque postale un prêt afin de rembourser par anticipation les prêts 1210494 (255) – 5032888 (260) et 5075835 (261) pour un refinancement total de 4 169 254 €. Les caractéristiques sont les suivantes : Durée maximum : 364 jours - Taux d'intérêt Eonia + marge de 0.400% l'an - Versement des fonds : en 1 fois avant la date limite du 18 mars 2019 - Périodicité : trimestrielle – Mode d'amortissement : constant – Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1.05 % - Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une

année de 360 jours – Remboursement anticipé : possible à une date d'échéance d'intérêts moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle – Commission d'engagement : 0.07 % du montant du prêt – Taux effectif global : 1.06 %.

**Décision n° 19-09 du 05/02/2019 :**

J'ai décidé de rembourser par anticipation le prêt n° 5032888 à la date du 1<sup>er</sup> avril 2019 pour un montant de 710 506.40 €. Ce prêt avait été souscrit pour un montant de 888 133 € au taux du livret A + 0.60 %. Le montant de l'indemnité est estimé à 4 795.91 €.

**Décision n° 19-10 du 05/02/2019 :**

J'ai décidé de rembourser par anticipation le prêt n° 1210494 à la date du 1<sup>er</sup> mai 2019 pour un montant de 2 666 666.76 €. Ce prêt avait été souscrit pour un montant de 5 000 000 € au taux du livret LEP en vigueur + 135pdb. Le montant de l'indemnité est estimé à 34 666.67 €.

**Décision n° 19-11 du 05/02/2019 :**

J'ai décidé de rembourser par anticipation le prêt n° 5075835 à la date du 1<sup>er</sup> mai 2019 pour un montant de 792 080 €. Ce prêt avait été souscrit pour un montant de 990 100 € au taux du livret LEP en vigueur + 0.60 % Le montant de l'indemnité est estimé à 5 346.54 €.

**Décisions n° 19-12 à n° 19-17 du 05/02/2019 :**

J'ai décidé de prolonger les baux de droit commun d'une partie des locaux du Centre commercial de la Chaussée 30 rue du Faubourg de la Chaussée, 1<sup>er</sup> étage à Montargis, avec :

- Madame Anne COFFINEAU, gynécologue-obstétricienne,
- Madame Boutheina BEN ROMDHANE, gynécologue-obstétricienne,
- Monsieur Thinh, Cuong VU, stomatologue,
- Madame Lucie BOISSELIER et Monsieur Jérémie LASKAR, podologues,
- Madame Catherine LAMOITIER, sage-femme,
- Monsieur Sébastien ROBINEAUX, médecin généraliste.

**Décision n° 19-19 du 05/02/2019 :**

J'ai décidé de céder le véhicule de tourisme de marque RENAULT MEGANE - VP – 1808 XV 45 - de couleur grise, 1<sup>ère</sup> immatriculation le 23 mai 2002 – 7 CV – Essence – 155 358 km au compteur à Monsieur LECHABLE Francis, meilleur enchérisseur pour ce bien au prix de 1 280 € TTC ; frais acheteurs et frais de dossier inclus s'élevant à la somme de 210 € TTC.

**Décision n° 19-20 du 06/02/2019 :**

J'ai décidé de déclarer sans suite, pour motif d'intérêt général, la consultation de maîtrise d'œuvre pour les travaux de création d'un ouvrage de stockage des effluents unitaires du poste de refoulement Saint Gobain à Châlette-sur-Loing.

**Décision n° 19-21 du 08/02/2019 :**

J'ai décidé de solliciter auprès du Département du Loiret, au titre des travaux de sécurité routière sur routes départementales en agglomération (volet 3 ter) pour l'année 2019, une subvention au taux maximum de 50 %. Ces demandes de subvention portent sur un montant total estimatif de travaux à la charge de l'Agglomération Montargoise de 154 664,30 € HT pour le canton de Châlette-sur-Loing et de 151 904,12 € HT pour le canton de Montargis.

**Décision n° 19-22 du 08/02/2019 :**

J'ai décidé de solliciter une subvention auprès du Département du Loiret, pour des travaux de génie civil de l'aérodrome de Vimory. Cette demande de subvention porte sur un montant de travaux à la charge de l'Agglomération Montargoise de 17 171,50 € HT avec un taux de subvention susceptible d'atteindre les 80 %, soit un montant estimé de 13 745,20 €

**Décision n° 19-23 du 12/02/2019 :**

J'ai décidé de mettre à disposition un local situé à l'espace multi-services de l'Agglomération Montargoise au profit des associations "ESPACE" et "LIEN SOCIAL ET MEDIATION" pour une durée d'un an soit jusqu'au 14/02/2020. L'indemnité d'occupation est fixée à l'euro symbolique avec dispense de paiement.

**Décision n° 19-24 du 15/02/2019 :**

J'ai décidé de solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie pour la réalisation de la 2<sup>ème</sup> tranche des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées sur la commune de Châlette-sur-Loing, dans le quartier de la Pontonnerie. Cette demande de subvention porte sur un montant prévisionnel de travaux sur le réseau d'eaux usées (maîtrise d'œuvre comprise) à la charge de l'Agglomération Montargoise de 305 619,50 € HT avec un taux de subvention susceptible d'atteindre les 50 % pour la maîtrise d'œuvre soit un montant de subvention de 2 502,50 € et 30 % pour les travaux, soit une aide financière estimée à 90 184,35 €.

**Décision n° 19-25 du 22/02/2019 (annule et remplace la décision n° 19-08 du 05/02/19) :**

J'ai décidé de contracter auprès de la banque postale un prêt afin de rembourser par anticipation les prêts 1210494 (255) – 5032888 (260) et 5075835 (261) pour un refinancement total de 4 169 254 €. Les caractéristiques sont les suivantes : Score Gissler : 1A – Tranche obligatoire à taux fixe jusqu'au 01/04/2019 mise en place lors du versement des fonds en 1 fois avant la date limite du 18 mars 2019 – Taux d'intérêt annuel : taux fixe de 1.05 % - Base de calcul des intérêts : mois de 30 jours sur la base d'une année de 360 jours. – Echéances d'amortissement et d'intérêts : périodicité trimestrielle – Mode d'amortissement : constant – Remboursement anticipé : autorisé à une date d'échéance d'intérêts pour tout ou partie du montant du capital restant dû moyennant le paiement d'une indemnité actuarielle – Commission d'engagement 1 0.07 % du montant du prêt.

**Décision n° 19-26 du 01/03/2019 :**

J'ai décidé de renouveler les conventions de mise à disposition d'un local dans l'espace multi-services de l'Agglomération Montargoise, sis 26 rue de la Pontonnerie à Montargis, au profit des associations Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles (CIDFF), Solidarité Emploi Gâtinais (SEG) et Aide aux Victimes du Loiret (AVL). L'indemnité d'occupation est fixée à l'euro symbolique avec dispense de paiement. La mise à disposition est consentie aux locataires sans tacite reconduction pour une durée d'un an.

**Marchés et avenants signés en vertu des délégations de l'Assemblée au Président (délibération 18-114 du 24/05-2018)**

**Marché n° 19-002S du 13/03/2019 :**

J'ai signé le marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux de réhabilitation du Château d'eau des Goths à Amilly. SAS UTILITIES PERFORMANCE est l'attributaire de ce marché dont le montant s'élève à 10 400 € HT.

**Marché n° 19-009T du 25/02/2019 :**

J'ai signé le marché de travaux de busage d'un fossé eaux pluviales, rue de Coulevreux à AMILLY. EUROVIA Centre Loire est l'attributaire de ce marché dont le montant s'élève à 33 854,90 € HT.

**Accord cadre n° 19-010S et n° 19-011S du 19/02/2019, et n° 19-012S du 01/03/2019 :**

J'ai signé les accords cadre relatifs à l'acquisition et la livraison de fournitures administratives pour les services de l'Agglomération Montargoise.

- Le lot n° 01 : "Fournitures administratives et petits matériels de bureau", attribué à PAPETERIE SERVICES est un accord-cadre à bons de commande dont le seuil minimal s'élève à 4 000 € HT et le seuil maximal à 15 000 € HT.

- Le lot n° 02 : "Papiers reprographiques" attribué à PAPETERIE SERVICES est un accord-cadre à bons de commande dont le seuil minimal s'élève à 2 500 € HT et le seuil maximal à 10 000 € HT.
- Le lot n° 04 : "Consommables informatiques pour les imprimantes et copieurs/fax", attribué à DYADEM SAS est un accord-cadre à bons de commande dont le seuil minimal s'élève à 2 000 € HT et le seuil maximal à 10 000 € HT.

**Avenant n° 1 au marché n° 18-039T du 13/02/2019 :**

J'ai signé l'avenant n° 1 au marché relatif aux travaux de renouvellement de réseaux d'eau potable programme 2018 contracté avec MERLIN TP Environnement. L'avenant a pour objet d'ajuster les quantités prévues au DQE avec les quantités consécutives à la réalisation des travaux. Ces ajustements entraînent une diminution du marché de -1 € HT, soit 0,001 %.

**Avenant n° 1 au marché n° 18-042T du 05/03/2019 :**

J'ai signé l'avenant n° 1 au marché relatif aux travaux de création d'un bassin d'infiltration Ilot 19 - rue Jacqueline Auriol à Villemandeur contracté avec EUROVIA Centre Loire. L'avenant prend en compte les modifications d'adaptations techniques pour :

- améliorer la structure de la chaussée afin d'assurer la pérennité des revêtements de surface,
- faciliter la mise en place du bassin avec les systèmes racinants.

L'ensemble de ces modifications entraînent une diminution du marché de -208,65 €, soit 0,27 %.

**Avenant n° 2 au marché n° 17-022S du 14/02/2019 :**

J'ai signé l'avenant n° 2 au marché relatif à la restauration et stabilisation des collections immergées du musée Girodet – Peintures et arts graphiques – Lot n° 12 contracté avec ARCANES. L'avenant concerne la réalisation de prestations supplémentaires non prévues au marché initial sur demande expresse de la collectivité pour l'œuvre suivante "Tête d'oriental" d'Anne-Louis Girodet-Trioson. Ces étapes supplémentaires impliquent un temps d'intervention supplémentaire de 8 jours entraînant une augmentation du marché initial de 2 800 € HT.

## **AFFAIRES GENERALES**

1) **Avenant n° 1 au Contrat Départemental de Soutien aux Projets Structurants du territoire de la Communauté d'Agglomération Montargoise**

Monsieur DUPATY : « Par délibération n° 17-68 du 27 mars 2017, l'Agglomération Montargoise Et rives du loing et le Département du Loiret ont signé une convention de règlement du fonds départemental de soutien aux projets structurants (2017-2019).

Les parties ont convenu de se revoir avant l'échéance de ce contrat pour redéfinir le cas échéant la liste des opérations qui y sont inscrites et, si nécessaire, de redéployer les fonds alloués en fonction de l'avancement des opérations.

Cette révision a eu lieu et la mise à jour du contrat départemental de soutien aux projets structurants (2017-2019) a été faite en conséquence.

L'avenant n°1 à cette convention et ses annexes reprennent ces propositions.

Je vous demande de bien vouloir approuver les termes de cet avenant et autoriser Monsieur le Président à le signer. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

## 2) Modifications au tableau des effectifs

*Monsieur DELAVEAU quitte la séance à 18 heures 13.*

Monsieur SUPPLISSON : « Dans le cadre de ses compétences en matière de politique de développement touristique d'intérêt communautaire, l'Agglomération Montargoise Et rives du loing assure la gestion et l'exploitation de deux équipements de plein air :

- le camping de la Forêt situé en plein cœur de la forêt de Montargis, géré en régie directe depuis 2003
- le camping des rives du Loing situé à proximité du bourg de Cepoy et de la base nautique, en régie directe depuis 2004.

Afin d'assurer la gestion et l'exploitation de ces 2 établissements, l'agglomération a recours à des contrats saisonniers tous les ans.

- 2 postes sont ouverts sur le camping de la forêt pour un volume horaire annuel de 1450 h en moyenne par agent
- Et 1 poste basé sur Cepoy ouvert de mars à fin septembre, pour un volume horaire de 950 heures.

L'Agglomération Montargoise souhaite accentuer l'attractivité et le développement de son territoire à travers le développement de ces établissements de plein air. Pour assurer ce développement et la promotion de ces établissements, il apparait nécessaire de créer deux postes pour le camping et annualiser le temps de travail, au regard des nécessités de service liées à la saisonnalité.

Je vous propose la création de deux emplois d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 28 heures hebdomadaires. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

	cat.	Postes pourvus au 08/01/2018	Postes pourvus au 01/02/2018	Postes créés au 29/03/2018	Postes pourvus au 01/04/2018	Postes pourvus au 01/06/2018	Postes créés au 23/06/2018	Postes pourvus au 01/01/2019	Postes créés au 28/03/2019	Postes pourvus au 28/03/2019	Dont contractuels
<b>CONSEIL DU 28 mars 2019</b>											
<b>Emplois fonctionnels</b>											
DGS Com d'Agglo. 40 à 80 000 hab	A	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0
DGA Comm d'Agglo 40 à 150 000 hab	A	0	0	1	0	1	1	1	1	1	0
DGST Comm. Agglo 40 à 80000 hab	A	0	1	1	1	1	1	1	1	1	0
Directeur de Cabinet		1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
<b>Pilâtre administrative</b>											
Administrateur territorial	A	0	0	1	0	0	1	0	1	0	0
Directeur Territorial	A	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1
Attaché principal	A	2	2	2	2	2	4	4	4	4	0
Attachés territoriaux	A	12	12	13	9	10	13	7	13	7	5
Rédacteur principal 1ère classe	B	4	4	6	4	4	6	4	6	4	0
Rédacteur principal 2ème classe	B	5	5	5	5	5	6	6	6	6	0
Rédacteurs	B	6	6	8	8	8	8	8	8	8	1
Adjoints admin ppaux 1ère classe	C	15	15	16	15	14	17	15	17	15	0
Adjoints adm ppaux 2ème classe	C	4	4	9	4	4	9	7	9	7	0
Adjoints administratifs	C	12	12	14	11	12	14	8	14	8	2
<b>Pilâtre culturelle</b>											
Conservateur des biblio en chef	A	1	1	1	1	1	1	0	1	0	0
Conservateur des biblio	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Bibliothécaires	A	3	3	3	3	3	3	2	3	2	0
Attachés de conservation	A	2	2	3	2	2	3	2	3	2	0
Assist de conserv ppai de 1ère cl	B	3	3	3	3	3	3	3	3	3	0
Assistant de conserv ppai de 2è cl	0	1	1	2	1	1	2	1	2	1	0
Assistants conservation	B	2	2	2	2	2	2	1	2	2	1
Adjoint du patri/ppai 1ère cl.	C	2	2	2	2	2	2	2	2	2	0
Adjoint du patri/ppai 2ème cl	C	0	0	2	0	0	2	1	2	1	0
Adjoint du patrimoine	C	4	4	6	4	4	6	4	6	5	0
<b>Pilâtre sportive</b>											

Conseiller des APS	A	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0
Educateur APS PPAL 1ère cl	B	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0
Educateur APS PPAL 2è cl,	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Educateur APS	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Filière technique																
Ingénieur chef hors classe	A	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0
Ingénieur en chef de clas except	A															
Ingénieur principal	A	3	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	4	0
Ingénieurs territoriaux	A	4	3	4	3	3	3	3	3	4	3	3	3	4	3	0
Technicien ppal 1ère classe	B	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	3
Technicien ppal 2ème classe	B	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	2	1
Techniciens	B	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	1	0
Agent de maître principal	C	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0
Agent de maîtrise	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint technique ppal de 1è classe	C	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	2	0
Adjoint technique ppal de 2è cl	C	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	3	0
Adjoints techniques	C	3	3	6	3	3	3	3	3	6	3	3	3	4	4	0
Adjoints techniques 28/35	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	2	0	0
Adjoint technique 2ème cl 10/35	C	0	0	1	0	0	0	0	0	1	0	0	0	1	0	0
Filière Animation																
Animateur ppal 1ère cl	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Animateur ppal 2ème cl	B	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0
Animateur territorial	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint d'animation ppal 1ère cl	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adjoint d'animation ppal 2ème cl	C	0	0	1	0	0	0	0	0	1	1	1	1	1	1	0
Adjoint d'animation	C	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0
Filière police municipale																
Directeur de police	A	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chef de service de police ppal de 1ère cl	B	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0
Chef de sce de police ppal de 2em cl	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Chef de service de police	B	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Brigadier chef ppal	C	1	1	2	1	1	1	2	1	2	1	1	2	1	1	0

Gardien-Brigadier	C	5	5	8	5	4	8	5	8	5	8	5	0
Garde champêtre chef Ppal	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Garde champêtre Ppal	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Garde champêtre Chef	C	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<b>Emplois non permanents</b>													
CAE	ENP	1	1	4	1	0	4	0	4	0	4	0	0
Contrat d'avenir	ENP	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Adultes relais	ENP	7	7	11	7	7	11	9	11	9	11	9	9
Emplois Avenir	ENP	3	3	6	2	2	6	0	6	0	6	0	0
Service Civique	ENP	0	0	3	0	0	3	0	3	0	3	0	0
Contrat d'apprentissage	ENP	1	1	1	1	1	1	3	1	3	1	3	3
<b>TOTAL</b>		<b>121</b>	<b>122</b>	<b>170</b>	<b>119</b>	<b>119</b>	<b>174</b>	<b>119</b>	<b>174</b>	<b>119</b>	<b>174</b>	<b>122</b>	<b>27</b>

ENP = emplois non permanents

3) Autorisation à Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition du personnel auprès du Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR)

Monsieur SUPPLISSON : « L'Agglomération Montargoise est membre du Pôle d'Equilibre Territorial Rural (PETR). Ce dernier ne disposant pas de personnel pour animer, coordonner les projets issus du SCoT et pour l'accompagner dans la mise en place et l'utilisation d'un outil SIG, sollicite auprès de l'Agglomération Montargoise le personnel compétent, pour assurer ces missions.

Pour répondre favorablement à cette demande, l'Agglomération Montargoise met à disposition auprès du PETR deux agents. Pour formaliser cette opération, une convention qui prévoit les engagements réciproques des parties, notamment sur le plan financier et statutaire est établie.

*Monsieur DELAVEAU siège à nouveau au sein de l'Assemblée à 18 heures 14.*

Je vous propose de m'autoriser à signer la convention de mise à disposition du personnel auprès du PETR et tout document afférent. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstention : Monsieur NOTTIN).

4) Modification de la convention de mise à disposition du personnel auprès de la Société des Crématoriums de France par voie d'avenant

Monsieur SUPPLISSON : « La convention de mise à disposition signée le 9/02/2017 prévoyait la mise à disposition de deux fonctionnaires auprès de la Société DES CREMATORIUMS DE FRANCE pour une durée de 3 ans.

L'Adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe qui exerçait son activité à 100 % auprès de la Société DES CREMATORIUMS DE FRANCE a pris sa retraite depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019 et a été radié des cadres. Cette radiation conduit à modifier par voie d'avenant la convention précitée.

Je vous propose de m'autoriser à signer l'avenant afférent. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstention : Monsieur NOTTIN).

5) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de groupement de commandes pour la mise en œuvre du règlement général de protection des données personnelles (RGPD)

Monsieur SUPPLISSON : « La Communauté d'Agglomération Montargoise Et rives du loing, ses communes membres, le CCAS de Montargis, le SMIRTOM, le SMAEP de Chevillon-sur-Huillard, Saint-Maurice-sur-Fessard, Villemoutiers et Vimory, et le SMAEP de Puy-la-Laude décident conformément à l'article L.5211-4-2 du CGCT, la mise en œuvre mutualisée du règlement général de protection des données (RGPD) à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019.

Les missions du délégué à la protection des données sont :

- informer et conseiller les responsables de traitement de données,
- diffuser une culture informatique et libertés au sein de la collectivité,
- contrôler le respect du règlement et du droit national en matière de protection des données,
- conseiller la collectivité sur la réalisation d'une analyse d'impact relative à la protection des données et d'en vérifier l'exécution,
- s'assurer notamment de la bonne tenue du registre des traitements (automatisés et non automatisés),

- coopérer avec la CNIL.

Conformément à la décision du Bureau communautaire du 21 mars 2019, la mise en œuvre du RGPD avec un délégué à la protection des données est mutualisée et externalisée.

Dans ce cadre, je vous propose de bien vouloir approuver les termes de la convention de groupement de commandes ci-annexée pour la mise en œuvre du RGPD et de m'autoriser à la signer. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

- 6) Autorisation à Monsieur le Président en lien avec le CHAM de déposer une fiche projet auprès de l'ARS dans le cadre du dispositif « 400 postes de médecins généralistes dans les territoires prioritaires »

Monsieur SUPPLISSON : « Dans le cadre de l'instruction du Ministère des solidarités et de la santé n° DGOS/DIR 2019/27 du 01/02/2019 relative à la mise en œuvre de la mesure « 400 postes de médecins généralistes dans les territoires prioritaires », il vous est proposé de mettre en place un partenariat avec le CHAM pour recruter deux médecins généralistes à temps partagé Maison de santé Montargis – Hôpital.

L'objectif de ce dispositif permet notamment de recruter des médecins généralistes dans les quartiers prioritaires de la ville (QPV) afin de pallier le manque de médecins. La Maison de santé pluridisciplinaire de Montargis est éligible à ce dispositif puisque située dans le périmètre du QPV de la Chaussée. La durée du dispositif est de deux ans. Une enveloppe financière spécifique est allouée à l'établissement de santé pour rémunérer le temps hospitalier. Dans la structure ambulatoire, le financement s'effectue par rémunération des actes.

Les deux médecins généralistes seraient recrutés par le CHAM et partagés sur les deux structures. Le médecin exercera ainsi une partie de son activité au CHAM sous un statut de praticien hospitalier contractuel. Il pratiquera à la Maison de santé de Montargis le reste du temps, à savoir de 40 à 60 % de part et d'autre, à déterminer entre les deux structures.

Je vous propose de bien vouloir m'autoriser à déposer, en lien avec le CHAM, une fiche projet auprès de l'ARS pour recruter deux médecins généralistes partagés entre l'Hôpital et la maison de santé de Montargis. »

Monsieur SUPPLISSON annonce qu'il a signé, aujourd'hui même, l'arrivée d'un médecin généraliste à la Maison de santé. Désormais, la Maison de santé disposera de deux médecins généralistes. Par ailleurs, le centre de médecine sportive fait travailler trois médecins. Cela fait un total de cinq médecins généralistes à la Maison de santé. La question de sa saturation commence à se poser.

Monsieur NOTTIN : « Il ne faut pas pousser les choses, Monsieur SUPPLISSON, vous entendre dire qu'il y a saturation à la Maison de santé. Pour l'instant, il n'y a qu'un médecin, et on n'a toujours pas l'agrément de l'ARS, depuis 5 ans qu'elle est ouverte. C'est largement insuffisant. Vous avez deux postes, mais ces mi-temps se répartiront sur l'hôpital et sur la Maison de santé. On est très loin des résultats du centre municipal public de santé de Chalette. On en est très, très loin. Vous reconnaissez enfin que nous sommes un désert médical. Cela fait dix ans qu'on vous le dit mais que vous n'avez pas agi. Vous n'avez pas été au niveau. La ville de Chalette a agi. Le centre de santé fonctionne bien avec 4 médecins, 3 200 patients ont trouvé un médecin référent.

Lors de la présentation du projet de loi Santé en conseil des ministres, on a eu droit à des discours : le numerus clausus est supprimé. Le projet de loi ne donne aucune garantie de l'augmentation du nombre de médecins formés chaque année, renvoyant par là une sélection au fil des années d'études qui risque d'être aussi opaques que les algorithmes de Parcoursup. Pour traiter du décloisonnement indispensable entre hôpital et soins ambulatoires, la ministre de la santé n'a trouvé qu'une solution, celle dont on parle ce soir : faire travailler des médecins libéraux à l'hôpital et des médecins hospitaliers en libéral. La question de la coordination des soins n'est pas une question de statut, c'est une question de temps soignant disponible pour cette coordination. Ce projet de loi tente de gérer la pénurie existante, notamment par la télémédecine, et porte le germe de la casse du service public hospitalier et sa privatisation rampante. L'objectif nécessaire d'une meilleure structuration de l'offre de soins dans les territoires se fera par la sélection et par la disparition de 600 hôpitaux. »

Monsieur SUPPLISSON interrompt Monsieur NOTTIN et lui indique qu'il n'est pas opportun de débattre de la politique nationale, à chaque délibération. Plus de 80 points sont inscrits à l'ordre du jour de ce conseil. Un plan de la Maison de santé est mis à disposition, justifiant que les locaux sont occupés par des professionnels de santé. Le Docteur ADJAR a pris le dernier local. La notion de saturation est liée au fait que tous les locaux sont occupés. Au-delà des discours, il suffit d'aller sur place pour le vérifier. Il n'est pas utile de dire du mal des voisins pour constater que la Maison de santé pluridisciplinaire de la Chaussée est saturée. Il n'y a pas lieu, non plus, de dire du mal des communes voisines qui ont des projets parfaitement louables. L'esprit de l'Agglomération Montargoise n'a jamais été d'invectiver ses communes pour avoir raison.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

## FINANCES

### 7) Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2018 - Budget Général

Monsieur SUPPLISSON : « Je soumetts à votre approbation le Compte de gestion 2018 du Budget général. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2018. »

#### Résultats budgétaires de l'exercice

25000 - CA MONTARGOISE ET RIVES LOING

Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	30 712 340,89	42 788 885,96	73 501 226,85
Titres de recette émis (b)	13 438 344,66	38 050 931,60	51 489 276,26
Réductions de titres (c)	30 247,66	373 251,84	403 499,50
Recettes nettes (d = b - c)	13 408 097,00	37 677 679,76	51 085 776,76
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	30 712 340,89	42 788 885,96	73 501 226,85
Mandats émis (f)	17 686 223,90	32 892 566,58	50 578 790,48
Annulations de mandats (g)	1 884,25	938 520,23	940 404,48
Depenses nettes (h = f - g)	17 683 339,73	31 954 046,35	49 637 386,08
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			<b>49 637 386,08</b>
(d - h) Excédent		5 723 633,41	5 723 633,41
(h - d) Déficit	4 275 242,73		4 275 242,73

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

25000 - CA MONTARGOISE ET RIVES LOING

Exercice 2018

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement	-4 895 135,02		-4 275 242,73		-9 170 377,75
Fonctionnement	11 740 508,99	4 467 888,63	5 723 633,41		12 996 583,77
<b>TOTAL I</b>	<b>6 845 373,97</b>	<b>4 467 888,63</b>	<b>1 448 390,68</b>		<b>3 826 206,02</b>
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>25003-EA GDE PRAIRIE-CA MONTARGOISE</b>					
Investissement	-205 509,57		-119 007,02		-324 516,59
Fonctionnement	0,11		0,48		0,59
<b>Sous-Total</b>	<b>-205 509,46</b>		<b>-119 006,54</b>		<b>-324 516,00</b>
<b>25004-EE EI AMILLY-CA MONTARGOISE</b>					
Investissement	-2 164 872,90				-2 164 872,90
Fonctionnement	1 951,70				1 951,70
<b>Sous-Total</b>	<b>-2 162 921,20</b>				<b>-2 162 921,20</b>
<b>25005-EA SAINT GORAIN-CA MONTARGOISE</b>					
Investissement					

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

25000 - CA MONTARGOISE ET RIVES LOING

Exercice 2018

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
<b>Fonctionnement</b>					
<b>Sous-Total</b>					
<b>25006-LOT ILOT 22-CA MONTARGOISE</b>					
Investissement	-224 220,98		71 089,49		-153 148,49
Fonctionnement	-0,48		0,51		0,03
<b>Sous-Total</b>	<b>-224 221,46</b>		<b>71 091,00</b>		<b>-153 148,46</b>
<b>25008-LOT ILOT 19-CA MONTARGOISE</b>					
Investissement	-456 324,83		90 574,45		-365 750,38
Fonctionnement	1,08		-1,71		-0,63
<b>Sous-Total</b>	<b>-456 323,75</b>		<b>90 572,74</b>		<b>-366 751,01</b>
<b>25009-EE ARBORIA-CA MONTARGOISE</b>					
Investissement					
Fonctionnement	0,48		-1 008,88		-1 008,40
<b>Sous-Total</b>	<b>0,48</b>		<b>-1 008,88</b>		<b>-1 008,40</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>-3 048 975,39</b>		<b>41 638,32</b>		<b>-3 007 337,07</b>
<b>III - Budgets des services personnalisés</b>					

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

25000 - CA MONTARGOISE ET RIVES LOING

Exercice 2018

	RÉSULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
<b>caractère industriel et commercial</b>					
<b>25001-ASST-CA MONTARGOISE</b>					
Investissement	524 300,42		250 628,73		774 929,15
Fonctionnement	1 313 660,37	665 873,94	651 966,67		1 299 752,10
<b>Sous-Total</b>	<b>1 837 960,79</b>	<b>665 873,94</b>	<b>902 595,40</b>		<b>2 074 681,25</b>
<b>25007-EAU POTABLE-CA MONTARGOISE</b>					
Investissement	1 296 889,89		841 413,25		2 138 303,14
Fonctionnement	739 112,27		754 244,64		1 493 356,91
<b>Sous-Total</b>	<b>2 036 002,16</b>		<b>1 595 657,89</b>		<b>3 631 660,05</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>3 873 962,95</b>	<b>665 873,94</b>	<b>2 498 253,29</b>		<b>5 706 341,30</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>7 676 341,83</b>	<b>6 133 682,87</b>	<b>3 988 282,29</b>		<b>6 525 221,25</b>

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

### 8) Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2018 - Budget annexe de l'Assainissement

Monsieur SUPPLISSON : « Je soumetts à votre approbation le Compte de gestion 2018 du Budget annexe de l'Assainissement. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2018. »

## Résultats budgétaires de l'exercice

25001 - ASST-CA MONTARGOISE

Exercice 2018

RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Prévisions budgétaires totales (a)	4 248 639,36	2 972 251,43	7 220 890,79
Titres de recette émis (b)	3 044 691,00	2 792 191,72	5 836 882,72
Réductions de titres (c)	43 397,00	23 000,05	66 397,05
Recettes nettes (d = b - c)	3 001 294,00	2 769 191,67	5 770 485,67
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 248 639,36	2 972 251,43	7 220 890,79
Mandats émis (f)	2 750 805,31	2 136 501,72	4 887 307,03
Annulations de mandats (g)	150,04	19 277,23	19 427,27
Depenses nettes (h = f - g)	2 750 655,27	2 117 224,50	4 867 879,77
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	250 638,73	651 966,67	902 605,40
(h - d) Déficit			

### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

25001 - ASST-CA MONTARGOISE

Exercice 2018

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
ASST-CA MONTARGOISE					
Investissement	524 300,42		250 638,73		774 939,15
Fonctionnement	1 313 660,37	665 873,94	651 966,67		1 299 753,10
<b> Sous-Total</b>	<b>1 837 960,79</b>	<b>665 873,94</b>	<b>902 605,40</b>		<b>2 074 692,25</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>1 837 960,79</b>	<b>665 873,94</b>	<b>902 605,40</b>		<b>2 074 692,25</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>1 837 960,79</b>	<b>665 873,94</b>	<b>902 605,40</b>		<b>2 074 692,25</b>

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

### 9) Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2018 - Budget annexe Eau potable

Monsieur SUPPLISSON : « Je soumetts à votre approbation le Compte de gestion 2018 du Budget annexe de l'eau potable. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2018. »

## Résultats budgétaires de l'exercice

25007 - EAU POTABLE-CA MONTARGOISE

Exercice 2018

RECETTES	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
Prévisions budgétaires totales (a)	4 517 389,89	1 525 363,27	6 042 753,16
Titres de recette émis (b)	1 598 272,41	922 967,27	2 521 239,68
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	1 598 272,41	922 967,27	2 521 239,68
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	4 517 389,89	1 525 363,27	6 042 753,16
Mandats émis (f)	756 859,16	186 522,15	943 381,31
Annulations de mandats (g)		17 799,52	17 799,52
Depenses nettes (h = f - g)	756 859,16	168 722,63	925 581,79
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	841 413,25	754 244,64	1 595 657,89
(h - d) Déficit			

### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

25007 - EAU POTABLE-CA MONTARGOISE

Exercice 2018

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
II - Budgets des services à caractère administratif					
<b>TOTAL II</b>					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
EAU POTABLE-CA MONTARGOISE					
Investissement	1 296 889,89		841 413,25		2 138 303,14
Fonctionnement	739 112,27		754 244,64		1 493 356,91
<b> Sous-Total</b>	<b>2 036 002,16</b>		<b>1 595 657,89</b>		<b>3 631 660,05</b>
<b>TOTAL III</b>	<b>2 036 002,16</b>		<b>1 595 657,89</b>		<b>3 631 660,05</b>
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>2 036 002,16</b>		<b>1 595 657,89</b>		<b>3 631 660,05</b>

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

10) Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2018 – Budget annexe pour le lotissement de l'Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau)

Monsieur SUPPLISSON : « Je sou mets à votre approbation le Compte de gestion 2018 du Budget annexe de l'Ilot 22. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2018. »

**Résultats budgétaires de l'exercice**

25006 - LOT ILOT 22-CA MONTARGOISE

Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	504 220,98	560 000,48	1 064 221,46
Titres de recette émis (b)	72 227,49	73 375,50	145 602,99
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	72 227,49	73 375,50	145 602,99
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	504 220,98	560 000,48	1 064 221,46
Mandats émis (f)	1 147,00	73 374,99	74 521,99
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	1 147,00	73 374,99	74 521,99
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	71 080,49	0,51	71 081,00
(h - d) Déficit			

**Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés**

25006 - LOT ILOT 22-CA MONTARGOISE

Exercice 2018

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2017	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RESULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>LOT ILOT 22-CA MONTARGOISE</b>					
Investissement	-224 220,98		71 080,49		-153 140,49
Fonctionnement	-0,48		0,51		0,03
<b>Sous-Total</b>	<b>-224 221,46</b>		<b>71 081,00</b>		<b>-153 140,46</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>-224 221,46</b>		<b>71 081,00</b>		<b>-153 140,46</b>
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>-224 221,46</b>		<b>71 081,00</b>		<b>-153 140,46</b>

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

11) Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2018 – Budget annexe ZI AMILLY

Monsieur SUPPLISSON : « Je sou mets à votre approbation le Compte de gestion 2018 du Budget de la zone industrielle d'Amilly. »

**Résultats budgétaires de l'exercice**

25004 - ZE ZI AMILLY-CA MONTARGOISE

Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	2 679 872,90	1 031 951,70	3 711 824,60
Titres de recette émis (b)			
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)			
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	2 679 872,90	1 031 951,70	3 711 824,60
Mandats émis (f)			
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)			
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit			

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

25004 - 2E 2I AMILLY-CA MONTARGOISE

Exercice 2018

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>2E 2I AMILLY-CA MONTARGOISE</b>					
Investissement	-2 164 872,90				-2 164 872,90
Fonctionnement	1 951,70				1 951,70
<b>Sous-Total</b>	<b>-2 162 921,20</b>				<b>-2 162 921,20</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>-2 162 921,20</b>				<b>-2 162 921,20</b>
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>-2 162 921,20</b>				<b>-2 162 921,20</b>

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

### 12) Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2018 - Budget annexe de la Grande Prairie

Monsieur SUPPLISSON : « Je sou mets à votre approbation le Compte de gestion 2018 du Budget annexe Grande Prairie. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2018. »

### Résultats budgétaires de l'exercice

25003 - 2A GDE PRAIRIE-CA MONTARGOISE

Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	405 509,57	605 509,60	1 011 019,25
Titres de recette déls (b)	18 904,26	156 816,02	175 720,28
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	18 904,26	156 816,02	175 720,28
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	405 509,57	605 509,60	1 011 019,25
Mandats déls (f)	137 911,28	156 815,54	294 726,82
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	137 911,28	156 815,54	294 726,82
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		0,48	
(h - d) Déficit	119 007,02		119 006,54

## Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

25003 - 2A GDE PRAIRIE-CA MONTARGOISE

Exercice 2018

	RÉSULTAT À LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
<b>2A GDE PRAIRIE-CA MONTARGOISE</b>					
Investissement	-205 509,57		-119 007,02		-324 516,59
Fonctionnement	0,11		0,48		0,59
<b>Sous-Total</b>	<b>-205 509,46</b>		<b>-119 006,54</b>		<b>-324 516,00</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>-205 509,46</b>		<b>-119 006,54</b>		<b>-324 516,00</b>
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>-205 509,46</b>		<b>-119 006,54</b>		<b>-324 516,00</b>

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

### 13) Approbation du Compte de Gestion du receveur – Exercice 2018 - Budget annexe Ilot 19

Monsieur SUPPLISSON : « Je sou mets à votre approbation le Compte de gestion 2018 du Budget annexe Ilot 19. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2018. »

## Résultats budgétaires de l'exercice

25008 - LOT ILOT 19-CA MONTARGOISE

Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	586 324,83	260 001,08	846 325,91
Titres de recette émis (b)	96 476,91	102 378,87	198 855,78
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	96 476,91	102 378,87	198 855,78
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	586 324,83	260 001,08	846 325,91
Mandats émis (f)	5 902,46	102 380,58	108 283,04
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	5 902,46	102 380,58	108 283,04
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent	90 574,45	1,71	90 572,74
(h - d) Déficit			

### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

25008 - LOT ILOT 19-CA MONTARGOISE

Exercice 2018

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
LOT ILOT 19-CA MONTARGOISE					
Investissement	-456 324,83		90 574,45		-365 750,38
Fonctionnement	1,00		-1,71		-0,63
<b>Sous-Total</b>	<b>-456 323,75</b>		<b>90 572,74</b>		<b>-365 751,01</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>-456 323,75</b>		<b>90 572,74</b>		<b>-365 751,01</b>
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>-456 323,75</b>		<b>90 572,74</b>		<b>-365 751,01</b>

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

#### 14) Approbation du Compte de Gestion du receveur - Exercice 2018 - Budget annexe Arboria

Monsieur SUPPLISSON : « Je soumetts à votre approbation le Compte de gestion 2018 du Budget annexe ARBORIA. Les résultats sont identiques au Compte administratif 2018. »

## Résultats budgétaires de l'exercice

25009 - ZE ARBORIA-CA MONTARGOISE

Exercice 2018

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
<b>RECETTES</b>			
Prévisions budgétaires totales (a)	540 000,00	620 000,00	1 160 000,00
Titres de recette émis (b)	349 921,99	420 968,45	770 890,44
Réductions de titres (c)		1 008,40	1 008,40
Recettes nettes (d = b - c)	349 921,99	419 960,05	769 882,04
<b>DEPENSES</b>			
Autorisations budgétaires totales (e)	540 000,00	620 000,00	1 160 000,00
Mandats émis (f)	349 921,99	420 968,93	770 890,92
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	349 921,99	420 968,93	770 890,92
<b>RÉSULTAT DE L'EXERCICE</b>			
(d - h) Excédent		1 008,88	1 008,88
(h - d) Déficit			

### Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

25009 - ZE ARBORIA-CA MONTARGOISE

Exercice 2018

	RÉSULTAT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE PRÉCÉDENT : 2017	PART AFFECTÉE À L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2018	RÉSULTAT DE L'EXERCICE 2018	TRANSFERT OU INTÉGRATION DE RÉSULTATS PAR OPÉRATION D'ORDRE NON BUDGÉTAIRE	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018
<b>I - Budget principal</b>					
Investissement					
Fonctionnement					
<b>TOTAL I</b>					
<b>II - Budgets des services à caractère administratif</b>					
ZE ARBORIA-CA MONTARGOISE					
Investissement	0,48		-1 008,88		-1 008,40
Fonctionnement	0,48		-1 008,88		-1 008,40
<b>Sous-Total</b>	<b>0,48</b>		<b>-1 008,88</b>		<b>-1 008,40</b>
<b>TOTAL II</b>	<b>0,48</b>		<b>-1 008,88</b>		<b>-1 008,40</b>
<b>III - Budgets des services à caractère industriel et commercial</b>					
<b>TOTAL III</b>					
<b>TOTAL I + II + III</b>	<b>0,48</b>		<b>-1 008,88</b>		<b>-1 008,40</b>

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

## 15) Approbation du compte administratif – Exercice 2018 – Budget général

Monsieur SUPPLISSON : « Conformément à la loi du 06 février 1992, le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant **le 30 juin 2019**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2018.

Je sou mets donc à votre approbation le Compte Administratif 2018 du Budget général :

### **Section d'investissement :**

- Dépenses de l'exercice :	17 683 339.73 €
- Recettes de l'exercice :	13 408 097.00 €
- Déficit d'investissement 2017 (001) :	4 895 135.02 €

D'où un déficit d'investissement : 9 170 377.75 €

### **Section de fonctionnement :**

- Dépenses de l'exercice :	31 954 046.35 €
- Recettes de l'exercice :	37 677 679.76 €
- Résultat 2017 reporté en recettes (002)	7 272 950.36 €

D'où un excédent de fonctionnement : 12 996 583.77 €

### **Résultats de l'exercice :**

- Déficit d'investissement :	9 170 377.75 €
- Excédent de fonctionnement :	12 996 583.77 €

Auquel il faut rajouter les reports d'investissement :

- en Dépenses :	2 086 743.51 €
- en Recettes :	1 120 484.31 €

**Soit un excédent reporté en section de fonctionnement de : 2 859 946.82 €**

Dépenses 2018	22 578 474,75	(dont 4 895 135,02 de déficit et 4 467 558,63 d'affectation de résultat)
Recettes 2018	13 408 097,00	
Dépenses 2017	21 832 893,24	
Recettes 2017	16 937 758,22	(dont 118 663,52 d'excédent et 2 002 597,38 d'affectation de résultats)

	DEPENSES	RECETTES
<b>Fonction 90 020 : Service administratif</b>		
2018	803 457,99	
(2017)	325 965,38 )	
Bâtiment : 487 310,41		
dont La Chaussée : 644,44		
Fonds de concours : 114 000,00		
Informatique : 129 451,52		
Mobilier : 63 896,92		
<b>Fonction 90026 : Cimetière Crématorium</b>		
2018	7 027,17	
(2017)	0,00 )	
Travaux de plomberie logement		
<b>Fonction 90112 : Police</b>		
2018	7 921,07	
(2017)	25 810,16 )	
Acquisition armes		
station chargeur caméras piéton		
<b>Fonction 90321 Médiathèque</b>		
2018	134 280,81	
(2017)	124 744,98 )	
AGORAME : 22 638,97		
Bâtiment 19 479,88		
Médiathèque : 92 161,96		
(dont 76 444,06 € acquisition de documents)		
<b>Fonction 90322 Musée</b>		
2018	1 229 828,56	2018 445 423,00
(2017)	1 440 183,86 )	(2017) (579 312,30)
Travaux 396 507,51		Etat 82 500,00 (acquisition Mardochée)
Restauration des œuvres 574 805,29		Region 68 773,00 (acquisition Reine de saba cap innovation)
Acquisition oeuvres d'Art 230 000,00		Département 250 000,00 (ext et restructuration Musée Girodet)
muséographie : 26 760,00		Mécénat /dons divers : 44 150,00
<b>Fonction 9033 action culturelle</b>		
2018	19 727,76	
(2017)	29 872,72 )	
Matériel régie		

	DEPENSES		RECETTES
<b>Fonction 90411 Complexe</b>			
2018	13 898,37		
(2017)	44 646,20 )		
Matériel (bancs de musculation+rameurs+sono) 7			
Assistance diagnostic SSI :1440,00			
<b>Fonction 90413 Piscine</b>			
2018	400 000,00		
(2017)	400 000,00 )		
Fonds de concours piscine Chalette			
<b>Fonction 90414 Autres Equipements Sportifs</b>			
2018	25 281,50	2018	3 400,00
(2017)	79 129,60 )		
Cepoy base nautique AMO+test geotechnique : 4079,30		Région : sub parcours ornithologique	
Aérodrome dallage : 17 602,20			
<b>Fonction 90510 intervention sot</b>			
2018	36 831,01	2018	936,00
(2017)	159 149,79 )	(2017)	(1 758,05)
Fonds de concours maison santé Corquilleroy 10 000 Amilly 11		Dépôt de garantie praticiens	
Travaux CCAS 6 363,35			
SIAD 98,16			
CMS 63,07			
Mobilier 7 467,26			
<b>Fonction 9072 aide au secteur locatif</b>			
2018	328 339,80	2018	62 123,00
(2017)	222 868,23 )	(2017)	(94 467,00)
Aides rénovation thermique adaptation logement : 163 643,00		Subv ANAH 55 324,00	
Frais d'étude suivi animation de l'opération OPAH 164 696,80		CDC 6 799,00	
<b>Fonction 90810 transport</b>			
2018	614 246,78	2018	95 735,81
(2017)	160 663,39 )	(2017)	(25 989,05)
Véhicules 2 bus : 555 694,88		TVA Amelys	
Voie Accessibilité : 58 551,90			

		DEPENSES	RECETTES	
<b>Fonction 90811 Eau Assainissement</b>				
	2018	979 681,02		
	(2017)	304 750,06 )		
Frais d'études 5 990,40				
Branchement divers 2017 : 129 491,00				
Groupement de commande : 398 441,09 (Amilly - Cepoy-Chalette-Montargis - Paucourt)				
Programme 2017 : 129 491,81				
Branchement divers 2018 : 149 315,94				
Programme 2018 : 145 366,30				
SIG logiciel : 2 952,00				
<b>Fonction 90822 voirie</b>				
	2018	3 864 595,27	2018	670 353,27
	(2017)	2 455 999,38 )	(2017)	(248 981,05)
Bâtiment :SPS démolition pavillon :5127,62				
Frais d'étude : 1019,93				
Pont Saint nicolas Montargis 212 433,14				
Eclairage public : 233 639,01				
Piste cyclable :24 411,36				
Voirie : 477 496,50				
Veloroute : 606 431,60				
Giratoire Chesnoy : 8 874,44				
Groupements de commandes :707 886,24 Chalette rue G Noury 195 905,54				
Bourg Chevillon : 12723,00				
Carrefour des Bénédictines				
Fonds de concours Conflans éclairage public : 20 000,00				
Programme voirie 2018 : 1 528 421,34				
remboursement subvention Département : 38 854,09				
<b>Fonction 90824 aménagement urbain</b>				
	2018	252 865,15	2018	362 458,53
	(2017)	809 757,13 )	(2017)	(286 100,00)
PLUIHD :Frais d'étude 56 770,42				
ANRU : 97 497,62 (participation Bailleurs /EMA)				
Usine buges : frais étude 268,80				
ADS : logiciel 780,00				
Environnement Développement Durable				
Acquisition DUMANT/concession Solin 69 608,74				
Maison de la foret : 27 939,57				
<b>Fonction 90830 Développement Durable</b>				
	2018	14 362,56	2018	6 534,00
	(2017)	13 068,00 )		
Acquisition 1 vehicule électrique				
Ademe : éclairage public				

		DEPENSES		RECETTES
<b>Fonction 9090 intervention Economique</b>				
	2018	408 183,01		2018 8 790,00
	(2017	618 882,92 )	Convention participation Vol'v	
Aides aux commerces/aides économiques 10 000,00 (Boulangerie St Maurice Restaurant Corquilleroy) Participation fibre THD Département : 362 509,00 signalétique totem APAM : 4 944,00 Pépinière : 8 939,92 Division cadastrale Vol'v : 1098,67				
<b>Fonction 9095 aide au tourisme</b>				
	2018	433 258,59		2018 1 500 000,00
	(2017	26 428,06 )	Département : Port St Roch	
Acquisition centre médico- psychologique Port St Roch : 426 Camping de la forêt 5 599,08 Camping des rives du Loing 565,24 Office de tourisme 169,28				
<b>Fonction 910 operations patrimoniales</b>				
	2018	286 143,58		2018 286 143,58
	(2017	25 989,05 )		(2017) (25 989,05)
Ecritures TVA Amelys 95 735,81 Intégration études : 190 407,77			Ecritures TVA Amelys 95735,81 Intégration étude : 190 407,77	
<b>Fonction 911 dettes et autres</b>				
	2018	7 493 256,01		2018 7 467 558,63
	(2017	10 029 952,73 )		(2017) (6 654 568,93)
Remboursement capital emprunts : 6 829 769,00 dont remboursement anticipé 2 1 663 488,01			Affectation résultat : 4 467 558,63 Produits emprunts: 3 000 000,00	
<b>Fonction 912 dotation subvention participation</b>				
	2018			2018 948 813,00
	2017		FCTVA	(2017) (768 995,04)
<b>Fonction 914 Transfert entre sections</b>				
	2018	138 038,52	2018	1 534 356,08
Quote-part amort sub : 51 534,92			Dotation amortissement : 1 289 326,48 Cession foncier biogaz : 245 029,60 (sortie de terrain)	
Plus ou moins value cession biogaz : 86 503,60				

Dépenses 2018	31 954 046,35	
Recettes 2018	44 950 630,12	(dont 7 272 950,365 d'excédent reporté)
Dépenses 2017	39 665 560,89	
Recettes 2017	51 406 069,88	(dont 4 959 446,75 d'excédent reporté)

DEPENSES		RECETTES	
<b>Fonction 92 020 : Service administratif</b>			
2018	3 840 622,73	2018	410 832,19
(2017)	3 943 016,67	(2017)	429 597,45
dont		dont	
Charges générales : 950 823,00		Mise à disposition agents budgets annexes : 174 966,63	
Dont Batiment 205 404,004 (32 539,76 chaussée)		revenus immeuble : 90 509,30	
Informatique : 174 016,28		participation chèque déjeuner : 78 990,98	
Personnel : 2 889 799,55		remb salaire : 40 421,96	
Dont			
Indemnités élus : 299 834,36			
Formation : 30 252,45			
Assurance statutaire : 80 097,43			
<b>Fonction 92 023 : Communication</b>			
2018	61 697,85		
(2017)	44 535,52		
Interviews Musée			
Encart publicitaire			
Journaux , lettres flash			
<b>Fonction 92 024 : Fêtes et Cérémonies</b>			
2018	21 055,79		
(2017)	9 834,61		
<b>Fonction 92 025 : COS de l'AME</b>			
2018	47 317,22		
(2017)	49 397,39		
Subvention : 46 000,00			
(retrocession prestataire tickets restaurant sur titres restaurants 2017 : 1318,00 €			

<b>DEPENSES</b>		<b>RECETTES</b>	
<b>Fonction 92 026 : Cimetière intercommunal</b>			
2018	140 540,46	2018	100 958,40
(2017)	316 119,47	(2017)	(268 632,85)
dont		dont	
Batiment : 46 838,06		Reversement droit concession : 17 074,17	
Personnel : 89 517,40		Mise à disposition agents au délégataire et frais annexes 67 473,40	
		Redevance occupation (délégataire) 15 581,83	
		remboursement sinistre : 828,00	
<b>Fonction 92 112 : Police Intercommunale</b>			
2018	324 708,26	2018	149 197,00
(2017)	316 792,98	(2017)	(145 876,00)
dont		Participation des communes : 145 875,00	
Personnel : 303 487,38		Subv,équipement gilet pareballes : 464,00	
Charges générales : 21 220,88			
<b>Fonction 92 113 : Service Incendie</b>			
2018	3 168 346,00		
(2017)	3 185 686,00		
<b>Fonction 9224 : Formation continue</b>			
2018	130 430,00		
(2017)	134 421,15		
CFA			
<b>Fonction 92321 : MEDIATHEQUE</b>			
2018	1 328 425,61	2018	28 519,86
(2017)	1 474 295,84	(2017)	(34 943,84)
AGORAME : 56 017,59		Agorame : 9 927,11	
Médiathèque : 337 793,93		Médiathèque : 18 592,75	
Personnel Ago/Mediatheque : 934 614,09			
<b>Fonction 92 322 : Musée</b>			
2018	762 857,82	2018	3 911,58
(2017)	541 767,66	(2017)	(13 671,31)
Charges générales : 420 347,99			
Dont batiment : 102 239,71			
Personnel : 342 509,83			

DEPENSES		RECETTES	
<b>Fonction 92 33 : Actions culturelles - Programmation</b>			
	2018	2018	202 719,34
	(2017)	(2017)	(246 002,79)
Programme : 369 558,02		Recette programmation: 127 945,64	
DAC subvention association : 64 530,00		Sub Region : 58 833,40	
Tivoli 9 842,93		Sub ONDA : 5 850,00	
Regie : 20 660,05		Location tivoli : 9 612,50	
Personnel programmation : 180 589,77			
Personnel regie : 106 681,67			
DAC : 100 008,10			
Intermittent: 78 299,33			
<b>Fonction 92 411 : SPORTS</b>			
	2018	2018	59 097,41
	(2017)	(2017)	(52 299,07)
Complexe : 81 948,36		Occupation gymnase /location salle par	
Personnel : 157 949,00		les lycées et les associations	
Velodrome : 16 571,68			
<b>Fonction 92 414 : Autres équipements de loisirs</b>			
	2018	2018	40 853,23
	(2017)	(2017)	(13 619,73)
Lac Cepoy : 20 810,71		AOT Aéroport : 13 619,73	
Aéroport : 38 779,10		DGD Aéroport : 26 872,00	
<b>Fonction 92415 : Manifestations sportives</b>			
	2018	2018	5 200,00
	(2017)		
Personnel : 3 333,62		Revenus immeubles : loyers	
(vacation médecin médecine sportive)			
Subventions :			
Grandes manifestations: 11 750,00			
Aides à la performance : 17 200,00			
Aides au mouvement sportif : 61 750,00			
UNSS : 5 000,00			
Patinoire : 30 000,00			
Charges générales médecine sportive : 3085,73			
<b>Fonction 92510: Maison de santé-Médecine Scolaire</b>			
	2018	2018	71 713,96
	(2017)	(2017)	(67 986,73)
Maison de santé : 32 023,91		Loyers :	
CMS : 39 453,00		Maison de santé : 23 330,65	
SSIAD/CCAS : 1 928,25		CMS: 12 477,31	
		SSIAD/CCAS : 35 905,80	

DEPENSES		RECETTES	
<b>Fonction 92 521 : Service à caractère social</b>			
	2018	130 000,00	
	(2017)	127 000,00	
Subventions			
<b>Fonction 92 524 : Aires d'Accueil des gens du voyage</b>			
	2018	155 934,62	2018 80 292,69
	(2017)	164 428,67	(2017) (86 943,35)
<b>Fonction 92 61 Service en faveur des personnes âgées</b>			
	2018	45 000,00	
	(2017)	45 000,00	
<b>Fonction 92 72 : Aide au secteur locatif</b>			
	2018	55 180,00	
(2017		55 180,00	
FUL/ADIL			
<b>Fonction 92 810 : Transport</b>			
	2018	3 431 066,79	2018 3 426 067,27
	(2017)	3 354 572,49	(2017) (3 260 523,95)
Contribution Amelys : 3 324 798,33		dont 2 641 566,71 de versement transport	
AMO DSP : 34 107,25			
Taxe foncière : 11 930,00			
Loyer boutique bus : 16 374,48			
Batiment : 43 856,73 (suite à un sinistre)			
<b>Fonction 92 811 : Assainissement</b>			
	2018	325 285,30	
	(2017)	264 435,22	
Entretien réseaux eaux pluviales : 318 699,09			
SIG : 15 206,00			
<b>Fonction 92 812 : Collecte et traitement ordures ménagères</b>			
	2018	48 192,48	2018 44 455,48
	(2017)	1 038 267,50	(2017) (43 267,50)
Taxe foncière		Remboursement taxe foncière/taxe essieu	
Taxe à l'essieu			
<b>Fonction 92822 : Voirie</b>			
	2018	15 392,40	2018 12 490,80
	(2017)	6 574,80	
Entretien véloroute		Remboursement sinistre	

DEPENSES		RECETTES	
<b>Fonction 92 824 : Aménagement urbain / Contrat de Ville/Maison de la forêt</b>			
	2018	1 252 646,28	2018 491 545,81
	(2017)	1 420 991,40	(2017) (2 662 959,13)
EMA/PIM'S : 70 672,08			Subvention fête d'1 jour-participation
Maison de la forêt : 82 285,17			PIMM'S 19 516,43
Prévention : 39 144,28			EMA 1 380,00
Usine de BUGES : 985,12			Maison forêt 33 697,60 subvention animation
DSU : 172 537,74			Prévention 173 505,78 subvention emplois aidés
Personnel :			ADS 104 320,00 (instruction actes ADS)
ANRU : 37 967,55			Foncier 159 126,00 (cession centrale Biogaz)
DSU : 116 446,67			
MAISON DE LA FORET : 76 269,44			
PREVENTION : 342 614,18			
ADS : 202 806,20			
<b>Fonction 92 830 : Entretien terrains / Réseaux Environnement</b>			
	2018	65 925,07	2018 62 074,52
	(2017)	120 935,93	
Développement durable : 44 299,37			Chesnoy aménagement (boni) : 50 000,00
Entretien terrain : 21 925,70			Sub CifErgie : 12 074,52
<b>Fonction 92831 aménagement des eaux</b>			
	2018	209 700,30	
	(2017)	145 891,12	
Participations SIVLO+Canal d'Orléans			
<b>Fonction 92 90 : S/Economique</b>			
	2018	598 342,11	2018 33 945,22
	(2017)	454 186,62	(2017) (24 666,30)
Pépinière : 47 654,32			Pépinière : 33 945,22
Dev économique : 273 472,83			(loyers et charges)
(subvention contribution GIP)			
704,75			
Personnel :			
Service économique : 171 621,57			
Pépinière :31 451,86			
<b>Fonction 9295 : Campings</b>			
	2018	373 166,72	2018 142 333,21
	(2017)	403 241,50	(2017) (104 828,51)
Camping FORET : 98 924,47			Camping forêt : 28 436,43
Camping RIVES : 23 154,09			Camping rives : 44 113,09
OTSI : 196 523,20			OTSI : 67 143,69
Personnel : 69 954,96			(taxe de séjour dont 22 320,00 € de
Camping FORET: 54 852,11			taxation d'office réglée à hauteur de 10
Camping RIVES: 15 102,85			

		DEPENSES	RECETTES
<b>Fonction 931 : Charges financières</b>			
	2018	1 075 328,74	
	(2017)	1 161 677,84	
Interet : 1 120 662,44			
ICNE : 71 067,49			
Commission Indemnité			
remboursement prêt anticipé 25			
<b>Fonction 932 : Dotation et participation</b>			
	2018	0,00	2018 9 612 487,00
	2017	0,00	(2017) (9 834 910,00)
<b>Fonction 933 : Impôts et Taxes non affectées</b>			
	2018	11 353 492,77	2018 22 427 372,07
	(2017)	11 265 624,12	(2017) 24 620 865,02
dont Attribution compensation 9 024 752,19			
DSC : 1 465 000,00			
FPIC : 836 989,00			
			TH/TF/CFE : 10 850 835,00
			CVAE : 5 146 106,00
			TAXE COM : 1 071 329,00
			IFER : 379 007,00
			FNGIR : 4 039 227,00
			FPIC : 501 034,00
			Roles suppl : 109 861,00
			AC : 329 973,00
<b>Fonction 934 : Transferts entre sections</b>			
	2018	1 534 356,08	2018 138 038,52
	(2017)	8 132 154,23	(2017) (4 535 029,60)
dont :			
dotation amortissement 1 289 326,48			
Valeur comptable immobilisation			
cédée : 245 029,60 (cession biogaz)			
			dont
			Amortissement des subventions : 51 534,92
			cessions : 86 503,60 (différence sur
			réalisation cession Biogaz)

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL</b>						
Résultats reportés	4 895 135,02			7 272 950,36		2 377 815,34
Résultats affectés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opération de l'exercice	17 683 339,73	13 408 097,00	31 954 046,35	37 677 679,76	49 637 386,08	51 085 776,76
<b>TOTAUX</b>	<b>22 578 474,75</b>	<b>13 408 097,00</b>	<b>31 954 046,35</b>	<b>44 950 630,12</b>	<b>54 532 521,10</b>	<b>58 358 727,12</b>
Résultats de clôture	9 170 377,75			12 996 583,77		3 826 206,02
Restes à réaliser	2 086 743,51	1 120 484,31	0,00	0,00	2 086 743,51	1 120 484,31
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>24 665 218,26</b>	<b>14 528 581,31</b>	<b>31 954 046,35</b>	<b>44 950 630,12</b>	<b>56 619 264,61</b>	<b>59 479 211,43</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>10 136 636,95</b>			<b>12 996 583,77</b>		<b>2 859 946,82</b>

Note synthétique retraçant les informations financières de l'Agglomération Montargoise  
Compte Administratif 2018.

I) Données synthétiques

Libellé ratio	Agglomération Montargoise	Moyenne Nationale (réf 2016)
Dépenses réelles de fonctionnement /population	473.72 €	352.00 €
Produit des impositions directes/population	168.98 €	326.00 €
Recettes réelles de fonctionnement /population	584.59 €	422.00 €
Dépenses d'équipement brut / population	131.78 €	78.00 €
Encours de dette/population	704.66 €	365.00 €
DGF/population	109.08 €	105.00 €
Dépenses de personnel /dépenses réelles de fonctionnement	19.48 %	36.80 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement de dettes en capital /recettes réelles de fonctionnement	100.89 %	90.80 %
Dépenses d'équipement brut /recettes réelles de fonctionnement	22.54 %	18.40%
Encours de la dette /recettes réelles de fonctionnement	112.55 %	86.60 %

II) Liste des concours attribués sous forme de prestations en nature ou de subventions  
Voir annexe IV B1.7

III) Présentation agrégée des résultats afférents au CA 2018 du Budget Principale et des budgets annexes : (voir tableau présentation résumée du compte administratif 2018)

IV) Liste des organismes pour lesquels l'Agglomération Montargoise :

a) Détient une part du capital : Vallogis

b) A garanti un emprunt :

- Etablissements financeurs :

- Caisse des Dépôts et Consignations
- Caisse d'Epargne
- Crédit Agricole

- Etablissements Financés :

- Logement social
- Etablissement Hospitalier pour adulte dépendant (EHPAD)
- Institut médico – éducatif (IME)

Montant au 31/12/2018 : 57 377 782.67 € qui se décomposent ainsi :

- Annuités :

- Intérêts : 834 295.74 €
- Capital : 1 790 664.58 €

Pas de provision pour ces garanties

c) Subvention supérieure à 75 000.00 € :

Office de Tourisme : 186 675.13 €

35 Rue Renée de France 45202 Montargis

Subvention de fonctionnement

#### V) Liste des délégataires :

- Suez : assainissement et eau potable
- Keolis : Transport public
- Vago : Aires d'accueil des gens du voyage
- SCF : crématorium

#### VI) Acquisition et cession au CA 2018

- voir tableau récapitulatif

#### VII) Contrat de partenariat : Néant

Monsieur SUPPLISSON conclut sa présentation en rappelant que le compte administratif 2018 est marqué par :

- la poursuite des efforts de gestion (l'ensemble des services y ont contribué),
- la stabilité des recettes fiscales, la stabilité de la fiscalité reste à un niveau très bas par rapport à la moyenne régionale,
- la continuité de l'effort d'investissement avec des investissements importants en particulier sur la voirie, l'assainissement pluvial et tous les grands projets structurants de l'Agglomération.

Monsieur NOTTIN : « 86 points à l'ordre du jour : c'est vous qui en êtes responsable ! Si on nous coupe la parole à chaque fois, parce qu'il y a 86 délibérations... il fallait en mettre moins. Avec autant de questions, on est malheureusement dans une chambre d'enregistrement, plutôt qu'un conseil d'agglomération.

Quelques remarques concernant le compte administratif. Qu'il s'agisse du fonctionnement ou de l'investissement, ce qui frappe est l'écart important entre le budget voté et la réalisation. Par exemple, les dépenses de fonctionnement réelles s'élèvent à 31,9 millions d'euros sur un budget de 42,5 millions d'euros, soit à peine 75 %. Concernant les dépenses d'investissement, le rapport réalisé/prévu est de 68 % :

- 74 % pour la culture,
- 55 % seulement pour l'aménagement et les services urbains,
- 51 % pour les actions économiques,
- 39 % pour la jeunesse et le sport.

Sur l'ensemble des crédits ouverts de la section de fonctionnement, 10,589 millions d'euros font l'objet d'une annulation, soit environ 25 % du total. Ce qui pose question sur la fiabilité du budget voté. Concernant les crédits annulés en dépenses de fonctionnement, on voit l'annulation de certaines dépenses budgétées avec un taux parfois élevé, comme :

- la Culture 581 000 €,
- la jeunesse et le sport 116 000 €,
- l'aménagement urbain 179 000 €.

Concernant les crédits annulés en investissement, sur 25,730 millions d'euros budgétés, 5,960 millions d'euros ont été annulés, soit 23 %, là aussi se pose la question de la fiabilité du budget voté. Sur certains postes, les écarts entre les investissements prévus, les réalisations et les annulations sont considérables. Par exemple :

- Jeunesse et sport étaient prévus 1,507 millions d'euros, 593 000 € ont été réalisés → 765 000 € des crédits ont été annulés.
- Intervention sociale et santé étaient prévus 583 904 €, 36 831 € réalisés → 519 184 € annulés, soit près de 90 %.
- Aménagement urbain étaient prévus 10,298 millions d'euros, 5,725 millions d'euros réalisés → 3,219 millions d'euros annulés.

On pourrait multiplier les exemples. Cela semble témoigner d'une gestion chaotique avec des décisions qui s'éloignent trop de ce qui a été voté. »

Monsieur SUPPLISSON estime que les prévisions budgétaires sont de mieux en mieux respectées, d'année en année, puisque le taux de réalisation des dépenses prévues au budget augmente chaque année. Il suffit de lire le rapport de la Chambre Régionale des Comptes pour le souligner. A cette occasion, il salue le travail important qui a été fait. La présentation du budget primitif, qui sera proposé ensuite, fera apparaître une comparaison entre la réalisation et la prévision budgétaire. L'écart se réduit chaque année. Il faut continuer de travailler à la réduction de cet écart.

Monsieur SUPPLISSON, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget, demande à Monsieur DUPATY, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à la **MAJORITÉ ABSOLUE** (Opposition : M. NOTTIN - Abstentions : M. DEMAUMONT avec pouvoir de Mme HEUGUES, M. PEPIN, Mme CLEMENT avec pouvoir de M. ÖZTÜRK, M. RAMBAUD, Mme BERTHELIER).

#### 16) Approbation du compte administratif – Exercice 2018 – Budget annexe Assainissement

Monsieur SUPPLISSON : « Conformément à la loi du 6 février 1992, le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant le 30 juin 2019. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2018.

Je sou mets donc à votre approbation le Compte administratif 2018 du Budget annexe Assainissement :

##### **Section d'investissement :**

- Dépenses de l'exercice :	2 750 655.27 €
- Recettes de l'exercice :	3 001 294.00 €
- Excédent reporté 001	524 300.42 €

**Soit un excédent d'investissement de 774 939.15 €**

##### **Section de fonctionnement :**

- Dépenses de l'exercice :	2 117 224.50 €
- Recettes de l'exercice :	2 769 191.17 €
- Excédent 2017 reporté 002 :	647 786.43 €

**D'où un excédent de fonctionnement de 1 299 753.10 €**

##### **Résultat de l'exercice :**

- Excédent d'investissement (001) :	774 939.15 €
- Excédent de fonctionnement (002) :	1 299 753.10 €

##### **Auquel il faut ajouter les reports d'investissement :**

- En dépenses :	266 346.97 €
- En recettes :	528 052.00 €

**Principales réalisations :**

<b>Dépenses d'Investissement</b>	<b>Crédits ouverts</b>	<b>Réalisés</b>	<b>%</b>
Emprunts AESN	195 000.00	196 104.83	100.57
Emprunt & dettes conditions particulières (Sté Gle)	160 000.00	160 000.00	100.00
Autres emprunts (Crédit Agricole)	120 000.00	115 130.98	95.94
Frais d'étude	304 771.85	205 505.14	67.43
Conventions et groupements de cde	121 655.00	44 710.04	37.00
Branchements et travaux divers EU	618 859.35	534 215.95	86.32
Levés topographiques	15 000.00	3 004.00	20.03
Contrôles qualités	61 204.00	21 645.29	35.37
Zone humide des prés blonds	501.35	850.03	169.55
Tavaux réhabilitation	1 064 470.19	580 564.71	55.00
Travaux d'extension EU	586 333.60	400 836.34	68.00
Constructions STEP	511 959.02	59 377.46	11.60
Réhabilitation EU rue du fg d'Orléans Montargis	110 000.00	100 330.50	91.21
Amortissement des subventions d'équipement (op ordre)	375 000.00	324 951.00	87.00
<b>Dépenses de fonctionnement</b>	<b>Crédits ouverts</b>	<b>Réalisés</b>	<b>%</b>
Fournitures administratives	5 275.00	4 781.58	90.65
Carburant	2 500.00	550.00	22.00
Autres matières et fournitures	1 500.00	160.57	10.70
Contrat de prestation de service	5 000.00	500.00	10.00
Maintenance	1 500.00	1 180.00	78.67
Etudes et recherches	20 000.00	3 300.00	16.50
Divers	31 500.00	28 247.21	89.67
Personnel affecté par la collectivité de rattachement	150 000.00	125 554.35	83.70
Honoraires	0	1 622.25	
Annonces et insertions	3 000.00	2 794.16	93.14
Frais de télécommunications	2 000.00	1 659.90	83.00
Créances admises en non-valeur	8 725.00	3 723.00	42.67
Créances éteintes	2 000.00	5 367.46	268.37
Charges diverses de gestion courante	280 000.00	211 152.77	75.41
Intérêts réglés à l'échéance	18 800.00	17 337.30	92.22
Intérêts – rattachements des ICNE	1 200.00	-360.78	-30.07
Dot aux Amortissements (opération d'ordre)	1 750 000.00	1 702 421.06	97.28
<b>Recettes d'investissement</b>	<b>Crédits ouverts</b>	<b>Réalisés</b>	<b>%</b>
Amortissement réseaux assainissement (opération d'ordre)	1 736 000.00	1 689 115.40	97.30
Amortissement concession bien et mobilier (op ordre)	5 000.00	4 942.54	99.00
Amortissement matériel de transport (opération d'ordre)	9 000.00	8 363.12	92.92
Subvention s/ travaux Agence de l'eau	110 000.00	501 902.00	456.27
Subvention travaux zone prés blonds Région Centre	0	21 962.00	-
Avance sur travaux AESN	100 000.00	109 135.00	109.14

Recettes de fonctionnement	Crédits ouverts	Réalisés	%
Travaux participation & branchements aux particuliers	179 465.00	459 399.80	255.98
Redevance assainissement collectif surtaxe délégataire	1 620 000.00	1 440 354.45	88.91
Quote-part subvention d'investissement	375 000.00	324 918.00	86.64
Primes d'épuration	-	404 588.04	-

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE POUR LE SERVICE ASSAINISSEMENT</b>						
Résultats reportés		524 300,42		647 786,43		1 172 086,85
Résultats affectés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opération de l'exercice	2 750 655,27	3 001 294,00	2 117 224,50	2 769 191,17	4 867 879,77	5 770 485,17
<b>TOTAUX</b>	<b>2 750 655,27</b>	<b>3 525 594,42</b>	<b>2 117 224,50</b>	<b>3 416 977,60</b>	<b>4 867 879,77</b>	<b>6 942 572,02</b>
Résultats de clôture		774 939,15		1 299 753,10		2 074 692,25
Restes à réaliser	266 346,97	528 052,00	0,00	0,00	266 346,97	528 052,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>3 017 002,24</b>	<b>4 053 646,42</b>	<b>2 117 224,50</b>	<b>3 416 977,60</b>	<b>5 134 226,74</b>	<b>7 470 624,02</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1 036 644,18</b>		<b>1 299 753,10</b>		<b>2 336 397,28</b>

Monsieur SUPPLISSON, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget, demande à Monsieur DUPATY, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. DEMAUMONT avec pouvoir de Mme HEUGUES, M. PEPIN, Mme CLEMENT avec pouvoir de M. ÖZTÜRK, M. RAMBAUD, Mme BERTHELIER, M. NOTTIN).

#### 17) Approbation du compte administratif – Exercice 2018 – Budget annexe Eau potable

Monsieur SUPPLISSON : « Conformément à la loi du 6 février 1992, le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant le **30 juin 2019**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2018.

Je soumetts donc à votre approbation le Compte administratif 2018 du Budget annexe Eau potable :

#### **Section d'investissement :**

- Dépenses de l'exercice : 756 859.16 €  
- Excédent reporté 1 296 889.89 €  
- Recettes de l'exercice : 1 598 272.41 €

**Soit un excédent d'investissement de 2 138 303.14 €**

#### **Section de fonctionnement :**

- Dépenses de l'exercice : 168 722.63 €  
- Recettes de l'exercice : 922 967.27 €  
- Excédent reporté 739 112.27 €

**Soit un excédent de fonctionnement de 1 493 356.91 €**

#### **Résultat de l'exercice :**

- Excédent d'investissement : 2 138 303.14 €  
- Excédent de fonctionnement : 1 493 356.91 €

Auquel il faut ajouter les reports d'investissement :

- En dépenses :	405 058.96 €
- En recettes :	60 125.00 €

**Principales réalisations :**

Dépenses d'investissement	Crédits ouverts	Réalisés	%
Travaux production Chise	3 089 829.76	209 190.72	6.77
Travaux distribution renouvellement	926 685.81	447 746.26	48.32
Travaux production autres sites	230 600.00	19 723.62	8.55
Groupement de commande/conventions	65 500.00	33 268.00	50.79
Remboursement emprunt	15 200.00	13 741.56	90.41
Amortissement subventions (opération d'ordre)	37 000.00	33 189.00	89.70
Dépenses de fonctionnement	Crédits ouverts	Réalisés	%
Petites fournitures	500.00	151.19	30.24
Entretien bâtiments publics (cordistes)	5 000.00	950.00	19.00
Etudes et recherches	25 000.00	2 261.50	9.05
Travaux divers suivi captage	52 000.00	13 086.00	25.17
Annonces et insertions	2 000.00	900.00	45.00
Titres annulés sur exercices antérieurs	2 000.00	1 532.19	76.61
Personnel affecté par la collectivité de rattachement	50 000.00	49 412.28	98.82
Honoraires	0	1 622.25	-
Intérêt rattachement ICNE	25.00	11.74	47.00
Dotation aux amortissements (opération d'ordre)	126 500.00	98 685.41	78.01
Recettes d'investissement	Crédits ouverts	Réalisés	%
Subvention Agence de l'Eau	1 199 000.00	66 457.00	5.54
Dotation aux Amortissements (opération d'ordre)	126 500.00	98 685.41	78.00
Emprunt- Avance AESN	790 000.00	1 433 130.00	181.41
Recettes de Fonctionnement	Crédits ouverts	Réalisés	%
Redevances versées / concessionnaires occupation DP	0.00	15 054.00	15 054
Surtaxe production eau potable	745 000.00	855 586.60	114.84
Autres produits divers	4 250.00	15 398.25	362.31
Produits exceptionnels de gestion (rattachement)	0	3 739.42	-
Subvention amortissable	37 000.00	33 189.00	89.70

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE EAU POTABLE</b>						
Résultats reportés		1 296 889,89		739 112,27		2 036 002,16
Résultats affectés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opération de l'exercice	756 859,16	1 598 272,41	168 722,63	922 967,27	925 581,79	2 521 239,68
<b>TOTAUX</b>	<b>756 859,16</b>	<b>2 895 162,30</b>	<b>168 722,63</b>	<b>1 662 079,54</b>	<b>925 581,79</b>	<b>4 557 241,84</b>
Résultats de clôture		2 138 303,14		1 493 356,91		3 631 660,05
Restes à réaliser	405 058,96	60 125,00	0,00	0,00	405 058,96	60 125,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>1 161 918,12</b>	<b>2 955 287,30</b>	<b>168 722,63</b>	<b>1 662 079,54</b>	<b>1 330 640,75</b>	<b>4 617 366,84</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>		<b>1 793 369,18</b>		<b>1 493 356,91</b>		<b>3 286 726,09</b>

Monsieur SUPPLISSON explique que cette dynamique est liée au fait que la construction de la station de potabilisation a été anticipée. Les recettes de la surtaxe Assainissement ont donc été

transférées vers le budget Eau potable. C'est pourquoi, le budget annexe Eau potable présente une très bonne situation financière. L'Agglomération Montargoise s'apprête à réaliser un investissement important, de plus de 7 millions d'euros. Il annonce que Monsieur DUPATY, Maire d'Amilly, a signé aujourd'hui même le permis de construire de cet équipement.

Monsieur SUPPLISSON, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget, demande à Monsieur DUPATY, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. DEMAUMONT avec pouvoir de Mme HEUGUES, M. PEPIN, Mme CLEMENT avec pouvoir de M. ÖZTÜRK, M. RAMBAUD, Mme BERTHELIER, M. NOTTIN).

18) Approbation du Compte administratif – Exercice 2018 – Budget annexe pour le lotissement de l'Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau)

Monsieur SUPPLISSON : « Conformément à la loi du 06 février 1992, le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant **le 30 juin 2019**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2018.

Je sou mets donc à votre approbation le Compte Administratif 2018 du Budget annexe pour le lotissement de l'Ilot 22 à Villemandeur :

**Section d'investissement :**

- Dépenses de l'exercice :	1 147.00 €
- Déficit reporté	224 220.98 €
- Recettes de l'exercice :	72 227.49 €

**Soit un déficit d'investissement de 153 140.49 €**

**Section de fonctionnement :**

- Dépenses de l'exercice :	73 374.99 €
- Déficit reporté	0.48 €
- Recettes de l'exercice :	73 375.50 €

**Soit un excédent de fonctionnement de 0.03 €**

**Résultat de l'exercice :**

- Déficit d'investissement : 153 140.49 €
- Excédent de fonctionnement : 0.03 €

Ces résultats seront repris et inscrits dans le budget annexe Ilot 22 au BP 2019

**Principales réalisations :**

**Section d'investissement**

Dépenses :

Opération d'ordre : 1 147.00 €

Recettes :

Opération d'ordre : 72 227.49 €

## Section de fonctionnement

### Dépenses :

Entretien espaces verts	1 147.50 €
Opération d'ordre :	72 227.49 €

### Recettes :

Vente foncier : (AVCI HUSEYN/ALAN SERKAN)	72 227.49 €
Opération d'ordre :	1 147.00 €

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE ILOT 22</b>						
Résultats reportés	224 220,98		0,48		224 221,46	
Résultats affectés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opération de l'exercice	1 147,00	72 227,49	73 374,99	73 375,50	74 521,99	145 602,99
<b>TOTAUX</b>	<b>225 367,98</b>	<b>72 227,49</b>	<b>73 375,47</b>	<b>73 375,50</b>	<b>298 743,45</b>	<b>145 602,99</b>
Résultats de clôture	153 140,49			0,03	153 140,46	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>225 367,98</b>	<b>72 227,49</b>	<b>73 375,47</b>	<b>73 375,50</b>	<b>298 743,45</b>	<b>145 602,99</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>153 140,49</b>			<b>0,03</b>	<b>153 140,46</b>	

Monsieur SUPPLISSON, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget, demande à Monsieur DUPATY, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à l'**PUNANIMITÉ** (Abstentions : M. DEMAUMONT avec pouvoir de Mme HEUGUES, M. PEPIN, Mme CLEMENT avec pouvoir de M. ÖZTÜRK, M. RAMBAUD, Mme BERTHELIER, M. NOTTIN).

## 19) Approbation du compte administratif - Exercice 2018 – Budget annexe ZI Amilly

Monsieur SUPPLISSON « Conformément à la loi du 06 février 1992, le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant **le 30 juin 2019**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2018.

Je soumetts donc à votre approbation le Compte administratif 2018 du Budget annexe de la Zone Industrielle d'Amilly :

### Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	0.00 €
- Report déficit investissement	2 164 872.90 €
- Recettes de l'exercice	0.00 €

**Soit un déficit d'investissement de 2 164 872.90 €**

### Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	0.00 €
- Report excédent de fonctionnement	1 951.70 €
- Recettes de l'exercice :	0.00 €

**Soit un excédent de fonctionnement de 1 951.70 €**

Ces résultats seront repris et inscrits au BP du budget annexe ZI AMILLY 2019

Aucune réalisation. »

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE ZONES ECONOMIQUES ZI AMILLY</b>						
Résultats reportés	2 164 872,90			1 951,70	2 162 921,20	
Résultats affectés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opération de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX</b>	<b>2 164 872,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 951,70</b>	<b>2 162 921,20</b>	<b>0,00</b>
Résultats de clôture	2 164 872,90	0,00	0,00	1 951,70	2 162 921,20	0,00
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>2 164 872,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 951,70</b>	<b>2 162 921,20</b>	
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>2 164 872,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 951,70</b>	<b>2 162 921,20</b>	

Monsieur SUPPLISSON, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget, demande à Monsieur DUPATY, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. DEMAUMONT avec pouvoir de Mme HEUGUES, M. PEPIN, Mme CLEMENT avec pouvoir de M. ÖZTÜRK, M. RAMBAUD, Mme BERTHELIER, M. NOTTIN).

#### 20) Approbation du compte administratif – Exercice 2018 – Budget annexe de la Grande Prairie

Monsieur SUPPLISSON : « Conformément à la loi du 6 février 1992, le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant le **30 juin 2019**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2018.

Je soumetts donc à votre approbation le Compte administratif 2018 du Budget annexe Grande Prairie :

#### Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	137 911.28 €
- Déficit reporté :	205 509.57 €
- Recettes de l'exercice :	18 904.26 €

**Soit un déficit d'investissement de 324 516.59 €**

#### Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	156 815.54 €
- Recettes de l'exercice :	156 816.02 €
- Excédent reporté :	0.11 €

**D'où un excédent de fonctionnement de 0.59 €**

#### Résultat de l'exercice :

- Déficit d'investissement :	324 516.59 €
- Excédent de fonctionnement :	0.59 €

Ces résultats seront repris et inscrits dans le budget annexe Grande Prairie 2019

**Principales réalisations :**

Section d'investissement

Dépenses :

Opération d'ordre : 137 911.28 €

Recettes :

Opération d'ordre : 18 904.26 €

Section de fonctionnement

Dépenses :

Travaux de voirie : 137 911.28 €

Opération d'ordre : 18 904.26 €

Recettes :

Vente foncier : (SCI du chemin bleu) 18 904.26 €

Opération d'ordre : 137 911.28 €

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE GRANDE PRAIRIE</b>						
Résultats reportés	205 509,57			0,11	205 509,57	0,11
Résultats affectés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opération de l'exercice	137 911,28	18 904,26	156 815,54	156 816,02	294 726,82	175 720,28
<b>TOTAUX</b>	<b>343 420,85</b>	<b>18 904,26</b>	<b>156 815,54</b>	<b>156 816,13</b>	<b>500 236,39</b>	<b>175 720,39</b>
Résultats de clôture	324 516,59			0,59	324 516,00	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>343 420,85</b>	<b>18 904,26</b>	<b>156 815,54</b>	<b>156 816,13</b>	<b>500 236,39</b>	<b>175 720,39</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>324 516,59</b>			<b>0,59</b>	<b>324 516,00</b>	

Monsieur SUPPLISSON, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget, demande à Monsieur DUPATY, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. DEMAUMONT avec pouvoir de Mme HEUGUES, M. PEPIN, Mme CLEMENT avec pouvoir de M. ÖZTÜRK, M. RAMBAUD, Mme BERTHELIER).

21) Approbation du compte administratif – Exercice 2018 – Budget annexe Ilot 19

**Monsieur SUPPLISSON :** « Conformément à la loi du 6 février 1992, le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant **le 30 juin 2019**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2018.

Je soumetts donc à votre approbation le Compte administratif 2018 du Budget annexe de l'Ilot 19 :

**Section d'investissement :**

- Dépenses de l'exercice : 5 902.46 €  
 - Déficit reporté 456 324.83 €  
 - Recettes de l'exercice : 96 476.91 €

**Soit un déficit d'investissement de 365 750.38 €**

**Section de fonctionnement :**

- Dépenses de l'exercice :	102 380.58 €
- Recettes de l'exercice :	102 378.87 €
- Excédent reporté	1.08 €

D'où un déficit de fonctionnement de 0.63 €

**Résultat de l'exercice :**

- Déficit d'investissement : 365 750.38 €
- Déficit de fonctionnement : 0.63 €

Ces résultats seront repris et inscrits dans le budget annexe ILOT 19 – 2019

**Principales réalisations :**

**Section d'investissement**

**Dépenses :**

Opération d'ordre : 5 902.46 €

**Recettes**

Opération d'ordre : 96 476.91 €

**Section de fonctionnement**

**Dépenses :**

Entretien espaces verts : 1550.00 €

Frais de bornage : 2862.46 €

Annonce et insertion : 90.00 €

Travaux de voirie : 596.05 €

Opérations d'ordre : 96 476.91 €

**Recettes :**

Ventes foncier : (EL Gandaoui/Dalle/Roblin) 96 000.00 €

Opération d'ordre : 5 902.46 €

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE ILOT 19</b>						
Résultats reportés	456 324,83	0,00	0,00	1,08	456 324,83	1,08
Résultats affectés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opération de l'exercice	5 902,46	96 476,91	102 380,58	102 378,87	108 283,04	198 855,78
<b>TOTAUX</b>	<b>462 227,29</b>	<b>96 476,91</b>	<b>102 380,58</b>	<b>102 379,95</b>	<b>564 607,87</b>	<b>198 856,86</b>
Résultats de clôture	365 750,38		0,63		365 751,01	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>365 750,38</b>	<b>0,00</b>	<b>0,63</b>	<b>0,00</b>	<b>365 751,01</b>	<b>0,00</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>365 750,38</b>		<b>0,63</b>		<b>365 751,01</b>	

Monsieur SUPPLISSON espère que 2019 verra la vente des derniers terrains. L'Agglomération Montargoise pourrait ainsi clôturer ce budget annexe.

Monsieur SUPPLISSON, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget, demande à Monsieur DUPATY, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. DEMAUMONT avec pouvoir de Mme HEUGUES, M. PEPIN, Mme CLEMENT avec pouvoir de M. ÖZTÜRK, M. RAMBAUD, Mme BERTHELIER).

## 22) Approbation du compte administratif - Exercice 2018 – Budget annexe ARBORIA

Monsieur SUPPLISSON : « Conformément à la loi du 6 février 1992, le Compte administratif doit être adopté par le Conseil communautaire avant **le 30 juin 2019**. Il retrace les dépenses et les recettes réalisées en investissement et en fonctionnement pour l'année 2018.

Je sou mets donc à votre approbation le Compte Administratif 2018 du Budget annexe Arboria :

### Section d'investissement :

- Dépenses de l'exercice :	349 921.99 €
- Recettes de l'exercice	349 921.99 €

Excédent d'investissement : 0

### Section de fonctionnement :

- Dépenses de l'exercice :	420 968.93 €
- Recettes de l'exercice :	419 960.05 €

D'où un déficit de fonctionnement : 1 008.40 €

### Résultats de l'exercice :

- Excédent d'investissement :	0
- Déficit de fonctionnement :	1 008.40 €

Ces résultats seront repris et inscrits dans le budget annexe ZE ARBORIA 2019

### Les principales réalisations :

#### Section d'investissement :

##### Dépenses

Remboursement de la dette (capital)	327 275.79 €
Opérations d'ordres : stock terrains aménagés	22 646.20 €

##### Recettes

Subvention d'équilibre	41 380.49 €
Opération d'ordre : stock terrains aménagés	308 541.50 €

#### Section de fonctionnement

##### Dépenses

Annuité prêt Caisse Epargne	89 781.23 €
Frais de bornage	2 233.10 €
Travaux viabilisation voirie	21 793.04 €
Opérations d'ordres : variation stocks terrains aménagés	308 541.50 €

## Recettes

Ventes foncier (SCI Pro/ICT)	308 541.50 €
Subvention d'équilibre	86 704 .75 €
Produits divers : servitude SAFER	2 067.60 €
Opérations d'ordres : variation stocks de terrains	22 646.20 €

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
<b>COMPTE ADMINISTRATIF ANNEXE ARBORIA</b>						
Résultats reportés	0,00	0,00	0,00	0,48		0,48
Résultats affectés	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opération de l'exercice	349 921,99	349 921,99	420 968,93	419 960,05	770 890,92	769 882,04
<b>TOTAUX</b>	<b>349 921,99</b>	<b>349 921,99</b>	<b>420 968,93</b>	<b>419 960,53</b>	<b>770 890,92</b>	<b>769 882,52</b>
Résultats de clôture	0,00	0,00	1 008,40		1 008,40	
Restes à réaliser	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>349 921,99</b>	<b>349 921,99</b>	<b>420 968,93</b>	<b>419 960,53</b>	<b>770 890,92</b>	<b>769 882,52</b>
<b>RESULTATS DEFINITIFS</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1 008,40</b>	<b>0,00</b>	<b>1 008,40</b>	

Monsieur SUPPLISSON, Président, devant se retirer au moment du vote du Compte administratif du Budget, demande à Monsieur DUPATY, de prendre place pour présider ce vote.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. DEMAUMONT avec pouvoir de Mme HEUGUES, M. PEPIN, Mme CLEMENT avec pouvoir de M. ÖZTÜRK, M. RAMBAUD, Mme BERTHELIER, M. NOTTIN).

### 23) Affectation du résultat – Exercice 2018 – Budget général

Monsieur SUPPLISSON : « Les résultats du Compte administratif 2018 sont les suivants :

- Section d'investissement Déficit 9 170 377.75 €
- Section de fonctionnement Excédent 12 996 583.77 €

Je vous propose de m'autoriser à affecter le résultat 2018 du Budget général comme suit :

- **Section d'investissement :**

Dépenses Compte 001 Déficit d'investissement	9 170 377.75 €
Recettes compte 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé	10 136 636.95 €
9 170 377.75 €	
2 086 743.51 € (RAR dépenses)	
1 120 484.31 € (RAR recettes)	
10 136 636.95 €	

- **Section de fonctionnement :**

Recettes compte 002 Excédent reporté	2 859 946.82 €
--------------------------------------	----------------

Ces résultats sont inscrits au Budget Primitif 2019. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

### 24) Affectation du résultat – Exercice 2018 – Budget annexe Assainissement

Monsieur SUPPLISSON : « Les résultats du Compte administratif 2018 sont les suivants :

**Résultat de l'exercice :**

- Section d'investissement	Excédent	774 939.15 €
- Section de fonctionnement	Excédent	1 299 753.10 €

Je vous propose de m'autoriser à affecter le résultat 2018 du Budget annexe Assainissement comme suit :

**Section d'investissement :**

- Recettes Compte 001	Excédent reporté :	774 939.15 €
-----------------------	--------------------	--------------

**Section de fonctionnement :**

-Recettes Compte 002	Excédent reporté :	1 299 753.10 €
----------------------	--------------------	----------------

Ces résultats sont inscrits au Budget Primitif 2019. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

25) Affectation du résultat – Exercice 2018 – Budget annexe Eau potable

Monsieur SUPPLISSON : « Les résultats du Compte administratif 2018 sont les suivants :

**Résultat de l'exercice :**

- Section d'investissement	Excédent	2 138 303.14 €
- Section de fonctionnement	Excédent	1 493 356.91 €

Je vous propose de m'autoriser à affecter le résultat 2018 du Budget annexe Eau potable comme suit :

**Section d'investissement :**

- Recettes Compte 001	Excédent	2 138 303.14 €
-----------------------	----------	----------------

**Section de fonctionnement :**

-Compte 002	Excédent reporté :	1 493 356.91 €
-------------	--------------------	----------------

Ces résultats sont inscrits au Budget Primitif 2019. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

26) Affectation du résultat – Exercice 2018 – Budget annexe pour le lotissement de l'Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau)

Monsieur SUPPLISSON : « Les résultats du Compte Administratif 2018 sont les suivants :

- Section d'investissement	Déficit	153 140.49 €
- Section de fonctionnement	Excédent	0.03 €

Je vous propose de m'autoriser à affecter le résultat 2018 du Budget annexe pour le lotissement de l'Ilot 22 à Villemandeur comme suit :

- Dépenses	Compte 001	déficit d'investissement	153 140.49 €
- Recettes	Compte 002	recette de fonctionnement	0.03 €

Ces résultats ont été inscrits au Budget Primitif 2019 ».

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

27) Affectation du résultat – Exercice 2018 – Budget annexe ZI d'Amilly

Monsieur SUPPLISSON : « Les résultats du Compte Administratif 2018 sont les suivants :

- Section d'investissement	Déficit	2 164 872.90 €
- Section de fonctionnement	Excédent	1 951.70 €

Je vous propose de m'autoriser à affecter le résultat 2018 du Budget annexe de la Zone Industrielle d'Amilly comme suit :

Section d'investissement :

- Dépenses	Compte 001	Déficit d'investissement	2 164 872.90 €
------------	------------	--------------------------	----------------

Section de fonctionnement

-Recettes	Compte 002	Excédent de fonctionnement	1 951.70 €
-----------	------------	----------------------------	------------

Ces résultats sont inscrits au budget primitif 2019. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

28) Affectation du résultat – Exercice 2018 – Budget annexe Grande Prairie

Monsieur SUPPLISSON : « Les résultats du Compte administratif 2018 sont les suivants :

- Section d'investissement	Déficit	324 516.59 €
- Section de fonctionnement	Excédent	0.59 €

Je vous propose de m'autoriser à affecter le résultat 2019 du Budget annexe de la Grande Prairie comme suit :

- Dépenses	Compte 001	Déficit Investissement	324 516.59 €
- Recettes	Compte 002	excédent reporté	0.59 €

Ces résultats sont inscrits au budget primitif 2019. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

29) Affectation du résultat – Exercice 2018 – Budget annexe Ilot 19

Monsieur SUPPLISSON : Les résultats du Compte Administratif 2018 sont les suivants :

- Section d'investissement	Déficit	365 750.38 €
- Section de fonctionnement	Déficit	0.63 €

Je vous propose de m'autoriser à affecter le résultat 2018 du Budget annexe pour le lotissement de l'Ilot 19 comme suit :

- Dépenses	Compte 001	déficit d'investissement	365 750.38 €
- Dépenses	Compte 002	Déficit de fonctionnement	0.63 €

Ces résultats ont été inscrits au Budget Primitif 2019 ».

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

30) Affectation du résultat – Exercice 2018 – Budget annexe Arboria

Monsieur SUPPLISSON : « Les résultats du Compte Administratif 2018 sont les suivants :

- Section d'investissement	-	
- Section de fonctionnement	Déficit	1008.40 €

Je vous propose de m'autoriser à affecter le résultat 2018 du Budget annexe Arboria comme suit :

- Dépenses	Compte 002	Déficit de fonctionnement	1008.40 €
------------	------------	---------------------------	-----------

Ces résultats ont été inscrits au Budget Primitif 2019 ».

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

31) Vote du Budget primitif – Exercice 2019 – Budget général

Monsieur SUPPLISSON observe que ce budget 2019 est le dernier de la mandature, en année pleine. Il est marqué par la continuité. Ce n'est pas dans la dernière année d'un mandat que les décisions majeures sont prises. En revanche, la dernière année voit les orientations se confirmer. L'Agglomération sera gérée avec les mêmes objectifs, c'est-à-dire poursuivre la dynamique d'investissements avec 10 millions d'euros d'investissements par an, chaque année, réalisés en direction des grandes infrastructures de l'agglomération et des grands équipements.

En 2019, sont prévus :

- l'entrée sud de l'agglomération avec les aménagements à Solterre ;
- l'entrée sud-ouest de l'agglomération avec l'aménagement du centre de Villemandeur ;
- l'aménagement du carrefour du Gros-Moulin sur Amilly. Il est un autre carrefour stratégique puisque pour traverser le canal ou le Loing d'Antibes ou de Saint Firmin, les automobilistes empruntent la rue des ponts et arrivent au carrefour du Gros-Moulin. Ce carrefour est stratégique, il est une entrée importante d'agglomération.

L'Agglomération Montargoise va continuer son effort d'investissements, en particulier en matière de transports publics. Il a été décidé, ensemble, d'une petite révolution des transports publics avec des aménagements et équipements importants, avec l'open payment, la refonte des lignes de bus qui suscitent autant d'investissements que nécessaires. Il y a aussi le parking de la gare, désormais en service, mais qui sera financé en 2019. Tous ces équipements liés aux transports continueront à être l'objet d'investissements et d'attentions tout particuliers.

En 2019, la culture ne sera pas oubliée :

- avec l'ouverture en année pleine du musée Girodet, l'émergence en parallèle du musée Girodet d'un centre national d'art contemporain pour lequel la Région, le Département et l'Etat sollicitent l'Agglomération Montargoise pour accompagner cette émergence des Tanneries,
- avec la caserne Gudin. La signature aura lieu le 19 avril prochain. L'Agglomération Montargoise prendra la main sur ce foncier crucial de 5,6 hectares, en plein centre, avec 50 000 m<sup>2</sup> de surface au plancher destinés à être aménagés, à être proposés pour l'ensemble des services publics et privés qui l'utiliseront. Cette signature, le 19 avril, ouvrira la voie à la prise en compte de cet actif stratégique. C'est un moment d'histoire à vivre tous ensemble.
- Enfin, le port est un autre investissement stratégique puisqu'il vise à doter l'Agglomération, en son centre, d'un facteur d'attractivité, d'un bien-être, de vie en

société autour d'un nouveau pôle. Les silos de la C.A.PRO.GA sont presque démolis, les hangars VNF vont suivre, la gare d'eau commencera à être creusée, l'architecte qui pilotera l'ensemble de ce chantier est en cours de désignation. Ce port de plaisance pour le bassin montargois sera aussi l'un des facteurs importants de développement économique, touristique, social pour 2019.

Monsieur SUPPLISSON détaille le budget primitif. La présentation est synthétique, les tableaux présentés permettent une comparaison, de budget à budget, afin d'affiner la programmation budgétaire, c'est-à-dire la réalité de la dépense par rapport au budget prévu.

BP 2019 SECTION FONCTIONNEMENT						Dépenses 2 019	Recettes 2 019	Dépenses BP 2018	Recettes BP 2018
<b>002 - RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE</b>							2 859 946,82 €		7 252 950,36 €
<b>92020 - ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE</b>						4 293 140,62 €	318 000,00 €	4 395 110,00 €	319 900,00 €
	<i>Gestion des Bâtiments</i>								
	EAU ET ASSAINISSEMENT - 3 000,00								
	ENERGIE - ELECTRICITÉ 21 000,00								
	P1 GAZ DE VILLE 5 500,00								
	Fournitures d'entretien 9 000,00								
	Fournitures de petit équipement 1 500,00								
	Contrats de prestations de service 8 000,00								
	Entretien de terrains 5 000,00								
	Batiments publics 20 000,00								
	P2 Entretien 4 350,00								
	Maintenance 18 000,00								
	Frais de nettoyage des locaux 83 000,00								
	<i>La Chaussée</i>								
	ENERGIE - ELECTRICITE 5 000,00								
	Sous-traitance générale 500,00								
	Batiments publics 1 000,00								
	P2 Entretien 3 700,00								
	Maintenance 3 000,00								
	Frais de nettoyage des locaux 18 000,00								
	<i>Charges de gestion courante</i>								
	Carburants 22 000,00								
	Entretien matériel roulant 10 000,00								
	Autres frais divers 7 000,00								
	Receptions 9 000,00								
	Fournitures de petit équipement 1 500,00								
	Vêtements de travail - 5 000,00								
	Fournitures administratives 20 000,00								
	Autres matières et fournitures 3 500,00								
	Contrats de prest.de serv. 118 000,00								
	Locations immobilières 2 000,00								
	Locations mobilières 18 000,00								





BP 2019 SECTION FONCTIONNEMENT					Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	<i>Personnel</i>							
	Rémunération 42 210,00						89 000,00 €	
	<b>RECETTES</b>							
	CONCESSION 10 000,00							
	REDEVANCES FUNERAIRES 500,00							
	AUX AUTRES ORGANISMES 22 000,00							
	Mise à disposition du Personnel au Crématorium							
	REVENUS DES IMMEUBLES 10 000,00							
	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE 5 000,00							
	<b>92112 - POLICE MUNICIPALE</b>				343 499,44 €	145 000,00 €	311 064,44 €	145 000,00 €
	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICE 350,00							
	ENTRETIEN AUTRES BATIMENTS 500,00							
	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX 4 300,00							
	CARBURANTS 6 000,00							
	Fournitures de petit équipement 1 100,00							
	VÊTEMENTS DE TRAVAIL 3 000,00							
	Fournitures administratives 1 010,00							
	Autres matières et fournitures 1 200,00							
	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICE 300,00							
	MAINTENANCE 5 054,44							
	AUTRES FRAIS DIVERS 750,00							
	CATALOGUES ET IMPRIMES 300,00							
	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS 1 105,00							
	<i>Personnel</i>						285 000,00 €	
	VOYAGES ET DEPLACEMENTS 3 430,00							
	REMUNERATIONS 315 100,00							
	PARTICIPATION DES COMMUNES MEMBRES DU GFP 145 000,00							
	<b>92113 - POMPIERS, INCENDIES ET SECOURS</b>				2 921 783,00 €		3 220 000,00 €	
	SDIS 2 921 783,00							
	<b>9224 - FORMATION CONTINUE</b>				131 224,00 €		137 000,00 €	
	Fournitures de petit équipement 1 000,00							
	CFA 130 224,00							

BP 2019 SECTION FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Contribution 128 224,00				
	Aide voyage scolaire 2 000,00				
<b>92321 - BIBLIOTHEQUES ET MEDIATHEQUES</b>		<b>1 324 455,00 €</b>	<b>16 200,00 €</b>	<b>1 460 295,00 €</b>	<b>44 000,00 €</b>
	Agorarne				
	ACH.PREST.SERV. 32 000,00				
	Animations Mois du film documentaire Abonnement numérique				
	Fournitures de petit équipement 1 500,00				
	Autres matières et fournitures 2 500,00				
	Contrats de prest.de serv 9 595,00				
	Versements à des organismes de formation 5 450,00				
	Catalogues et imprimés 2 500,00				
	Receptions 2 800,00				
	Médiathèque				
	ACH.PREST.SERV 42 000,00				
	Animations Résidence Nathalie Fortier Salon du livre				
	Eau et assainissement 3 500,00				
	Energie - électricité 81 000,00				
	P1 Gaz de ville 45 000,00				
	Fournitures de petit équipement 1 500,00				
	Fournitures de petit équipement 8 000,00				
	Fournitures administratives 1 500,00				
	Autres matières et fournitures 1 000,00				
	Contrats prestations de services bâtiment 9 000,00				
	Contrats de prest.de serv. 10 000,00				
	Locations immobilières 1 910,00				
	Entretien de terrains 500,00				
	Entretien bâtiments 10 000,00				
	P2 Entretien 12 500,00				
	Maintenance 16 000,00				
	Maintenance 1 000,00				
	Primes d'assurances - 100,00				
	Documentation générale et techni 16 000,00				
	Catalogues et imprimés 4 000,00				
	Receptions 1 500,00				
	Frais de télécommunications 4 500,00				
	Frais de nettoyage des locaux 80 000,00				

BP 2019 SECTION FONCTIONNEMENT									
				Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	AUTRES IMPÔTS, TAXES 2 500,00								
	TITRES ANNULÉS(SUR EXERCICES ANTERIEURS ) 500,00								
	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES 10 000,00								
	<i>Personnel</i>					970 000,00 €			
	AGORAME - VOYAGES ET DEPLACEMENTS 1 800,00								
	MEDIATHEQUE - VOYAGES ET DEPLACEMENTS 1 960,00								
	Rémunération AGORAME 52 240,00								
	Rémunération Médiathèque 737 300,00								
	Rémunération Informatique 115 060 ,00								
	<b>RECETTES</b>								
	DEPARTEMENT 4 000,00								
	<i>Residence</i>								
	AUTRES ORGANISMES 7 200,00 CICLIC								
	PRODUITS DIVERS DE GESTION COURANTE 5 000,00								
	<b>92322 - MUSEES</b>			1 075 800,00 €	68 000,00 €	801 400,00 €	16 000,00 €		
	COMMUNICATION AUTRES FRAIS DIVERS 15 000,00								
	ACH.PREST.SERV. 40 000,00								
	<i>Ateliers Conférenciers Intervenants</i>								
	EAU ET ASSAINISSEMENT - 4 000,00								
	ENERGIE - ELECTRICITE 80 000,00								
	FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT - 3 500,00								
	FOURNITURES ADMINISTRATIVES 200,00								
	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES - 5 000,00								
	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVI - 21 300,00								
	<i>Batiment</i>								
	CONTRATS DE PREST.DE SERV. 24 800,00								
	<i>Alarme Site Internet Logiciels SMIRTOM Photocopieurs</i>								
	LOCATIONS IMMOBILIERES - 20 000,00								
	LOCATIONS MOBILIERES - 1 000,00								
	ENTRETIEN BATIMENTS PUBLICS - 1 000,00								
	P2 ENTRETIEN - 7 500,00								
	ENTRETIEN BATIMENTS - 15 000,00								
	MAINTENANCE BATIMENT 10 000,00								
	MAINTENANCE - 5 000,00								



BP 2019	SECTION FONCTIONNEMENT				Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Fête de la Marine 30 000,00							
	Assises nationales du patrimoine culturel et touristique 10 000,00							
	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATION - 205 000,00 :							
	LE VLAD 8 900,00							
	EPCC Tanneries 150 000,00							
	Label Tremp 3 000,00							
	Les Croqueurs de Pavés 4 000,00							
	Les Amis des Musées 1 500,00							
	Cie Je est un Autre 2 000,00							
	Territoires de l'Art 3 000,00							
	UTL 12 000,00							
	Mille et Une fêtes 3 000,00							
	Masque d'Or 16 000,00							
	Autres Projets 1 600,00							
	PROG - ACHATS PREST. DE SERVICES 335 000,00							
	<i>Programmation annuelle 255 000,00</i>							
	<i>Evènement Château Blanc 80 000,00</i>							
	PROG - - PARTENARIAT CHALETTE BILLETTERIE - 500,00							
	PROG - PROGRAMMATION MUSEE - 8 000,00							
	PROG - PRODUITS DE TRAITEMENT - 30,00							
	TIVOLI - PRODUIT DE TRAITEMENT - 30,00							
	PROG - FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT - 1 700,00							
	REG - - FOURNITURES DE PETIT EQUIPEMENT - 1 700,00							
	PROG - Public Empêché- AUTRES MATIERES ET FOURNITURES - 300,00							
	REG - AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES - 15 000,00							
	PROG - CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVI - 20 000,00							
	REG - CONTRATS DE PREST.DE SERV. 2 100,00							
	PROG - - LOCATIONS MOBILIERES - 15 000,00							
	TIVOLI - ENTRETIEN DES AUTRES BIENS MOBIL 60,00							
	TIVOLI - MAINTENANCE - 3 000,00							
	PROG - DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNI - 800,00							
	PROG - PE - AUTRES FRAIS DIVERS - 550,00							
	PROG - CATALOGUES ET IMPRIMES - 32 000,00							
	PROG - PROJET YOHANE LAMOULERE - 8 000,00							
	PROG - DIVERS - 3 200,00							
	PROG - RECEPTIONS - 6 300,00							

BP 2019 SECTION FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
PROG - SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES - 1 270,00					
TIVOLI - FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX - 10 000,00					
PROG - AUTRES IMPOTS, TAXES 25 000,00					
PROG - AUTRES CHARGES EXCEPTIONNELLES S 2 000,00					
PROG - TITRES ANNULES (SUR EXERCICES AN ) 1 000,00					
REG - LOCATIONS IMMOBILIERES - 2 900,00					
<i>Personnel</i>					
DAC - VOYAGES ET DEPLACEMENTS 50,00				484 000,00 €	
PROG - VOYAGES ET DEPLACEMENTS 7 000,00					
REG - VOYAGES ET DEPLACEMENTS 60,00					
Rémunération DAC 97 610,00					
Rémunération Prog 173 430,00					
Rémunération REG 82 520,00					
Rémunération Intermittents 82 110,00					
<b>RECETTES</b>					
REDEVANCES ET DROITS DES SERVICES 180 000,00					
<i>Dont 50 000,00 Evènement Château Blanc</i>					
ETAT. AUTRES - 25 000,00					
RÉGIONS - 54 000,00					
DÉPARTEMENTS - 5 000,00					
ONDA - 7 000,00					
TIVOLI - REVENUS DES IMMEUBLES - 8 500,00					
<b>92411 - SALLES DE SPORTS, GYMNASES</b>					
<i>Complexe</i>					
EAU ET ASSAINISSEMENT - 8 700,00					
ENERGIE - ELECTRICITE - 18 000,00					
P1.GAZ DE VILLE - 12 000,00					
AUTRES FOURNITURES NON STOCKÉES - 100,00					
FOURNITURES D'ENTRETIEN - 3 000,00					
FOURNITURES DE PETIT ÉQUIPEMENT - 4 000,00					
AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES - 4 000,00					
CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICE 2 000,00					
CONTRATS DE PREST. DE SERV. 3 000,00					
		291 725,00 €	45 000,00 €	313 850,00 €	50 000,00 €

BP 2019 SECTION FONCTIONNEMENT						Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	ENTRETIEN TERRAINS - 3 870,00								
	ENTRETIEN BATIMENTS-8 770,00								
	P2 ENTRETIEN - 5 700,00								
	ENTRETIEN ET RÉPAR. SUR MATÉRIEL - 2 000,00								
	ENTRETIEN DES AUTRES BIENS MOBIL - 1 000,00								
	MAINTENANCE - 2 300,00								
	FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS - 2 105,00								
	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX - 1 000,00								
	<i>Personnel</i>							185 000,00 €	
	VOYAGES ET DEPLACEMENTS - 40,00								
	Rémunérations 192 680,00								
	<i>Vélo-drome</i>								
	ENERGIE - ELECTRICITE - 2 500,00								
	AUTRES MATIÈRES ET FOURNITURES - 2 000,00								
	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICE 650,00								
	CONTRATS DE PREST. DE SERV. 2 000,00								
	ENTRETIEN TERRAINS - 5 000,00								
	ENTRETIEN BATIMENTS - 5 000,00								
	FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS - 200,00								
	<b>RECETTES</b>								
	ETAT. AUTRES 40 000,00								
	<i>Occupation des lycées</i>								
	REVENUS DES IMMEUBLES - 5 000,00 (AOT)								
	<b>92414 - AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIR</b>					83 785,00 €	40 000,00 €	101 954,00 €	40 870,00 €
	<i>Aérodrome</i>								
	ENERGIE - ELECTRICITE 3 000,00								
	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES 4 000,00								
	CONTRATS DE PREST. DE SERV 6 300,00								
	ENTRETIEN DE TERRAINS 37 085,00								
	ENTRETIEN DE BÂTIMENTS 1 000,00								
	PRIMES D'ASSURANCE 2 000,00								
	AUTRES FRAIS DIVERS 3 000,00								
	CONCOURS DIVERS (COTISATIONS ...) 600,00								
	TAXES FONCIÈRES - 2 200,00								

BP 2019 SECTION FONCTIONNEMENT						Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	<i>Lac de Cepoy</i>								
	HONORAIRES - Téléski 20 000,00								
	ANNONCES ET INSERTIONS 4 350,00								
	ENERGIE - ELECTRICITE - 250,00								
	<b>RECETTES</b>								
	<i>Aérodrome</i>								
	D.G.D. - 26 000,00								
	REVENUS DES IMMEUBLES - 14 000,00								
	<b>92415 - MANIFESTATIONS SPORTIVES</b>					206 840,00 €	9 600,00 €	199 240,00 €	
	<i>Centre Médecine sportive</i>								
	Vacation Médecin 9 990,00								
	ENERGIE - ELECTRICITE - 1 500,00								
	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICE 350,00								
	ENTRETIEN BATIMENTS 2 000,00								
	P2 ENTRETIEN 400,00								
	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS 500,00								
	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX 7 100,00								
	<i>Politique Sportive</i>								
	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES 4 000,00								
	AUTRES FRAIS DIVERS - 18 750,00								
	<i>Aides Boxe Twirling Transport patinoire</i>								
	<i>Adhésion L'HANDES</i>								
	<i>Sport santé sur ordonnance</i>								
	<i>Subventions</i>								
	COMMUNES MEMBRES DU GFP Patinoire 30 000,00								
	GRANDES MANIFESTATIONS 40 250,00 :								
	<i>Critérium Elite 750,00</i>								
	<i>Guidon Chaletois 2 000,00</i>								
	<i>Transgatinaise 750,00</i>								
	<i>AME Minuit Trail 750,00</i>								
	<i>COTAME Triathlon 1 500,00</i>								
	<i>Rallye des Terres du Gatinais 4 000,00</i>								
	<i>Paris Nice 2019 :24 000,00</i>								

BP 2019 SECTION FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Championnat d'Europe Subaquatique	1 000,00			
	Demi finale France Gymnastique	1 750,00			
	Amilly Calcinia	3 000,00			
	Open d'échecs	750,00			
	<b>AIDE A LA PERFORMANCE</b>	<b>25 000,00 :</b>			
	Guidon Chalettois	8 000,00			
	Cercle Pasteur	9 000,00			
	Escrime ADEM	4 000,00			
	Taekwondo	4 000,00			
	<b>AIDE AU MOUVEMENT SPORTIF</b>	<b>56 000,00</b>			
	AME Basket	15 000,00			
	AME ACCLAME	5 500,00			
	AME CESAME	13 000,00			
	AMHANDA	14 000,00			
	ECHecs	5 000,00			
	AVIRON	3 500,00			
	UNSS	5 000,00			
	<b>SPORT SANTÉ</b>	<b>6 000,00</b>			
	Sport santé	3 000,00			
	C2L Mise en place émission sportive	3 000,00			
	<b>RECETTES</b>				
	REVENUS DES IMMEUBLES	9 600,00			
	<b>92510 - SERVICES COMMUNS -SANTÉ</b>	<b>90 000,00 €</b>	<b>68 000,00 €</b>	<b>70 300,00 €</b>	<b>65 000,00 €</b>
	Maison de santé				
	ENERGIE - ELECTRICITE	10 000,00			
	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICE	300,00			
	ENTRETIEN BATIMENTS	2 000,00			
	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX	20 000,00			
	P2 ENTRETIEN	2 650,00			
	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES	-3 000,00			
	LOCATIONS IMMOBILIERES				
	Centre Medecine Scolaire				
	ENERGIE - ELECTRICITE	600,00			

BP 2019 SECTION FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICE 200,00				
	ENTRETIEN BATIMENT 2 000,00				
	P2 ENTRETIEN 400,00				
	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX 6 500,00				
	Fournitures Administratives 500,00				
	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES 500,00				
	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICE 1 000,00				
	LOCATIONS IMMOBILIERES 2 250,00				
	LOCATIONS MOBILIERES 550,00				
	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS 1 500,00				
	TAXES FONCIERES 3 000,00				
	SSIAD				
	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVICE 300,00				
	ENTRETIEN BATIMENT 1 000,00				
	P2 ENTRETIEN 750,00				
	CLS Animateur et projets 7 000,00				
	<b>RECETTES</b>				
	AUTRES REDEVABLES 3 000,00				
	REVENUS DES IMMEUBLES 22 000,00				
	CCAS - REVENUS DES IMMEUBLES 35 000,00				
	PRODUITS DIVERS DE GESTION 8 600,00				
	<b>92521 - SVCE A CARACTERE SOCIAL POUR HANDICAPES, INADAPTES</b>	<b>139 300,00 €</b>		<b>130 000,00 €</b>	
	Contribution centre planification et Education Familiale 35 000,00				
	SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATION 94 300,00 :				
	GEM'BOUGE 11 000,00				
	VAINCRE LA MUCOVISCIDOSE 2 600,00				
	AMA 41 700,00				
	CHÂTEAU DE SABLE 2 000,00				
	MILLE SOURIRES 3 000,00				
	AMIS DES 4 SAISONS 29 000,00				
	BANQUE ALIMENTAIRE 15 000,00				
	<b>92524 - AUTRES SERVICES AIRE D'ACCUEIL -GENS DU VOYAGE-</b>	<b>160 500,00 €</b>		<b>68 000,00 €</b>	
				<b>186 750,00 €</b>	<b>50 000,00 €</b>







BP 2019 SECTION FONCTIONNEMENT					Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Fournitures de petit équipement	500,00						
	Autres matières et fournitures	4 600,00						
	Contrats de prestations de service	7 955,00						
	P2 Entretien	1 200,00						
	Batiments	3 075,00						
	Matériel roulant	300,00						
	Maintenance	300,00						
	Maintenance	1 500,00						
	Primes d'assurance	280,00						
	Documentation générale et technique	900,00						
	Autres frais divers	5 700,00						
	Honoraires	150,00						
	annonces et insertions	2 000,00						
	Foires et expositions	21 000,00						
	Catalogues et imprimés	3 500,00						
	Divers communication	2 000,00						
	Réceptions	1 200,00						
	Frais de télécommunications	1 800,00						
	Frais de nettoyage des locaux	5 500,00						
	Subvention brigade verte	8 730,00						
	Prévention							
	Energie - Electricité	700,00						
	Fournitures de petit équipement	1 000,00						
	Vêtements de travail	2 000,00						
	Autres matières et fournitures	10 000,00						
	Contrats de prestations de service	1 300,00						
	Contrats de prestations de service	1 500,00						
	Locations immobilières	7 500,00						
	Entretien batiments	5 000,00						
	Maintenance	1 500,00						
	Primes d'assurance	500,00						
	Autres frais divers	1 500,00						
	Divers communication	1 000,00						
	Receptions	3 000,00						
	Frais de télécommunications	1 730,00						
	Concours divers (cotisations)	500,00						





BP 2019 SECTION FONCTIONNEMENT			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	Laforge 2 000,00					
	Initiative Loiret 25 686,00					
	Rotary club (Challenge inter Etps) 500,00					
	Fonds de secours aux commerçants et artisans					
	AUTRES SUBVENTIONS Equilibre ARBORIA 100 000,00					
	Pépinière					
	EAU ET ASSAINISSEMENT - 1 000,00					
	ENERGIE - ELECTRICITE - 3 000,00					
	P1 GAZ DE VILLE - 2 500,00					
	Fournitures de petit équipement - 500,00					
	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES - 300,00					
	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVI - 600,00					
	CONTRATS DE PREST.DE SERV 2 300,00					
	ENTRETIEN DE TERRAINS - 5 000,00					
	ENTRETIEN DE BÂTIMENTS - 10 000,00					
	P2 ENTRETIEN - 1 750,00					
	DOCUMENTATION GENERALE ET TECHNI - 300,00					
	AUTRES FRAIS DIVERS - 300,00					
	PUBLICATIONS - 500,00					
	RECEPTIONS - 250,00					
	FRAIS DE TÉLÉCOMMUNICATIONS - 4 000,00					
	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX - 12 000,00					
	Personnel		250 000,00 €			
	ECO - - VOYAGES ET DEPLACEMENTS - 730,00					
	PEPI - - VOYAGES ET DÉPLACEMENTS - 100,00					
	Rémunération ECO 165 030,00					
	Rémunération Pépi 31 030,00					
	<b>RECETTES</b>					
	ECO - - AUTRES ORGANISMES - 20 000,00					
	Subvention Stratégie du Territoire					
	PEPI REVENUS DES IMMEUBLES - 10 000,00					
	PEPI - PRODUITS DIVERS DE GESTION COURA - 500,00					
<b>9295 - AIDE AU TOURISME -</b>			<b>415 741,36 €</b>	<b>108 000,00 €</b>	<b>412 726,49 €</b>	<b>87 000,00 €</b>

BP 2019 SECTION FONCTIONNEMENT						Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	<i>Camping de la Forêt</i>								
	EAU ET ASSAINISSEMENT - 3 500,00								
	ENERGIE - ELECTRICITE - 5 000,00								
	P1 GAZ DE VILLE - 2 000,00								
	Fournitures de petit équipement - 3 750,00								
	VETEMENTS DE TRAVAIL - 1 000,00								
	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES - 1 000,00								
	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVI - 5 600,68								
	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVI - 1 000,00								
	LOCATIONS IMMOBILIERES - 9 900,00								
	LOCATIONS MOBILIERES - 350,00								
	TERRAINS - 31 850,00								
	P2 ENTRETIEN - 2 800,00								
	BATIMENTS - 12 000,00								
	MAINTENANCE - 3 100,00								
	AUTRES FRAIS DIVERS - 500,00								
	PUBLICATIONS - 2 100,00								
	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS - 1 500,00								
	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES -100,00								
	FRAIS DE NETTOYAGE DES LOCAUX - 1 500,00								
	TAXES FONCIERES - 4 000,00								
	AUTRES IMPOTS, TAXES ET VERS. AS -550,00								
	<i>Camping Rives du Loing</i>								
	ENERGIE - ELECTRICITE - 1 500,00								
	P1 GAZ DE VILLE - 800,00								
	EAU ET ASSAINISSEMENT - 1 600,00								
	AUTRES MATIERES ET FOURNITURES - 1 000,00								
	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVI - 500,00								
	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVI - 1 800,68								
	LOCATIONS IMMOBILIERES - 3 300,00								
	LOCATIONS MOBILIERES - 350,00								
	TERRAINS - 9 850,00								
	P2 ENTRETIEN - 1 900,00								
	BATIMENTS - 1 000,00								
	MAINTENANCE - 2 800,00								
	AUTRES FRAIS DIVERS - 500,00								

BP 2019 SECTION FONCTIONNEMENT					Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	FRAIS DE TELECOMMUNICATIONS - 1 225,00							
	SERVICES BANCAIRES ET ASSIMILES - 50,00							
	OTSI							
	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVI - 500,00							
	CONTRATS DE PRESTATIONS DE SERVI - 1 000,00							
	LOCATIONS MOBILIERES - 14 000,00							
	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRI - 3 600,00							
	BATIMENTS - 2 000,00							
	P2 ENTRETIEN 1 450,00							
	AUTRES BIENS MOBILIERES - 10 000,00							
	MAINTENANCE - 1 400,00							
	SUBVENTION OTSI - 135 000,00							
	SUBVENTION OTSI SUR TAXE DE SEJOUR - 45 000,00							
	<i>Personnel</i>						62 000,00 €	
	FORET - VOYAGES ET DEPLACEMENTS -170,00							
	Rémunération 70 020,00							
	<i>Zone d'activité</i>							
	EAU ET ASSAINISSEMENT - 500,00							
	ENERGIE - ELECTRICITE - 3 000,00							
	CHARGES LOCATIVES ET DE COPROPRI - 3 380,00							
	TAXES FONCIERES - 3 445,00							
	<b>RECETTES</b>							
	TVARIVES - AUTRES DROITS DE STATIONNEMENT - 40 000,00							
	FORET - AUTRES DROITS DE STAT. ET DE LOC - 23 000,00							
	TAXES DE SEJOUR - 45 000,00							
					1 151 000,00 €		1 311 000,00 €	
	<b>931 - OPERATIONS FINANCIERES</b>							
	INTERETS.EMPRUNTS ET DETTES - 1 000 000,00							
	INTERETS - RATTACHEMENTS DES ICNE 100 000,00							
	INTERETS DES COMPTES COURANTS - 1 000,00							
	AUTRES CHARGES FINANCIERES - 50 000,00							
	<i>Indemnités remboursements anticipés</i>							
	<b>932 - DOTATIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECTEES -</b>					9 250 000,00 €		9 486 142,00 €

BP 2019 SECTION FONCTIONNEMENT			Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
	DOTATION INTERCOMMUNALITÉ - 340 000,00					
	DOTAT° DE COMPENSATION DES GROUP - 6 500 000,00					
	FACTVA - 10 000,00					
	DCRTP - 2 100 000,00					
	ETAT - COMPENSATION AU TITRE EXO - 300 000,00					
			11 437 500,00 €	22 470 000,00 €	11 492 500,00 €	20 248 569,00 €
<b>933 - IMPOTS ET TAXES NON AFFECTES -</b>						
	AUTRES RESTIT. 20 000,00					
	AUTRES REVERSEMENTS DE FISCALITÉ - 2 500,00					
	ATTRIBUTIONS DE COMPENSATION - 9 100 000,00					
	DOTATION DE SOLIDARITE COMMUNAUT - 1 465 000,00					
	FONDS DE PEREQUATION DES RESSOUR - 850 000,00					
	<b>RECETTES</b>					
	TAXES FONCIERES ET D'HABITATION - 11 000 000,00					
	COTISATION SUR LA VALEUR AJOUTEE - 5 400 000,00					
	TAXE SUR LES SURFACES COMMERCIALES - 1 000 000,00					
	IMPOSITION FORFAIT. SUR LES ENTR - 300 000,00					
	AUTRES IMPOTS LOCAUX OU ASSIMILE - 50 000,00					
	ATTRIBUTION DE COMPENSATION - 320 000,00					
	FNGIR - 4 000 000,00					
	FONDS DE PEREQUATION DES RESS.CO - 400 000,00					
	DOT.AUX AMORT.DES IMMOB.INCORP. 1 719 500,00					
	<b>RECETTES</b>					
	QUOTE-PART DES SUB.D'INV.TRANSF. - 50 000,00					
			1 719 500,00 €	50 000,00 €	1 500 000,00 €	58 000,00 €
<b>934 TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>						
	<i>Dotation aux amortissements</i>					
			5 300 000,00 €		7 969 818,00 €	
<b>939 - VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT -</b>						
	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTIS - 5 300 000,00					
			39 342 211,82 €	39 342 211,82 €	41 505 896,36 €	41 505 896,36 €
	La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 39 342 211,82 € avec un excédent reporté de 2 859 946 €					
	Rappel 2018: 41 505 896,36 € avec un excédent reporté de 7 272 950,00 €					

BP 2019 SECTION INVESTISSEMENT		DEP 2019	REC 2019	RAR DEP 2018	RAR REC 2018
<b>001 - RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPO -</b>		<b>9 170 377,75 €</b>			
D - 001 - DÉFICIT D'EXÉCUTION DE LA SECTION INVESTISSEMENT -					
<b>90020 - ADMINISTRATION GENERALE DE LA COLLECTIVITE -</b>		<b>255 160,00 €</b>	<b>18 488,00 €</b>	<b>40 753,00 €</b>	Trx Mobiliers Informatique
D - BAT - 90020 - 2313 - - BAT - - CONSTRUCTIONS 26 850,00					
Vidéo Salle Périer 1 000 € Installations chargeurs électriques 7 600 €					
Enveloppe remplacement fenêtres Hôtel communautaire 15 000 € AD'AP 3 000 €					
D - BAT - 90020 - 2313 - - BAT - CHAU - CONSTRUCTIONS 8 000,00					
Eiffage 2018					
D - BAT - 90020 - 23810 - - BAT - - P3 GARANTIE TOTALE - 1 800,00					
D - BAT - 90020 - 23810 - - BAT - CHAU - P3 GARANTIE TOTALE - 700,00					
D - COM - 90020 - 2182 - - FETE - - MATERIEL DE TRANSPORT 40 000,00					
2 Véhicules électriques 30 000 € un véhicule utilitaire Prog 10 000 €					
D - FIN - 90020 - 2041412 - - FIN - - BATIMENTS ET INSTALLATIONS 100 000,00					
Fonds de concours					
D - FIN - 90020 - 2051 - - FIN - - CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES 10 000,00					
D - INFO - 90020 - 2051 - - INFO - - CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES - 31 000,00					
D - INFO - 90020 - 2183 - - INFO - - MATÉRIEL DE BUREAU MATÉRIEL INF - 25 310,00					
D - PROG - 90020 - 2184 - - FIN - CHAU - MOBILIER - 1 500,00					
D - REG - 90020 - 2184 - - FIN - - MOBILIER - 10 000,00					
R - FIN - 90020 - 1321 - - FIN - - ETAT ET ETABLISSEMENTS NATIONAUX - 18 488,00					
Subv Véhicules électriques 18 488 €					
<b>90026 - CIMETIERES ET POMPES FUNEBRES -</b>		<b>6 300,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 885,00 €</b>	Logement
D - BAT - 90026 - 2317 - - BAT - - IMMO. CORPORELLES RECUES AU TITR - 6300,00					
Rénovation des allées 1ère Tr					
<b>90112 - POLICE MUNICIPALE -</b>		<b>16 664,00 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>5 795,00 €</b>	Armes Station Station Chargeur
D - BAT - 90112 - 2317 - - BAT - - IMMOBILISATIONS RECUES AU TITRE - 4 300,00					
Remplacement porte accès local armement 3 000 €					
D - POL - 90112 - 2051 - - POL - - CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES - 11 000,00					
Logiciel Police 11 000 €					
D - POL - 90112 - 2188 - - POL - - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELL - 1 364,00					
Manchette laceau muselière					



BP 2019 SECTION INVESTISSEMENT		DEP 2019	REC 2019	RAR DEP 2018	RAR REC 2018
<b>90411 - SALLES DE SPORTS, GYMNASES -</b>					
D - COMP - 90411 - 2188 - - COMP - - AUTRES IMMOBI. CORRP. - 8 000,00		44 300,00 €	0,00 €	1 07 301,00	25 546,00 Sol complexe
<i>Revêtement salle polyvalente Cuisine Radiateurs</i>					
D - COMP - 90411 - 2313 - - BAT - - CONSTRUCTIONS - 31 000,00					
<i>Remplacement centrale CMSI 30 000 €</i>					
D - COMP - 90411 - 23810 - - BAT - - P3 GARANTIE TOTALE - 5 300,00					
<b>90413 - PISCINES -</b>		400 000,00 €	0,00 €		
D - SPOR - 90413 - 2041412 - - SPOR - - BATIMENTS ET INSTALLATIONS - 400 000,00					
<b>90414 - AUTRES EQUIPEMENTS SPORTIFS OU DE LOISIR -</b>		435 000,00 €	144 000,00 €	40 925,00	MO Base
D - ECO - 90414 - 2313 - - BAT - - CONSTRUCTIONS - 187 000,00					Nautique
<i>Téleski Raccordement électrique Base nautique</i>					TRX dallage
D-ECO 90414 -2315 -BAT -INSTALLATION MATERIEL OUTILLAGE- 1000,00 €					Aéroclub
<i>Relevé géomètre</i>					
D - ECO - 90414 - 2313 - - BAT - AV - CONSTRUCTIONS - 7 000,00					
<i>Panneaux signalisation 2 000 € Sécurisation 5 000 €</i>					
D - SPOR - 90414 - 2031 - - SPOR - TIR - FRAIS D'ETUDES - 40 000,00					
D - SPOR - 90414 - 2315 - - SPOR - TIR - INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTIL - 200 000,00					
R - ECO - 90414 - 1323 - - FIN - 64 000,00					
<i>Base nautique</i>					
R - SPOR - 90414 - 1323 - - SPOR - TIR - DEPARTEMENTS - 80 000,00					
<b>90415 - MANIFESTATIONS SPORTIVES -</b>		2 100,00 €	0,00 €		
D - SPOR - 90415 - 2313 - - BAT - MSPOR - CONSTRUCTIONS - 2 000,00					
<i>Médecine sportive 2 000 € Amgt divers</i>					
D - SPOR - 90415 - 23810 - - BAT - MSPOR - P3 GARANTIE TOTALE - 100,00					
<b>90510 - SERVICES COMMUNS -</b>		11 750,00 €	0,00 €	3 684,00	Mobilier
D - BAT - 90510 - 2313 - - BAT - CCAS - CONSTRUCTIONS - 10 000,00					
<i>Sécurité</i>					
D - BAT - 90510 - 2313 - - BAT - CMS - CONSTRUCTIONS - 1 000,00					
D - BAT - 90510 - 23810 - - BAT - - P3 GARANTIE TOTALE - 500,00					

BP 2019 SECTION INVESTISSEMENT	DEP 2019	REC 2019	RAR DEP 2018	RAR REC 2018
D - BAT - 90510 - 23810 - - BAT - CMS - P3 GARANTIE TOTALE - 100,00				
D - BAT - 90510 - 23810 - - BAT - SIAD - P3 GARANTIE TOTALE - 150,00				Remplacement
<b>90524 - AUTRES SERVICES -</b>				
		0,00 €	24 204,00	Remplacement
				Ventilation et portes
<b>9072 - AIDE AU SECTEUR LOCATIF -</b>				
D - AMGT - 9072 - 2031 - - AMGT - - FRAIS D'ÉTUDES. - 309 060,00				Participations
OPAH Suivi 80 000 € Suivi animation PDS 159 060 € POA Habitat 70 000 €				Baillleurs
D - AMGT - 9072 - 20422 - - FIN - - SUBV. D'ÉQUIPEMENT - 103 800,00				Particuliers
Aides aux bailleurs 43 800 € et particuliers 60 000 €				
R - AMGT - 9072 - 1321 - - FIN - - ETAT ET ÉTABLISSEMENTS NATIONAUX - 110 259,00				
OPAH Subv ANAH Suivi animation 73 759 €				
PDS Subv ANAH Suivi animation 36 500 €				
<b>90815- SERVICES COMMUNS (TRANSPORT) -</b>				
(Soumis à TVA depuis le 1 er janvier 2019)	807 944,00 €	20 000,00 €		(En 2018 Fonction 90810)
D - BAT - 90810 - 2313 - - BAT - - CONSTRUCTIONS - 5 000,00				
Trx local voyageurs gare				
D - BAT - 90810 - 2313 - - BAT - TVATRA - CONSTRUCTIONS - 15 000,00				
Trx locaux AMELYS				
D - TRAN - 90810 - 2051 - - TRAN - TVATRA - CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES - 323 069,00				
D - TRAN - 90810 - 2182 - - TRAN - TVATRA - MATÉRIEL DE TRANSPORT - 251 490,00				
Minibus 110 000 € Gros entretien véhicules roulants 49 000 € 100 vélos 81 900 € Trotinettes 10 590 €				
D - TRAN - 90810 - 2183 - - TRAN - TVATRA - MATÉRIEL DE BUREAU ET INFORMATIQ. - 30 000,00				
D - TRAN - 90810 - 2188 - - TRAN - TVATRA - AUTRES IMMOB. CORP. - 46 200,00				
Poteaux d'arrêt				
D - TRAN - 90810 - 2315 - - VOIR - TVATRA - INSTAL.. MATÉRIEL OUTILLAGE TEC - 137 185,00				
Vélo station 58 185 € Déplacement et aménagement toilettes 79 000 €				
R - TRAN - 90810 - 1322 - - VOIR - TVATRA - REGIONS - 20 000,00				
Subv Région Vélos 30%				
<b>90811 - EAU ET ASSAINISSEMENT -</b>				
D - ASST - 90811 - 2031 - - ASST - - FRAIS D'ÉTUDES. - 90 000,00	1 126 000,00 €	0,00 €	71 418,00	Prediagnostic
Schéma directeur 70 000 € rues du Moulin et Chalons Pannes 20 000€				Trx réhabilitation et extension

BP 2019 SECTION INVESTISSEMENT	DEP 2019	REC 2019	RAR DEP 2018	RAR REC 2018	
D - ASST - 90811 - 2315100 - - ASST - - GPT DE CDE - 104 000,00					
Gpt Cde Migis Faubourg Orléans 50 000 € Cepoy Rue des Vignes 64 000 €					
D - ASST - 90811 - 2315101 - - ASST - - TRAVAUX DIVERS - 150 000,00					
D - ASST - 90811 - 231592 - - ASST - - CRÉATION DE SYSTÈME ET RÉSEAUX D - 500 000,00					
Rue de Couleuvreux 50 000 € St Maurice L'Huilerie 80 000 € Cepoy Impasse des Violettes					
50 000 € Paucourt 22 000 € Rue de Chatillon Amilly 200 000 €					
D - ASST - 90811 - 231593 - - ASST - - DIVERS TRAVAUX D'EAUX PLUVIALES - 276 000,00					
Amilly Bassin de Villeneuve 10 000 € Chemin des Charpentiers 12 000 € Bassin Paillette					
40 000 € Arboria rue des Frenes 80 000 € Solterre Rue Plancheron 15 000 €					
VIMORY rue du Cas Rouge 10 000 € Pompes 4 000 € Rue M Sembat 40 000 €					
D - SIG - 90811 - 2051 - - SIG - - CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES - 6 000,00					
Connecteur ADS/AOPC					
<b>90822 - VOIRIES INTERCOMMUNALES -</b>					
D - BAT - 90822 - 231312 - - BAT - - DÉMOLITIONS - 103 000,00	3 451 157,00 €	870 000,00 €	1 129 581,00	819 916,00	M0
Démolition Gros Moulin					déconstruction
D-VOIR-90822-2031-VOIR-FRAIS D ETUDE - 15 000,00					Rue Lecerf
Réaménagement stationnement Chautemps autour de la gare					Contournement
D - VOIR - 90822 - 2041412 - - VOIR - - BATIMENTS ET INSTALLATIONS - 15 600,00					Petis Louis
Mise aux normes accessibilité abri bus Conflans					Centre Villemandeur
D - VOIR - 90822 - 2315 - - VOIR - - INSTALLATIONS, MATERIEL ET OUTIL - 85 000,00					Pistes cyclables
Mise au norme accessibilité bus et Travaux aménagement place de bus					Rue Chambon Libération
D - VOIR - 90822 - 231500 - - VOIR - - PISTE CYCLABLE 2019 - 230 000,00					Extension parking gare
Faucourt RD 815 200 000 € + Enveloppe 30 000 €					Virage rue de Chaumont
D - VOIR - 90822 - 231501 - - VOIR - - VOIRIE 2019 - 2 025 000,00					ARS Véloroute
Chalette Rue Nelson Mandela 60 000 €					
Solterre Entrée Nord 600 000 €					
Marché entretien divers 300 000 €					
Suivi prévention sécurité 55 000 €					
Détection et Géoréférence réseaux 50 000 €					
Diagnostic Amiante 15 000 €					
Aménagement Carrefour Gros Moulin 400 000 €					
Projet V3 Ter 180 000 €					
Trx recharges véhicules électriques 30 000 €					
Amilly Rue de la Fontaine 60 000 €					



BP 2019	SECTION INVESTISSEMENT	D.P. 2019	REC 2019	RAR DEP 2018	RAR REC 2018
	Remplacement cylindres ECLIQ 20 000 €				
	D - BAT - 90824 - 2031 - - BAT - BUGE - FRAIS D'ETUDES - 20 000,00				
	Etude valorisation du site 20 000 €				
	D - BAT - 90824 - 2188 - - BAT - EQUIP - AUTRES - 1 500,00				
	D - BAT - 90824 - 2313 - - BAT - BUGE - CONSTRUCTIONS - 26 000,00				
	Renforcement murs soutènement 6 000 €				
	Sécurisation des cheminements accessibles au public 10 000 €				
	Sécurité Mise aux normes gardes corps passerelle 10 000 €				
	D - BAT - 90824 - 23810 - - BAT - EQUIP - P3 GARANTIE TOTALE - 1 300,00				
	Climatiseur EMA 1 500 €				
	D - DVD - 90824 - 2111 - - DVD - - TERRAINS NUS - 41 200,00				
	Marché 13-045 SIAM/PITON Assistance DPU Plateau Parcelles BC 73 et AT 6				
	D - FON - 90824 - 202 - - FON - - FRAIS D'ÉTD.,ÉLABO.,MODIF.,RÉVIS - 76 000,00				
	D - FON - 90824 - 2111 - - FON - - TERRAINS NUS - 113 900,00				
	Etang Cepoy Vente Croissant 1 900 €				
	Cepoy Echange Blatt Viola 1 000 €				
	Extension aire d'accueil Amilly + frais 8 000 €				
	Villemandeur Vente Berry + frais 53 000 €				
	Chalette Eau Pluviale Vente WALUK HERBLOT 33 000 €				
	Frais géomètre 7 000 €				
	D - FON - 90824 - 2112 - - FON - - TERRAINS DE VOIRIE -11 715,00				
	Elargissement CD 815 Paucourt 3 540 €				
	Extension Parking SNCF 8 175 €				
	D - FON - 90824 - 2115 - - FON - - TERRAINS BATIS - 480 000,00				
	Vente Vallogis Rue Decourt 70 000 €				
	lot des rapatriés Montargis 10 000 €				
	Caserne Gudin 400 000 €				
	D - MAIS - 90824 - 2184 - - MAIS - - MOBILIER - 2 000,00				
	D - MAIS - 90824 - 2188 - - MAIS - - AUTRES IMMOB. CORP. - 9 000,00				
	Muséographie 5 000 €				
	Outil pédagogique 4 000 €				
	D - MAIS - 90824 - 2317 - - BAT - - IMMO. CORPORELLES RECUES AU TITR - 8 000,00				
	Création rangement 3 000 €				
	Création espace pédagogique (Ex Gornas) 5 000 €				
	D - MAIS - 90824 - 2317 - - MAIS - - IMMO. CORPORELLES RECUES AU TITR - 5 000,00				
	Amélioration Muséographie				



BP 2019 SECTION INVESTISSEMENT			DEP 2019	REC 2019	RAR DEP 2018	RAR REC 2018
D - CAMP - 9095 - 2031 - - BAT - TVAFORET - FRAIS D'ETUDES - 20 000,00						AD'AP
D - CAMP - 9095 - 23810 - - BAT - TVAFORET - P3 GARANTIE TOTALE - 5 700,00						
D - CAMP - 9095 - 23810 - - BAT - TVARIVES - P3 GARANTIE TOTALE - 700,00						
D - ECO - 9095 - 2051 - - INFO - OTSI - CONCESSIONS ET DROITS ASSIMILES - 4 500,00						
Licences serveur + 5 PC OTSI 4 500 €						
D - ECO - 9095 - 23810 - - BAT - OTSI - P3 GARANTIE TOTALE - 200,00						
D - VOIRIE - 9095 - 2115 - - BAT - - TERRAINS BATIS - 265 140,00						
Acquisition						
<b>910 - OPERATIONS PATRIMONIALES - 0 inscription</b>						
<b>911 - DETTES ET AUTRES OPERATIONS FINANCIERES -</b>			13 019 254,00 €	22 952 973,61 €		
D - FIN - 911 - 1641 - - FIN - - EMPRUNTS EN EUROS - 7 200 000,00						
Remboursement prêt relais CE 1 500 000 €						
Capital 5 700 000 €						
D - FIN - 911 - 166 - - FIN - -REFINANCEMENT DETTE - 4 169 254,00 (Annexe en PJ)						
D - FIN - 911 - 27638 - - FIN - - AUTRES ETABLISSEMENTS PUBLICS - 1 600 000,00						
Subvention équilibre ARBORIA 100 000 €						
Subvention équilibre BA ZAEP Saint Roch (Subv du Département) 1 500 000 €						
R - FIN - 911 - 1068 - - FIN - - EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPI - 10 136 636,95 €						
R - FIN - 911 - 1641 - - FIN - - EMPRUNTS EN EUROS - 8 630 582,66 €						
Emprunt de 7 664 323,46 au titre des inscriptions nouvelles de 2019 et 966 259,20 e au titre des RAR 2018						
R - FIN - 911 - 166 - - FIN - -REFINANCEMENT DETTE - 4 169 254,00 € (Annexe en PJ)						
R - FIN - 911 - 266 - - FIN - - AUTRES FORMES DE PARTICIPATION - 16 500,00						
Ingenov 45						
<b>912 - DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS NON AFFECT -</b>			0,00 €	706 300,00 €		
R - FIN - 912 - 10222 - - FIN - - F.C.T.V.A. - 706 300,00						
<b>914 - TRANSFERT ENTRE SECTIONS</b>			50 000,00 €	1 719 500,00 €		
D - FIN - 914 - 13911 - - FIN - - ETAT ET ÉTABLISSEMENTS NATIONAUX - 2 500,00						
D - FIN - 914 - 13912 - - FIN - - RÉGIONS - 45 000,00						
D - FIN - 914 - 13918 - - FIN - - AUTRES SUBV. D'ÉQUIP. TRANSF. - 2 500,00						

BP 2019 SECTION INVESTISSEMENT	DEP 2019	REC 2019	RAR DEP 2018	RAR REC 2018
R-FIN-914-2802-FIN-FRAIS D'ETUDE ELABORATION PLU - 75 000,00				
R-FIN-914-28031-FIN-FRASI D ETUDES -60 000,00				
R-FIN-914-2804132-FIN-BATIMENTS ET INSTALLATIONS -50 000,00				
R-FIN-914-2804133 FIN-PROJETS D INFRASTRUCTURE D'INTERET NATIONAL - 60 000,00				
R - FIN - 914 - 28041412 - - FIN - - BATIMENTS ET INSTALLATIONS - 300 000,00				
R - FIN - 914 - 28041512 - - FIN - - BATIMENTS ET INSTALLATIONS - 2 000,00				
R - FIN - 914 - 2804171 - - FIN - - BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETU - 4 000,00				
R - FIN - 914 - 2804182 - - FIN - - BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET INSTALLATIONS - 20 000,00				
R - FIN - 914 - 280421 - - FIN - - BIENS MOBILIERS, MATERIEL ET ETU - 1 500,00				
R - FIN - 914 - 280422 - - FIN - - SUBV. D'EQUIPEMENT - PERSONNES D - 220 000,00				
R - FIN - 914 - 2804412 - - FIN - - BATIMENTS ET INSTALLATIONS - 4 000,00				
R - FIN - 914 - 28051 - - FIN - - CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES - 50 000,00				
R - FIN - 914 - 28121 - - FIN - - PLANTATIONS - 500,00				
R - FIN - 914 - 28128 - - FIN - - AUTRES AGENCEMENTS ET AMENAGEMENT - 1 500,00				
R - FIN - 914 - 28132 - - FIN - - IMMEUBLES DE RAPPORT - 80 000,00				
R - FIN - 914 - 281568 - - FIN - - AUTRE MATER. ET OUTIL. D'INCENDI - 1 000,00				
R - FIN - 914 - 28158 - - FIN - - AUTRES INSTALLATIONS TECHNIQUES - 15 000,00				
R - FIN - 914 - 2817538 - - FIN - - AUTRES RESEAUX - 5 000,00				
R - FIN - 914 - 28181 - - FIN - - INSTAL. GENERALES, AGENCEMENTS, - 5 000,00				
R - FIN - 914 - 28182 - - FIN - - MATERIEL DE TRANSPORT - 300 000,00				
R - FIN - 914 - 28183 - - FIN - - MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL 1 - 135 000,00				
R - FIN - 914 - 28184 - - FIN - - MOBILIER - 150 000,00				
R - FIN - 914 - 28188 - - FIN - - AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES - 180 000,00				
<b>919 - VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT -</b>				
R - FIN - 919 - 021 - - FIN - - VIREMENT DE SECTION FONCTIONNEMENT - 5 300 000 €	0,00 €	5 300 000,00 €		
<b>95 - PRODUITS DES CESSIONS D'IMMOBILISATIONS -</b>				
R - FIN - 95 - 024 - - FIN - - PRODUITS DES CESSIONS - 690 565,00	0,00 €	690 565,00 €		
(BA Port Saint Roch)				
	31 907 825,75 €	32 874 085,61 €	2 086 743,51	1 120 484,31
La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 33 994 569,92 € dont 2 086 743,51 € en RAR dépenses et 1 120 484,31 RAR recettes				
Avec un déficit de 9 170 377,15 € et 10 136 636,95 € d'affectation de résultat.				

BP 2019 SECTION INVESTISSEMENT	DEP 2019	REC 2019	RAR DEP 2018	RAR REC 2018
Rappel 2018 Equilibre à hauteur de 27 648 023,69 € dont 3 928 229,01 € de RAR en dépenses et 4 355 805,40 € de RAR en recettes				
Avec un déficit de 4 895 135,02 et une affectation de resultat de 4 467 558,63 €				

**ANNEXE A LA NOTE BP 2019 SECTION D'INVESTISSEMENT**  
**Fonction 911**

**Note sur le refinancement de la dette - 2019**

Mobilisation d'un prêt de 4 169 254 € auprès de la Banque Postale pour refinancer le remboursement anticipé du capital de 3 Prêts de la CDC.

Taux fixe 1.05 % sur 10 ans (Décision 19-25 du 22 février 2019)

Annuités du prêt de 4 169 254 €

01/07/2019 Capital 104 232 € Intérêts 12 526 €

01/10/2019 Capital 104 232 € Intérêts 10 670 €

Prêts CDC :

N° 260 (2014) Taux Initial : Livret A +0.60 %

Remboursement du Capital au 1<sup>er</sup> avril pour 710 506.40 €

Indemnités (Estimation) 5 610 .00 €

Sur 2019 Echéance du 01/03/2019 à régler Capital 44 407 € Intérêts 10 192 €

N° 255 (2011) Taux Initial : LEP en vigueur + 135 pdb

Remboursement du capital au 1<sup>er</sup> mai 2019 pour 2 666 666.76 €

Indemnités (Estimation) 34 666.67 €

Sur 2019 Echéance du 01/02/2019 à régler Capital 83 334 € Intérêts 18 390 €

Echéance du 01/05/2019 à régler Capital 83 334 € Intérêts 17 265 €

Les échéances des 1<sup>er</sup> août et 1<sup>er</sup> novembre pour respectivement capital 83 334 € Intérêts

17 308 € et 83 334 € et 16 767 € ne seront pas réglées sur 2019

N° 261(2014) Taux initial : LEP en vigueur + 0.60%

Remboursement du capital au 1<sup>er</sup> mai 2019 pour 792 080 €

Indemnités (Estimation) 5 346.54 €

Sur 2019 Echéance 01/05/2019 Capital 49 505 € Intérêts 11 362 €

Soit sur 2019

Capital + 41 796 €

Intérêts – 10 879 €

Indemnités (Estimation) 45 957 €

Flux total initial (Prêts CDC)	4 808 356 €
Flux total de refinancement (4169 254 Capital +225 938)	4 395 192 €
IRA	45 957 €
<b>GAIN</b>	<b>367 207 €</b>

Note synthétique retraçant les informations financières de l'Agglomération Montargoise

Budget Primitif 2019

i) Données synthétiques

	Ratios Agglomération Montargoise	Ratios Nationaux des Communautés d'Agglomération (Ref : 2016)
Dépenses réelles de fonctionnement /population	500.67 €	352 €
Produit des impositions directes/population	170.45 €	326 €

Recettes réelles de fonctionnement /population	564.35 €	422 €
Dépenses d'équipement brut / population	163.42 €	78 €
Encours de dette/population	701.17 €	365 €
DGF/population	105.99 €	105 €
Dépenses de personnel /dépenses réelles de fonctionnement	19.28 %	36.80 %
Dépenses de fonctionnement et remboursement de dettes en capital /recettes réelles de fonctionnement	108.62 %	90.80 %
Dépenses d'équipement brut /recettes réelles de fonctionnement	28.96 %	18.40 %
Encours de la dette /recettes réelles de fonctionnement	124.24 %	86.60 %

**II) & III) Liste des organismes pour lesquels l'Agglomération Montargoise :**

- a) Détient une part du capital : Vallogis
- b) A garanti un emprunt :
- Etablissements financeurs :
    - Caisse des Dépôts et Consignations
    - Caisse d'Epargne
    - Crédit Agricole
  - Etablissements Financés :
    - Logement social
    - Etablissement Hospitalier pour adulte dépendant (EHPAD)
    - Institut médico – éducatif (IME)

Montant au 01/01/2019 : 55 749 667.66 € (CRD)

Annuités :

- Intérêts : 789 397.16 €
- Capital : 1 597 437.19 €

Pas de provision pour ces garanties

- c) Subvention supérieure à 75 000.00 € :
- Office de tourisme : 180 000 €

**IV) Liste des délégataires :**

- Lyonnaise des eaux : assainissement et eau potable
- Amelys : Transport public
- Vago : Aires d'accueil des gens du voyage
- SCF : crématorium

**V) Acquisitions et cessions inscrites au BP 2019**

- Acquisition :

VALLOIRE Rue Decourt	70 000 €
Ilot Rapatriés Montargis	10 000 €
Caserne Gudin	400 000 €
Extension parking SNCF	8 175 €
Elargissement CD 815 Paucourt	3 540 €
Extension Aire d'accueil Amilly	8 000 €

Etang Cepoy (dont échange)	2 900 €
Villemandeur Berry	53 000 €
Bassin Eaux Pluviales Chalette	33 000 €

Vente :

Cessions ZAEP Saint Roch (Budget annexe) CAPROGA/ Centre Medico psychologique/ Coulon	690 565 €
--	-----------

VI) Contrat de partenariat : Néant

Monsieur SUPPLISSON, pour conclure la présentation de ce budget primitif 2019, rappelle qu'il est marqué par la continuité. L'Agglomération Montargoise poursuit un niveau très élevé d'investissements structurants sur l'ensemble des communes. Elle maîtrise de façon efficace ses dépenses de fonctionnement afin de ne pas augmenter les impôts. Dans un contexte où les dotations de l'Etat ont baissé, où un niveau élevé d'investissements est maintenu, elle finance ce parcours grâce à des économies de gestion.

Monsieur NOTTIN : « Ce budget 2019, derrière la belle présentation, est en réalité un budget d'austérité bien loin de répondre aux besoins prioritaires des habitants de notre agglomération. Vous aimez parler de budget maîtrisé, il faut plutôt parler de budget mutilé dans sa section de fonctionnement.

Un budget d'austérité tout d'abord avec une section de fonctionnement qui chute de près de 5,5 % et 2 163 000 euros, soit -7,2 % en deux ans avec des baisses importantes pour les dépenses de personnel (-130 000 € et -12 % en deux ans), formation continue (-3,6%), médiathèque (-136 000 € soit -9,30 % et -15,30 % en deux ans), salles de sports et gymnases (-7%), autres équipements sportifs (-18%), aires d'accueil des gens du voyage (-14 %), eau et assainissement (-6,5 %), services environnement (-46,50 %)...

Vous êtes donc une fois de plus en accord avec le Président Macron : l'ennemi, ce sont bien les dépenses de fonctionnement. C'est une véritable saignée, et ce d'autant plus que les dépenses de fonctionnement sont les dépenses du quotidien, utiles pour les gens.

La baisse de plus de 9 % des dépenses de fonctionnement de la médiathèque pose question car il ne faudrait pas que la gratuité de l'inscription ait pour contrepartie honteuse une baisse de moyens alors que cette même gratuité, conformément à ce que les élus communistes vous disent depuis plus de 10 ans, a permis une forte hausse de 62 % des inscriptions. Si les inscriptions augmentent mais que les dépenses de fonctionnement baissent fortement, alors la qualité du service rendu aux usagers se dégrade fortement.

Austérité encore avec des dépenses de fonctionnement ridiculement basses concernant le domaine de la santé, qui est pourtant un sujet capital pour les habitants de notre agglomération. Certes, la dépense augmente de 20 000 euros, mais c'est ridiculement bas car les dépenses de santé ne représentent que 0,22% des dépenses de fonctionnement de notre agglomération. Cela est d'autant plus regrettable que 40 % de ces dépenses sont absorbées par la maison de santé privée de la Chaussée. On a eu le débat, je ne reviens pas dessus, mais je maintiens qu'elle ne fonctionne pas bien ou en tout cas, loin d'être au niveau de ce qu'il faudrait. Je rappelle juste que dans son avis, le Conseil Economique Social et Environnemental du Loiret a qualifié ces maisons libérales privées de "coûteuses en fonds publics, elles n'apportent pas pour l'instant les solutions escomptées".

Concernant les transports, nous voyons là les effets de la nouvelle délégation de service public : augmentation en trompe l'œil, un an avant les élections municipales, avec la contribution de l'Agglomération qui augmente de 490 000 euros cette année. Elle augmentera, si l'on prend en compte la gratuité partielle pour les scolaires, de 234 000 euros/an en moyenne annuelle sur la durée de la DSP. C'est un progrès certes, mais très loin du compte vu l'état de nos transports en commun depuis 20 ans que vous êtes au pouvoir. Tout était à améliorer, et vous le faites enfin, mais à minima. Vous avez, Monsieur le Président, été fier d'annoncer lors du conseil d'agglomération du 20 décembre dernier que « la contribution de l'Agglomération hors gratuité, augmente de 34 000 euros seulement ». On fait mieux en matière d'ambition pour un sujet d'une telle importance. Au total, l'Agglomération va verser 1 404 000 euros sur 6 ans au titre de sa contribution financière alors qu'elle vient de faire le choix de financer à hauteur de 2 millions d'euros les travaux luxueux du projet de port de plaisance Saint Roch pour quelques dizaines de plaisanciers supplémentaires par an. Clairement, les transports ne sont pas votre priorité politique, malgré toute votre communication en la matière, et vous n'en mesurez pas les enjeux. Le refus de la gratuité des transports coûte cher à la collectivité : le nouveau système de billetterie transports va coûter 323 000 euros.

La communication, parlons-en. Si c'est l'hyper austérité pour le fonctionnement, pour les dépenses de communication, c'est sans limites ou presque !

Monsieur Supplisson avait pourtant claironné fièrement, qu'avec lui le budget com' baisserait fortement. La réalité c'est qu'il bat tous les records depuis qu'il est aux manettes : 82 200 euros contre 58 110 il y a deux ans. Si on y ajoute les dépenses de réceptions « fêtes et cérémonies » à 10 000 euros, nous arrivons à la somme de 93 400 euros contre 68 000 il y a deux ans, soit une hausse de 37 %.

Et ce n'est pas tout, car les dépenses de communication, cérémonies et réceptions sont ventilées un peu partout dans le budget pour noyer le poisson. Ainsi on retrouve 57 000 euros en communication et réceptions dans le chapitre sur les musées, 6000 euros de réception dans le budget de l'action culturelle, 9000 euros de frais de réception dans le chapitre « administration générale de la collectivité », 3000 euros de réceptions et 1000 euros de communication dans le chapitre sur les transports urbains. Cela fait un total de 76 000 euros à ajouter aux 93 400 de dépenses officiellement estampillées « communication », soit 169 400 euros au total ! Bref, ça communique et ça réceptionne beaucoup à l'agglomération, au-delà de toute mesure pourrait-on ajouter, surtout en ces temps de vaches maigres pour les finances publiques. Nos concitoyens apprécieront ! La machine « "SUPPLISSON communication" coûte cher au porte-monnaie des contribuables de notre agglomération et cela se traduit concrètement dans ce budget. Les somptueuses brochures et autres lettres-flash bourrées de photos à la gloire de notre Président ont déjà coûté 27 000 euros et l'une d'entre elle, intitulée « l'Agglomération Montargoise investit pour votre avenir », contenait 23 photos de Monsieur Supplisson en 20 pages ! L'Agglomération investit-elle pour l'avenir de ses habitants ou pour l'avenir politique et l'image de son président qui, on le voit, prépare ainsi activement avec l'argent des contribuables sa campagne de réélection en 2020 ?

Un budget d'illusions et de faux prestige ensuite : si les dépenses d'investissement augmentent cette année de 6,3 millions c'est en grande partie grâce aux économies réalisées sur le dos des habitants avec la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM), cet impôt injuste payé deux fois par les contribuables et que vous avez fait sortir du budget de l'agglomération afin de le confier au SMIRTOM. Par rapport à l'année 2015, le désengagement total de l'Agglomération lui fait maintenant économiser 2,5 millions d'euros/an. Il s'agit bien d'un coup sévère porté au pouvoir d'achat des familles. Si le taux n'augmente pas cette année, c'est pour des raisons strictement électorales à un an des élections municipales.

Nous voyons également des dépenses de prestige qui, par définition, ne sont pas utiles, comme la subvention d'équilibre de 1,5 millions d'euros pour votre projet de port de plaisance de luxe

à Saint Roch, ou près de 251 000 euros pour la base nautique dont 187 000 rien que pour le raccordement électrique du télésiège. Un télésiège sur le lac de Cepoy, est-ce vraiment une priorité ? Cet argent serait mieux dépensé pour soigner les gens par exemple en finançant la construction d'un centre de santé public.

Enfin, je terminerais par-là la note de fin de présentation rappelle que l'encours de la dette par rapport à la population augmente et se situe à 701 euros contre 365 de moyenne nationale, soit le double, que les dépenses de personnel représentent 19,3 % des recettes réelles de fonctionnement contre 36,8 % au national, que l'encours de la dette dans notre agglomération par rapport aux recettes réelles de fonctionnement augmente lui aussi sérieusement cette année et se situe à 124 % contre 86 % de moyenne nationale. Donc, deux fois moins d'agents et davantage de dettes que la moyenne nationale, avec un écart qui se creuse.

Je voterai donc contre ce budget. »

Monsieur SUPPLISSON répond que la subvention d'équilibre du port mentionnée est la subvention du Département de 1,5 millions d'euros versée à l'Agglomération cette année. In fine, le port ne coûtera rien aux contribuables montargois. Avec les 5 millions du Département et les 3 millions de la Région, les cessions foncières à venir, le port ne coûtera rien.

Concernant les dépenses de communication, l'an passé, elles s'élevaient à 80 000 €, elles sont budgétées à 82 000 € cette année. Il ne s'agit pas là d'une explosion ! Au sujet des photos, il s'étonne que le tract du parti communiste français local, du mois de novembre, le fait apparaître à la une.

Le budget qui augmente le plus massivement, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement, est celui des Transports. Monsieur NOTTIN prétend que le transport est en diminution et qu'il ne représente pas une priorité. Il est toujours à 180° de la réalité ; il se dit "plus c'est gros, plus ça passe". Heureusement que la parole n'est pas donnée à Monsieur SCHOULEUR parce qu'il répondrait beaucoup plus vertement.

Délibération votée à la **MAJORITÉ ABSOLUE** (Oppositions : M. DEMAUMONT avec pouvoir de Mme HEUGUES, M. PEPIN, Mme CLEMENT avec pouvoir de M. ÖZTÜRK, M. RAMBAUD, Mme BERTHELIER, M. NOTTIN).

### 32) Vote du Budget primitif - Exercice 2019 – Budget annexe Assainissement

Monsieur SUPPLISSON : « La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 3 850 753.10 € avec un excédent reporté de 1 299 753.10 € et un virement à la section d'investissement de 1 400 000.00 €.

#### **FONCTIONNEMENT**

##### **Dépenses :**

Charges à caractère général :	104 753.10 €
Charges de personnel (Mise à disposition) :	150 000.00 €
Autres charges de gestion courante :	65 000.00 €
- Contrat DSP SUEZ Article 45 Assistance opération	
Réhabilitation ANC	7 000.00 €
- Contrat DSP SUEZ Contrôle RAC	25 000.00 €
- Entretien des ANC	12 000.00 €

- Suivi rejet ICT	1 800.00 €	
- Admission en non-valeur :	9 000.00 €	
- Créances éteintes :	6 000.00 €	
Charges financières :		21 000.00 €
- Intérêts s/emprunt :	20 000.00 €	
- ICNE :	1 000.00 €	
Charges exceptionnelles :		110 000.00 €
- Autres charges	100 000.00 €	
- Titres annulés sur exercices antérieurs	10 000.00 €	
Opération d'ordre :		
- Dotation aux amortissements :		2 000 000.00 €

### **Recettes :**

Produit de services :		
- Participation branchement assainissement collectif :		223 000.00 €
- Redevance assainissement :		1 680 000.00 €
(2 800 000 m3 x 0,60 HT)		
Dotation subvention participation :		
- Prime épuration :		250 000.00 €
Autres produits de gestion courante :		20 000.00 €
- Redevance occupation domaine public		
Opération d'ordre :		
- Amortissement des subventions :		376 000.00 €

### **INVESTISSEMENT**

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 4 702 991.15 € dont 266 346.97 € de RAR en dépenses et 528 052.00 € de RAR en recettes.

L'excédent d'investissement est de 774 939.15€

Le virement est de 1 400 000.00 €

### **Dépenses :**

Amortissement des subventions :		376 000.00 €
Emprunt et dettes :		445 000.00 €
Frais d'étude :		215 000.00 €
- Schéma directeur :	195 000.00 €	
- Déplacement Poste de la folie Chalette	20 000.00 €	
Logiciel :		
- SIG : licence partagée		2 100.00 €
Travaux immobilisations en cours		3 396 500.00 €

- STEP Chalette & Amilly	110 000.00 €
- Groupement de Commandes	50 000.00 €
- Programme réhabilitation EU 2019	460 000.00 €
- Programme extension EU 2019	656 600.00 €
- Programme Branchements travaux divers 2019	500 000.00 €
- Contrôles qualités	45 000.00 €
- Zone humide des Prés Blancs	15 000.00 €
- Programme extension EU 2018	560 000.00 €
- Programme réhabilitation EU 2018	1 000 000.00 €

#### **Recettes :**

- Dotation aux amortissements :	2 000 000.00 €
---------------------------------	----------------

Délibération votée à la **MAJORITÉ ABSOLUE** (Opposition : M. NOTTIN - Abstentions : M. DEMAUMONT avec pouvoir de Mme HEUGUES, M. PEPIN, Mme CLEMENT avec pouvoir de M. ÖZTÜRK, M. RAMBAUD, Mme BERTHELIER).

### 33) Vote du Budget primitif – Exercice 2019 – Budget annexe Eau potable

#### **FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 2 256 356.91 €  
L'excédent reporté est de 1 493 356.91 €  
Le virement vers la section d'investissement est de 1 733 000.00 €

#### **Dépenses :**

- Charges à caractère général :	254 750.00 €
- Charges de personnel :	60 000.00 €
- Opération d'ordre Amortissement :	140 000.00 €
- Charges financières :	30.00 €
- Charges exceptionnelles	68 576.91 €

#### **Recettes :**

- Redevances 2019 (2 600 000 m <sup>3</sup> x 0.275 €)	715 000.00 €
- Opération d'ordre Quote-part des subventions amortissables	41 000.00 €

#### **INVESTISSEMENT**

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 5 072 428.14 € dont 405 058.96 € de RAR en dépenses et 60 125.00 de RAR en recettes.  
L'excédent 2018 est de 2 138 303.14 €  
Le virement vers la section de fonctionnement est de 1 733 000.00 €

#### **Dépenses :**

- Amortissement des subventions	41 000.00 €
- Remboursement capital des emprunts :	114 500.00 €
- Acquisition de terrains :	31 500.00 €
- Travaux :	
o Groupement de commandes	19 000.00 €

○ Travaux production Chise 2019 :	3 367 000.00 €
○ Travaux production Aulnoy 2019 :	25 000.00 €
○ Travaux distribution branchement plomb 2019 :	32 000.00 €
○ Travaux distribution renouvellement canalisation 2019	770 369.18 €
○ Travaux production 2019 autres sites :	195 000.00 €
○ Travaux forage des boissons :	72 000.00 €

**Recettes :**

- Opération d'ordre Amortissement :	140 000.00 €
- Subvention Agence de l'Eau :	1 001 000.00 €

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. DEMAUMONT avec pouvoir de Mme HEUGUES, M. PEPIN, Mme CLEMENT avec pouvoir de M. ÖZTÜRK, M. RAMBAUD, Mme BERTHELIER, M. NOTTIN).

34) Vote du Budget Primitif – Exercice 2019 – Budget annexe pour le lotissement de l'Ilot 22 à Villemandeur (opération Plateau)

**FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 119 000.03 €  
Le déficit de fonctionnement est de 0.03 €

**Dépenses :**

- Travaux :	
○ Achat de matériel et autres travaux :	50 000 €

**Recettes :**

- Ventes de terrains aménagés :	69 000 €
- Variation de stocks :	50 000 €

**INVESTISSEMENT**

La section d'investissement s'équilibre à 203 140.49 €  
Le déficit d'exécution de la section d'investissement 2018 est de 153 140.49 € et est équilibré par un produit d'emprunt de 134 140.49 €.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. DEMAUMONT avec pouvoir de Mme HEUGUES, M. PEPIN, Mme CLEMENT avec pouvoir de M. ÖZTÜRK, M. RAMBAUD, Mme BERTHELIER, M. NOTTIN).

35) Vote du Budget Primitif – Exercice 2019 – Budget annexe de la ZI Amilly

**FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 1 031 951.70 €  
Le montant des travaux en dépenses est de 515 000 €  
En recette, est inscrite la vente des terrains à hauteur de 515 000 € et la variation de stock des terrains aménagés pour 515 000 €

**INVESTISSEMENT**

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 2 679 872.90 € dont un déficit de 2 164 872.90 € et un produit d'emprunt de 2 164 872.90 €.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. DEMAUMONT avec pouvoir de Mme HEUGUES, M. PEPIN, Mme CLEMENT avec pouvoir de M. ÖZTÜRK, M. RAMBAUD, Mme BERTHELIER, M. NOTTIN).

36) Vote du Budget Primitif – Exercice 2019 – Budget annexe de la Grande prairie

**FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 320 000.59 €

Le montant des travaux et étude s'élève à 200 000 €

La variation de stock des terrains aménagés est de 120 000 €

Le montant de vente de terrains aménagés est de 120 000 €

**INVESTISSEMENT**

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 524 516.59 € dont un déficit de 324 516.59 €.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. DEMAUMONT avec pouvoir de Mme HEUGUES, M. PEPIN, Mme CLEMENT avec pouvoir de M. ÖZTÜRK, M. RAMBAUD, Mme BERTHELIER, M. NOTTIN).

37) Vote du Budget Primitif – Exercice 2019 – Budget annexe Ilot 19

**FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 455 000.63 €

**Dépenses :**

- Terrains à aménager :	10 000.00 €
- Achats d'études et de terrains :	10 000.00 €
- Travaux :	110 000.00 €

**Recettes :**

- Ventes de terrains aménagés	325 000.00 €
-------------------------------	--------------

**INVESTISSEMENT**

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 495 750.38 €

Le déficit 2018 est de 365 750.38 €

**Dépenses :**

- Opération d'ordre Constatation lots achevés	130 000.00 €
---	--------------

**Recettes :**

- Opération d'ordre Sortie du stock de lots vendus 325 000.00 €
- Emprunt 110 750.38 €

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. DEMAUMONT avec pouvoir de Mme HEUGUES, M. PEPIN, Mme CLEMENT avec pouvoir de M. ÖZTÜRK, M. RAMBAUD, Mme BERTHELIER, M. NOTTIN).

### 38) Vote du Budget Primitif – Exercice 2019 – Budget annexe Arboria

#### **FONCTIONNEMENT**

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 445 508.40 €

#### **Dépenses :**

- Charges à caractère général :
  - o Etudes prestation 2 000.00 €
  - o Travaux de voirie, VRD 48 500.00 €
- Frais financiers : intérêts sur emprunt 94 000.00 €
- Variation terrains aménagés : constatation vente de lots 300 000.00 €
- Déficit 1 008.40 €

#### **Recettes :**

- Ventes de terrains aménagés 300 000.00 €
- Subvention exceptionnelle (du budget principal) 95 508.40 €
- Opération d'ordre :
  - o Variation terrains aménagés : intégration lots achevés 50 000.00 €

#### **INVESTISSEMENT**

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 390 000 €

#### **Dépenses :**

- Emprunt : remboursement de capital : 340 000.00 €
- Opération d'ordre :
  - o Terrains achevés : constatation lots achevés 50 000.00 €

#### **Recettes :**

- Avance Agglomération Montargoise 90 000.00 €
- Opération d'ordre : sortie du stock de lots vendus 300 000.00 €

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. DEMAUMONT avec pouvoir de Mme HEUGUES, M. PEPIN, Mme CLEMENT avec pouvoir de M. ÖZTÜRK, M. RAMBAUD, Mme BERTHELIER, M. NOTTIN).

### 39) Création d'un budget annexe Zone Activité Economique Portuaire (ZAEP) Saint Roch

**Monsieur SUPPLISSON** : « L'Agglomération Montargoise Et rives du loing, compétente pour créer, aménager, entretenir et gérer les zones d'activité portuaires (Loi NOTRe du 7 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) a décidé de requalifier la ZAEP Saint Roch à Montargis.

Cette opération d'aménagement nécessite la création d'un budget annexe ZAEP Saint Roch conformément à la réglementation. »

Monsieur SUPPLISSON ajoute qu'il s'agit ni plus ni moins d'acquisitions de terrains en vue de leur aménagement, avec certaines opérations de revente. Un des objectifs de créer un budget annexe est de pouvoir récupérer la TVA. En effet, pour bénéficier de la TVA il faut réaliser une opération d'aménagements. Le budget annexe permettra de recenser dans un même budget l'ensemble des opérations du port pour constater le résultat final pour lequel il est assez optimiste.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstention : Monsieur NOTTIN).

#### 40) Budget annexe ZAEP Saint Roch – Définition de la zone Saint Roch

Monsieur SUPPLISSON : « L'Agglomération Montargoise Et rives du loing, compétente pour créer, aménager, entretenir et gérer les zones d'activité portuaires (Loi NOTRe du 7 aout 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République) a décidé de requalifier la ZAEP Saint Roch à Montargis.

Par délibération du 28 mars 2019 le Conseil communautaire a décidé la création d'un budget annexe ZAE Saint Roch soumis à TVA.

Il convient de définir le périmètre de cette zone comme suit :

Parcelles	Localisation	Surface
AP 355	63 rue Coquillet	1 048 m2
AP 327	Rue du Pont Saint Roch	2 548 m2
AP 328	Rue du Pont Saint Roch	506 m2

Monsieur NOTTIN : « Le périmètre de la zone est donc défini par les parcelles AP 355 (le centre médico psychologique) AP 327 et 328 (le silo et annexes de la C.A.PRO.GA). Ainsi défini, le périmètre n'englobe pas les bâtiments VNF qui font pourtant partie du projet. Pourquoi ? Le budget prévoit 473 075 € de dépenses (chapitre 11, article 6015) pour des terrains à acquérir : de quelles parcelles s'agit-il exactement ? La petite maison située 18 rue St Roch, à côté du silo, a été achetée pour plus de 200 000 € -c'est paru dans la presse- aucune trace de cette acquisition ne figure dans le budget. Qu'en est-il du redimensionnement récent du projet par l'abandon des acquisitions immobilières Lasergame et boulangerie ? Quelles conséquences en termes de financement : Région, Département, Agglomération ? Initialement, le projet devait être financé à hauteur de 10 millions d'euros, le budget de l'Agglomération Montargoise fait état que de 1,5 millions en recettes, quid du reste ? Un point complet sur ce dossier serait souhaitable. Je vous rappelle que l'argent de la Région, du Département, de l'Etat, c'est aussi l'argent des habitants de l'Agglomération Montargoise. Dire que c'est une opération où les habitants ne paieront rien, c'est quand même à côté de la réalité. »

Monsieur SUPPLISSON indique que les terrains acquis par l'Agglomération pour l'aménagement du port seront intégrés dans ce budget annexe au fur et à mesure de leur acquisition. La liste des trois terrains déjà acquis est soumise à approbation. La stratégie a déjà été présentée au conseil d'agglomération et en commissions : elle est d'acquérir tout ce qui est autour du silo, préférentiellement des terrains non bâtis et disponibles. Ils sont plus économiques. C'est préférable plutôt que de s'attaquer de front aux terrains occupés (Lasergame et boulangerie). En additionnant le prix du foncier, l'indemnité d'éviction et le coût de démolition, le résultat aboutit à un prix au m<sup>2</sup> exorbitant. Parce que les élus de l'Agglomération Montargoise sont précautionneux avec l'argent public, -Monsieur NOTTIN a eu raison de le souligner- il a été décidé, cela a été dit en commission et au dernier conseil, de

centrer les intérêts de foncier autour du silo par des terrains situés sur l'arrière des maisons rue Coquillet. A côté du silo, du foncier reste disponible.

Concernant le prix d'acquisition de la maison Coulon, quelques plateaux dans le centre St Roch sont inclus (pas seulement la maison). Cela aussi a été discuté en commission et au conseil. Lors des prochains conseils, la revente de ces plateaux sera proposée. L'Agglomération réalisera ainsi une opération qui coûtera moins que la somme annoncée par Monsieur NOTTIN. Au total, cette opération économique tiendra son budget, comme elle en a l'habitude. La Chambre régionale des comptes, penchée sur le sujet, l'a souligné : l'Agglomération Montargoise a l'habitude de tenir ses budgets assez précisément. Le budget du port sera tenu. Aujourd'hui, le calendrier et le budget tel que présentés à l'Agglomération et adoptés par ce conseil sont respectés. Il n'y a aucune raison de croire à ce stade qu'ils dérapent.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstention : Monsieur NOTTIN).

#### 41) Vote du Budget primitif – Exercice 2019 – Budget annexe ZAEP Saint Roch

##### FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre à hauteur de 1 500 000 €

##### Dépenses :

Article 6015 Terrains à aménager 900 000 €

426 925 € Acquisitions réalisées CAPROGA/ Centre Médico psychologique

473 075 € Acquisitions à réaliser

Article 605 TRAVAUX 600 000 €

##### Recettes :

Article 71355 Variation stock terrains aménagés 1 500 000 €

##### INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre à hauteur de 1 500 000 €

##### Dépenses :

Articles 3351 et 3355 Variation stock terrains et Travaux 1 500 000 €

##### Recettes :

Article 168751 Avance 1 500 000 €

Avance du budget général qui correspond à la subvention de 1 500 000 € versée par le département sur l'exercice 2018.

Monsieur SUPPLISSON explique que la recette d'investissement n'est pas issue des caisses de l'Agglomération Montargoise, mais de la subvention du Département.

Par ailleurs, aucun prix d'acquisition des bâtiments ne figure sur ce budget puisque VNF les apporte symboliquement. Les hangars de VNF sont situés sur le domaine public fluvial. Ils sont inaliénables. Il n'est pas possible de les acheter. A cet endroit, les terrains seront creusés. VNF va déménager dans les locaux des espaces verts d'Amilly et libérer les locaux actuels. Une convention de mise à disposition des terrains en vue de creuser et faire le port est prévue.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstentions : M. DEMAUMONT avec pouvoir de Mme HEUGUES, M. PEPIN, Mme CLEMENT avec pouvoir de M. ÖZTÜRK, M. RAMBAUD, Mme BERTHELIER, M. NOTTIN).

BA ZAEP Saint Roch  
FONCTIONNEMENT

DEPENSES				RECETTES			
article	chap	intitulé	observations	article	chap	intitulé	observations
6015	011	terrain à aménager Caproga Centre medico	terrain acquis+frs	7015		vente terrains aménagés	vente parcelles
		Terrains a acquerir					
6045	011	études, prestations de service		7133	042	variation en cours de production	en fin d'année, reprend total chap. 60 (D 335)
605	011	travaux	voirle, VRD...	71355	042	variation terrains aménagés	intégration lots achevés (par D 3555)
608	011	Démolitions Silo et annexes		774		subvention exceptionnelle	du budget principal
		frs accessoires				Sub Depart encaissée fin 2018	
	011						
			total (coût de production)	796			
			1 500 000,00				
6611	66	intérêts emprunt		758		produits divers	
7133	042	variation en cours de production	sortie du stock (par C 335)				
71355	042	vanation terrains aménagés	constatation vente de lots (par C 3555)				
65	658	charges diverses					
			TOTAL				TOTAL
			1 500 000,00				1 500 000,00
INVESTISSEMENT							
1641	16	emprunt	remboursement capital	1641	16	emprunt en euros	
3351	040	travaux en cours	terrains	168751		avance (subvention dep perçue fin 2018)	
3354	040	travaux en cours	études, pr. serv ) par	3354	040	reprise stock initial	
3355	040	travaux en cours	travaux ) C 7133	3355	040	reprise stock initial	
33581	040	travaux en cours	frs accessoires)	33581	040	reprise stock initial	
33586	040	travaux en cours	frs financiers )	33586	040	reprise stock initial	
3555	040	terrains aménagés	constatation lots achevés (par C 71355)	3555	040	terrains aménagés	sortie du stock de lots vendus (D 71355)
001				001			
			TOTAL				TOTAL
			1 500 000,00				1 500 000,00

42) Ouverture d'une Autorisation de Programme et crédits de paiement – Usine de potabilisation des eaux issues de champ captant de la Chise à Amilly

Monsieur SUPPLISSON : « Je vous propose l'ouverture d'une autorisation de programme et crédits de paiement pour la construction d'une usine de potabilisation des eaux issues de champ captant de la Chise à Amilly.

Montant de l'Autorisation de Programme : 6 995 000 € HT

Crédit paiement 2019 : 3 653 912 €

Crédit paiement 2020 : 2 965 532 €

Crédit de paiement 2021 : 375 556 €

Les dépenses seront financées par les subventions (30%) et un prêt à taux zéro (20 %) de l'agence de l'eau Seine Normandie et l'autofinancement. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

43) Fixation des taux de Cotisation Foncière des Entreprises (CFE), Taxe d'Habitation (TH), Taxe Foncière (Non Bâti) (TFNB) – Exercice 2019

Monsieur SUPPLISSON : « Dans le cadre de la réforme de la taxe professionnelle unique (TPU), l'AME perçoit depuis 2011 un panier de recettes comprenant des ressources fiscales, dont la cotisation foncière des entreprises (CFE), la taxe d'habitation (TH), la taxe foncière (non bâti) (TFNB) et des compensations de l'Etat.

Je vous propose de fixer les taux suivants de fiscalité locale qui ont présidé aux inscriptions de recettes fiscales au Budget primitif 2019.

**a) Cotisation foncière des entreprises**

Il convient, chaque année, de fixer le taux afférent à la CFE.

Je vous propose de laisser inchangé ce taux de 24,36 % de CFE pour 2019 et de mettre en réserve la différence, si elle est positive, entre le taux maximum de droit commun et le taux de CFE voté.

Pour 2019, la différence étant négative, il n'y aura pas de réserve.

**b) Taxe d'habitation**

Il convient, chaque année, de fixer le taux afférent à la taxe d'habitation.

Je vous propose de laisser inchangé ce taux de 6,69 % de TH pour 2019.

**c) Taxe foncière (non bâti)**

Il convient, chaque année, de fixer le taux afférent à la taxe foncière sur le non bâti.

Je vous propose de laisser inchangé ce taux de 2,94 % de TFNB pour 2019. »

Délibération votée à la **MAJORITÉ ABSOLUE** (Opposition : M. NOTTIN).

44) Participation de l'Agglomération Montargoise à l'Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion de l'Eau (EPAGE) du Bassin du Loing - Exercice 2019

Monsieur SUPPLISSON : « Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2019, l'Agglomération Montargoise, suite à la dissolution du SIVLO, adhère à l'EPAGE.

Le montant de la contribution, calculée par rapport au nombre d'habitants s'élève à 192 645 € pour 2019, soit 3 euros par habitant »

*Monsieur SCHOULEUR et Madame BERTHELIER quittent la séance à 19 heures 30.*

Monsieur SUPPLISSON explique que certaines collectivités choisissent de créer une taxe GEMAPI visant à abonder les EPAGE. Cependant, l'Agglomération Montargoise préfère payer cette contribution sur son budget. Il s'agit d'un choix politique.

Monsieur NOTTIN : « La contribution par habitant à l'établissement public varie de 0 à 40 €. Il s'agit d'un coût par habitant et non par foyer fiscal. Même si le coût par habitant paraît faible à 3 €, je propose quand même 0 € par habitant, compte tenu de l'excellente santé financière de l'Agence de l'eau, assise sur un véritable trésor de guerre qui provient de la taxation des utilisateurs (industriels, agriculteurs irrigants, particuliers pour l'eau potable et même les pêcheurs à la ligne...). L'Agence de l'eau finançant la majeure partie des projets, cette taxation des collectivités est superflue. »

Délibération votée à la **MAJORITÉ ABSOLUE** (Opposition : M. NOTTIN).

45) Subvention au Comité des Œuvres Sociales de l'Agglomération Montargoise – Exercice 2019

Monsieur SUPPLISSON : « Vu le projet de Budget Primitif 2019, la subvention attribuée au Comité des Œuvres Sociales de l'Agglomération Montargoise est de 46 000 €.

La dépense en résultant est inscrite au Budget Primitif 2019 à l'article 6474 fonction 92025.

Je vous propose de bien vouloir verser cette subvention de 46 000 € au COS de l'Agglomération Montargoise. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

## CULTURE

46) Attribution de subventions dans le cadre de la politique culturelle communautaire et autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions afférentes

Madame ABSOLU : « La Commission des Affaires Culturelles a considéré les dossiers de demande de subvention pour l'exercice 2019 envoyés par les associations. Elle a retenu plusieurs projets qui répondent au Projet Culturel de l'Agglomération et aux critères d'éligibilité énoncés en préambule du dossier de demande de subvention 2019.

Aussi, je vous propose d'attribuer les subventions de la façon suivante :

Nom de l'association	Montant accordé 2018	Montant demandé 2019	Proposition de la commission Culturelle du 28/11/2018	Décision du Conseil
LE VLAD	- €	8 900 €	8 900 €	8 900 €

LABEL TREMP	3 000 €	4 500 €	3 000 €	3 000 €
LES CROQUEURS DE PAVES	4 000 €	5 000 €	4 000 €	4 000 €
SOCIETE LES AMIS DU MUSEE	1 500 €	1 500 €	1 500 €	1 500 €
COMPAGNIE MIRAGE	2 500 €	5 000 €	- €	- €
LE THEATRE DU MASQUE D'OR	16 000 €	16 000 €	16 000 €	16 000 €
CIE JE EST UN AUTRE	2 000 €	10 000 €	2 000 €	2 000 €
TERRITOIRES DE L'ART	3 000 €	3 000 €	3 000 €	3 000 €
M.A.N.O.R	- €	4 500 €	- €	- €
UTL	15 000 €	18 000 €	12 000 €	12 000 €
MILLE ET UNE FÊTES	3 000 €	- €	3 000 €	3 000 €
AUTRE PROJETS	5 000 €	10 000 €	10 000 €	1 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>55 000 €</b>	<b>86 400 €</b>	<b>63 400 €</b>	<b>55 000€</b>

A cet effet, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer des conventions d'objectifs annuelles avec Le Théâtre du Masque d'Or et l'Université du Temps Libre. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

47) Pôle Spectacle Vivant : Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec le Hot Club du Gâtinais pour la promotion de la musique de Jazz sur le territoire de l'Agglomération Montargoise

Madame ABSOLU : « Les 3 séances du concert en partenariat avec le Hot Club du Gâtinais (HCG) ont réuni 846 spectateurs en décembre 2018. Cet excellent résultat récompense et conforte l'engagement de l'Agglomération Montargoise dans sa politique de soutien à la diffusion de la musique de Jazz sur son territoire et encourage les partenaires à poursuivre la programmation commune.

L'Agglomération Montargoise prévoit de réserver pour cette opération un budget artistique de 8 700 € HT maximum comprenant l'ensemble des frais artistiques, défraiements, hébergements, nourriture et transports.

Cette opération fera l'objet d'un contrat tripartite permettant la participation financière directe du HCG. Cette disposition permettra de limiter l'engagement budgétaire de l'Agglomération Montargoise à moins de 6 000 € tout en conservant la totalité des recettes de billetterie.

Je vous demande de bien vouloir approuver le principe d'un partenariat avec le Hot Club du Gâtinais pour la programmation d'un concert de Jazz et la mise à disposition de la salle du Tivoli et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

48) Pôle Spectacle Vivant : Création d'un tarif pour les événements exceptionnels

Madame ABSOLU : « L'Agglomération souhaite programmer des spectacles de notoriété nationale ou internationale visant un large public. La jauge proposée lors de ces séances sera supérieure à 1000 places.

Madame BERTHELIER siège à nouveau au sein de l'Assemblée à 19 heures 34.

Compte-tenu du coût de telles propositions et dans l'objectif d'optimiser la recette pour tendre à l'équilibre financier, il est proposé la création d'un tarif dédié. Ce tarif, supérieur à celui de la saison « Sortir », reste néanmoins inférieur à ceux généralement pratiqués dans des villes comparables.

Zone tarifaire	<i>Plein tarif</i>	<i>Tarif réduit</i>
<b>Carré Or</b>	48 €	43 €
<b>1<sup>ère</sup> Catégorie</b>	38 €	33 €
<b>2<sup>ème</sup> Catégorie</b>	28 €	23 €

Délibération votée à la **MAJORITÉ ABSOLUE** (Opposition : M. NOTTIN).

49) Musée Girodet - Actualisation de la tarification des ouvrages, cartes postales et produits dérivés mis en vente à la boutique de Musée Girodet

Madame ABSOLU : « A l'ouverture du musée Girodet, une boutique a été mise en place pour la vente d'ouvrages, carte postale et de produits dérivés.

Il convient d'actualiser ces tarifs comme suit :

Produits	Tarifs en euros
Crime à la société d'Emulation	16,00
Les héritiers de l'or rouge	18,00
Il était une fois au château de Montargis	18,00
Meurtres à l'abbaye	18,00
Pierre-Louis Manuel	18,00
Histoire religieuse de Montargis	18,00
Le siège de Montargis	20,00
Histoire du château de Montargis au XIX <sup>e</sup> siècle	20,00
Les dernières dames de Montargis	25,00
L'église Sainte Madeleine	21,00
Promenade littéraire en Gâtinais	18,00
Eglises et chapelles	12,00
La salle des fêtes de Montargis	25,00
Le gâtinais et ses racines	18,00
Balades artistiques en Gâtinais	32,00
Loiret d'argent	54,00
Le Loiret des écrivains et des artistes	25,00
Images du Gâtinais, Georges Thouvenot	35,00
Montargis, ses rues sur l'eau, sa vieille ville	45,00
Antigna ou la passion des humbles	25,00
La fortune de Girodet, bulletin SEM	18,00
Après le déluge	10,00
Au-delà du maître	25,00
BD	25,00
Girodet et les lanternes magiques	2,00
Dossier de l'art n° spécial réouverture	9,50
Revue d'Histoire du Gâtinais (Bulletin de la SEM)	12,00
Girodet sous le regard de Dejuinne	12,00
Girodet aux champs	12,00

Triqueti et l'avant-garde du régiment Géricault	9,00
Henry de Triqueti, le prince gisant	7,00
Histoire des arts jeunesse	12,50
Les grands peintres jeunesse	9,90
Mythologie grecque jeunesse	5,00
La Renaissance jeunesse	5,00
Révolution française jeunesse	5,00
Cléopâtre Jeunesse	5,00
Jeanne d'Arc jeunesse (français et anglais)	5,00
François 1er jeunesse (français et anglais)	5,00
Léonard de Vinci jeunesse (français et anglais)	5,00
Napoléon jeunesse (français et anglais)	5,00
Tempo chrono histoire des arts (jeu de 54 cartes)	7,50
Cartes postales	0,80
Marque-pages	0,70
Marque-pages magnétique	3,00
Gomme	2,00
Règle	2,00
Lot de 6 crayons couleur	4,00
Carnet simple spirale	3,00
Dépliant bloc-notes	5,00
Lot de 10 cartes à colorier	5,00
Puzzle carton	9,00
Réduction buste Girodet plâtre	45,00
Réduction buste Girodet résine	55,00
Crayon Clip'one	5,00
Porte-mine avec logo musée	2,50
Set de 6 crayons et 1 taille crayon	3,00
Stylo bille encre noire avec logo musée	2,50
Bol	10,00
Magnet	3,00
Essuie-Lunette	5,00
Kit carte + essuie-verres microfibre	4,00
Set de coloriage	5,00
Porte-clé	5,50
Reproduction d'image pour publication	60,00

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

50) Musée Girodet - Autorisation à Monsieur le Président de signer une convention de dépôt-vente avec la Société d'Emulation de Montargis

Madame ABSOLU : « Le musée Girodet propose un partenariat avec la Société d'Emulation de Montargis pour vendre au public la Revue d'histoire du Gâtinais, publiée trimestriellement. Ainsi la SEM met à disposition à chaque parution dix exemplaires de cette revue à vendre au prix de 12 €. Ce tarif est pris en compte dans la délibération actualisant les tarifs du musée Girodet.

Il convient de formaliser le partenariat avec une convention. Je vous propose d'approuver ce partenariat et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de dépôt-vente avec la Société d'Emulation de Montargis »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

51) Musée Girodet : Approbation du plan de financement prévisionnel de l'exposition « Girodet face à Géricault : le salon de 1819 » et autorisation à Monsieur le Président de solliciter les subventions afférentes

Madame ABSOLU : « Lors de l'inauguration du musée le 15 décembre dernier, le ministre de la Culture confirmait l'attribution du label « Exposition d'intérêt national » pour l'exposition présentée d'octobre 2019 à janvier 2020 sur le salon de 1819.

Cette exposition de 1819 au cours de laquelle l'œuvre de Girodet, *Pygmalion et Galatée*, recevait les hommages de la critique et du public face au *Radeau de la Méduse* de Géricault constitue un moment majeur de la peinture française post-révolutionnaire dans la richesse de sa diversité et des mouvements esthétiques représentés préfigurant la bataille romantique.

Pour obtenir ce label, l'exposition du Salon de 1819 - jamais présentée à ce jour dans un musée français- implique en dehors d'une vaste campagne de communication, de prendre en charge des restaurations, de concevoir la rédaction d'un catalogue de référence et de nombreuses activités spécifiques en direction des publics (conférences, cafés artistiques ou historiques, visites originales et projets avec des publics spécifiques).

Le budget prévisionnel de cette manifestation a été estimé à 334 000 € et se présente ainsi :

<u>Dépenses :</u>		<u>Recettes :</u>	
Restaurations :	100 000 €	Droits d'entrée :	20 000 €
Transports et assurances :	80 000 €	Catalogue :	15 000 €
Muséographie :	30 000 €	Produits dérivés :	5 000 €
Catalogue :	55 000 €	Ministère de la Culture :	37 000 €
Actions culturelles :	15 000 €	Autres directions du ministère :	5 000 €
Communication et Actions pédagogiques :	50 000 €	DRAC :	8 000 €
Boutique :	2 000 €	Conseil départemental du Loiret :	40 000 €
Evaluation de l'exposition :	2 000 €	Conseil régional Centre-Val de Loire :	40 000 €
		Mécénat :	25 000 €
		Agglomération Montargoise :	139 000 €
<b>TOTAL :</b>	<b>334 000 €</b>		<b>334 000 €</b>

Je vous propose d'approuver le plan de financement prévisionnel de l'exposition « Girodet face à Géricault - Le salon de 1819 » et d'autoriser Monsieur le Président à solliciter les subventions au montant le plus élevé auprès du ministère de la Culture, de la DRAC, du Conseil départemental du Loiret et Conseil régional du Centre-Val de Loire.

Monsieur SUPPLISSON souligne l'intérêt national de cette exposition, reconnue par le Ministère. Il s'agit de l'exposition principale de la saison 2019-2020. Elle aura lieu en octobre prochain. Des personnalités d'envergure internationale viendront à Montargis à cette occasion.

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

52) Musée Girodet : Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat entre le musée Girodet et l'Universal Museum of Art (UMA)

Madame ABSOLU : « A l'occasion de ses 10 ans, le CLIC (Club Innovation Culture) s'associe avec UMA (Universal Museum of Art) pour réaliser un projet d'envergure mettant en lumière l'innovation dans la culture et le rôle précurseur des musées français dans la valorisation numérique de leurs collections. Le CLIC et l'UMA proposent à 50 musées de France de réaliser une exposition collégiale, en réalité virtuelle, autour d'une thématique commune : « De la

renaissance à l'impressionnisme » (chefs-d'œuvre de la peinture dans les musées français).

Chaque musée est invité à exposer virtuellement 3 à 5 œuvres de sa collection. L'exposition est accessible depuis le site internet de l'UMA, le premier musée en réalité virtuelle et consultable sur tous types de supports (mobile, bornes tactiles, ordinateur, casque VR). L'un des objectifs de ce projet est de promouvoir auprès des publics français et internationaux les collections des musées français. Les expositions UMA sont déclinées à disposition des publics scolaires.

Depuis son lancement en décembre 2017, UMA a accueilli 100 000 visiteurs.

- CLIC prend à sa charge la promotion de l'exposition auprès du réseau d'institutions partenaires et professionnels
- UMA prend à sa charge la conception, la modélisation 3D, l'écriture et l'hébergement, le communiqué de presse, affiches, teaser, son réseau de diffusion (presse, média, réseaux sociaux, ...) Le lancement de l'exposition est prévu pour avril 2019.
- Le musée sélectionne les œuvres, cède les droits de reproduction et transmet les reproductions.

Il convient de formaliser le partenariat avec l'UMA par une convention. Je vous propose d'approuver ce partenariat et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention afférente. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

#### 53) Musée Girodet - Modification de la grille tarifaire des droits d'entrée au Musée Girodet

Madame ABSOLU : « Dans le but de simplifier la facturation des visites commentées, le tarif forfaitaire de 6 € destiné aux opérateurs du tourisme est étendu aux groupes de visiteurs. Le forfait de visite à 80 € est supprimé.

De plus, il est créé un tarif forfaitaire de visite commentée en groupe à 8 € pour les billets comprenant l'accès aux expositions temporaires.

Je vous propose :

- d'approuver la modification de la grille tarifaire des droits d'entrée au Musée Girodet. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

#### 54) Musée Girodet - Autorisation à Monsieur le Président de signer une convention de dépôt-vente d'ouvrages du musée Girodet à l'Office de tourisme de l'Agglomération Montargoise

Madame ABSOLU : « Le musée Girodet propose de livrer en dépôt-vente à l'Office de Tourisme de Montargis 25 exemplaires du tome 1 de la bande dessinée sur Girodet et 25 exemplaires du dossier de l'art consacré à la réouverture du musée. Ces ouvrages seront en vente au prix public de 25 € pour la BD et 9,50 € pour le dossier de l'art.

Il convient de formaliser le dépôt-vente par une convention. Je vous propose d'approuver ce dépôt-vente et d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention avec l'Office de tourisme. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

## AFFAIRES SOCIALES

55) Attribution de subventions sociales et autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions afférentes – Exercice 2019

Monsieur DEMAUMONT : « La Commission des Affaires Sociales a reçu les porteurs de projet conventionnés qui interviennent dans le domaine social sur l'agglomération montargoise.

Les associations concernées sont : l'ORPADAM-CLIC (aide aux personnes âgées), IMANIS GEM'BOUGE (aide aux personnes en souffrance psychique), Vaincre la Mucoviscidose (aide à l'organisation de la Virade de l'Espoir), l'Association Montargoise d'Animation (AMA) (aide à la mise en place d'actions socio-culturelles sur le quartier du Plateau), les Amis des Quatre Saisons (aide à la mise en place d'activités de loisirs en faveur des personnes retraités), Château de sable (aide au fonctionnement du lieu d'accueil enfants-parents), Mille Sourires (aide aux mères de familles isolées ou en difficultés), la Banque alimentaire du Loiret (collecte de denrées alimentaires).

Aussi, je vous propose d'attribuer les subventions de la façon suivante :

	Demandes 2019 des associations	Proposition Commission Affaires Sociales	Décisions
Subvention ORPADAM-CLIC	45 700 €	45 000 €	45 000 €
Subvention Imanis GEM'BOUGE	12 500 €	11 000 €	11 000 €
Subvention Vaincre la Mucoviscidose	3 400 €	2 600 €	2 600 €
Subvention AMA	41 700 €	41 700 €	41 700 €
Subvention Château de sable	3 000 €	3 000 €	2 000 €
Subvention Mille Sourires	7 000 €	3 000 €	3 000 €
Subvention Artistes de nos vies	/	/	/
Subvention Amis des 4 Saisons	29 000 €	29 000 €	29 000 €
Subvention Banque alimentaire du Loiret	15 500 €	5 000 €	15 000 €
<b>Total des subventions</b>	<b>157 800 €</b>	<b>140 300 €</b>	<b>149 300 €</b>

A cet effet, il convient d'autoriser Monsieur le Président à signer des conventions d'objectifs annuelles avec les associations ORPADAM-CLIC, Chrysalide, l'AMA, les Amis des Quatre Saisons.

Chaque attribution de subvention fera l'objet d'une délibération. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

56) Contribution au Centre de Planification et d'Education Familiale – Exercice 2019

Monsieur DEMAUMONT : « Le CCAS de Montargis sollicite une contribution auprès de l'Agglomération Montargoise de 45 000 € pour le CPEF (Centre de planification et d'éducation familiale). Pour rappel, la subvention 2018 s'est élevée à 35 000 €.

Le CCAS gère le CPEF qui fait partie intégrante des services de solidarité et répond à une mission de santé publique. Le CPEF est hébergé à l'Espace Multiservices de l'Agglomération Montargoise et ses actions sont inscrites dans le cadre du Contrat Local de Santé signé entre l'Agglomération Montargoise et le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural.

Cette structure est un lieu d'écoute où tout un chacun peut poser, en toute confidentialité, les questions concernant : la grossesse, la contraception, l'IVG, les maladies sexuellement transmissibles, le conseil conjugal et familial. Les usagers de ce service peuvent rencontrer un conseiller conjugal, voir un médecin ou une sage-femme.

Le CPEF est de plus en plus sollicité pour des consultations d'usagers venant des 15 communes de l'Agglomération Montargoise et des communes hors agglomération montargoise. En effet, en 2018, les 632 consultations (615 en 2017) se répartissaient de la manière suivante :

Montargis	235
Amilly	48
Cepoy	12
Chalette-sur-Loing	123
Chevillon-sur-Huillard	4
Conflans-sur-Loing	/
Corquilleroy	13
Mormant-sur-Vernisson	/
Pannes	18
Paucourt	/
Saint-Maurice-sur-Fessard	2
Solterre	/
Villemandeur	28
Vimory	/
Sans domicile fixe	/
Hors Agglomération Montargoise	149

La hausse de la demande de contribution est liée à la nouvelle demi-journée de permanence mise en place début 2018 pour répondre à l'augmentation significative du nombre de consultations.

Au regard de la fréquentation qui concerne l'ensemble des communes de l'Agglomération Montargoise, je vous demande de bien vouloir vous prononcer sur une contribution de **35 000 €** pour les activités du CPEF. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ** (Monsieur DIGEON ne prend pas part au vote).

## **SPORTS**

### **57) Attribution de subventions dans le cadre de la politique sportive communautaire et autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions afférentes**

Monsieur SUPPLISSON : « La Commission des Sports a pris connaissance des bilans de l'exercice antérieur des associations sportives pour les disciplines : Basket-Ball, Hand Ball, Cyclisme, Escrime, Rugby et Echech.

Elle a considéré la recevabilité ou l'irrecevabilité des diverses demandes de subvention et, ce faisant, estime que certains projets présentés pour **2019** répondent pour tout ou partie, aux objectifs impartis par la politique sportive communautaire.

Aussi, je vous propose :

- d'attribuer ainsi les subventions suivantes pour l'année 2019 :

A.C.C.L.A.M.E.	<b>5 500</b>
C ES AME	<b>13 000</b>
A.M. H.A.N.D.A. Education	<b>14 000</b>
A.M.E. BASKET	<b>15 000</b>
Aviron Club	<b>3 500</b>
Les ECHECS dans l'AME	<b>5 000</b>

Aucune subvention n'est attribuée au TWIRLING dans l'AME pour son fonctionnement.

Cependant, son projet étant reconnu d'intérêt communautaire, le TWIRLING dans l'AME bénéficie conventionnellement d'une **gratuité** d'utilisation de créneaux au Complexe sportif du Château Blanc.

- et d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions afférentes. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

58) Attribution d'une subvention aux associations organisatrices de "grandes manifestations"

Monsieur SUPPLISSON : « Considérant la demande de Monsieur Bruno FRICOT, Président de l'association C.O. T AME, organisateur du Triathlon de l'Agglomération Montargoise sur les étangs de CEPOY et environs,

- Considérant la demande de Monsieur Patrick FOUCHER, Président du GUIDON CHALETTOIS :
  - organisateur du CRITERIUM « Elite Jeunes », dans l'agglomération
  - organisateur du Trophée des Champions au Vélodrome de la Forêt à MONTARGIS,
  - organisateur de la Transgâtinaise
- Considérant la demande de Monsieur Gilles ROUX, Président de l'Association Sportive Automobile du Loiret, organisateur du RALLYE Auto « Terres du Gâtinais »,
- Considérant la demande de Monsieur Vincent NORMAND, Président de l'Echiquier du Gâtinais, organisateur de l'Open International d'ECHECS en 2019
- Considérant la demande de Monsieur Tholance Eric, Président de l'association d'Athlétisme des J3 Sports Amilly, organisatrice de l'AME Minuit TRAIL,
- Considérant la demande des Palmeurs du Gâtinais qui organise les championnats d'Europe subaquatique les 13 et 14 septembre 2019 au Lac de Châlette sur Loing
- Considérant la demande des J3 Amilly Gymnastique qui organise les demi-finales de France individuelle
- Considérant la demande d'Amilly Rallye Europe dans le cadre de son projet de course de relais Calcinaia-Amilly
- Considérant la politique sportive communautaire, adoptée par délibération du Conseil communautaire en date du 27 juin 2002,

Considérant le caractère exceptionnel des préparations ou manifestations et les coûts engendrés, je vous propose d'attribuer ainsi les subventions :

- **1 500 €** pour l'organisateur du **Triathlon** de l'agglomération à CEPOY et environs
- **750 €** pour l'organisateur du **CRITERIUM « élite »**, dans l'agglomération
- **2 000 €** pour l'organisation du **Trophée des champions** au Vélodrome de la Forêt à Montargis
- **750 €** pour l'organisation de la Transgâtinaise
- **4 000 €** pour l'organisation du **RALLYE Auto « Terres du Gâtinais »**
- **750 €** pour l'organisation de l'**Open international d'ECHECS**,
- **750 €** pour l'organisation de l'**AME Minuit TRAIL**,
- **1 000 €** pour l'organisation **des championnats d'Europe subaquatique**
- **1 750 €** pour l'organisation **des demi-finales du championnat de France individuelle**

- 3 000 € pour l'organisation de la course de relais Calcinaia-Amilly. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

#### 59) Attribution d'une aide financière à la Performance

Monsieur SUPPLISSON : « L'Agglomération Montargoise considère, au regard de l'impact qu'engendre le sport de haut niveau auprès des médias et du tissu économique, que celui-ci constitue un vecteur promotionnel privilégié de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing pour son image, par sa valeur d'exemple et favorise la participation de sa jeunesse à la pratique sportive.

La politique sportive intercommunale dans le volet : **AIDE à la Performance** permet d'allouer une aide financière à titre **collectif**, pour une équipe locale, évoluant au meilleur échelon national d'un sport olympique et dont au moins 1/3 de ses athlètes est licencié depuis plus de 5 ans en son sein,

- L'équipe cycliste du **Guidon Châlettois** répond à ces critères :  
A la demande du Président du Guidon Châlettois, je vous propose d'allouer une aide financière de **8 000 €** pour l'exercice 2019 à son équipe cycliste.

- L'équipe senior masculine de GYMNASTIQUE du **Cercle Pasteur de MONTARGIS** évoluant au niveau National répond à ces critères :  
A la demande de la Présidente du Cercle Pasteur GYMNASTIQUE, je vous propose d'allouer une aide financière de **9 000 €** pour l'exercice 2019 à son équipe senior masculine.

- L'Union Sportive Chalette section Taekwondo évoluant à l'échelle Nationale et Internationale répond à ces critères :  
A la demande du Président de l'Union Sportive Chalette section Taekwondo, je vous propose d'allouer une aide financière de **4 000 €** pour l'exercice 2019.

- L'Académie d'Escrime De Montargis (ADEM) évoluant au niveau international répond également à ces critères  
A la demande du Président de l'Académie d'Escrime De Montargis (ADEM), je vous propose d'allouer une aide financière de **4 000 €** pour l'exercice 2019. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstention : Monsieur NOTTIN).

#### 60) Attribution de subventions aux lycées et collèges dans le cadre de la politique sportive communautaire de l'Agglomération Montargoise

Monsieur SUPPLISSON : « La politique sportive de l'Agglomération Montargoise a été adoptée par délibération du Conseil communautaire en date du 27 juin 2002. Cette politique sportive déclare le sport scolaire dans les lycées et collèges d'intérêt communautaire.

Il vous est proposé d'attribuer aux différentes associations sportives scolaires, pour l'**exercice 2019**, les subventions suivantes :

Lycée DURZY	: 1 039 €	Collège du Grand Clos	: 396 €
Lycée « en Forêt »	: 725 €	E.R.E.A. Simone VEIL	: 300 €
Collège SCHUMAN	: 580 €	Collège Lucie AUBRAC	: 684 €
Collège Paul ELUARD	: 714 €	Collège Pablo PICASSO	: 558 €

Pour information, les lycées Château Blanc et Jeannette Verdier, le collège du Chinchon et l'Ecole St LOUIS n'ont pas présenté de demande de subvention. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

61) Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention d'occupation temporaire du vélodrome de la Forêt avec l'association Musik'air

Monsieur SUPPLISSON : « La Présidente de l'association « MUSIK'AIR », organisatrice du Festival du même nom, a sollicité la Communauté d'agglomération pour l'associer à l'organisation du « **Festival MUSIK'AIR 2019** » prévue les 28 et 29 juin 2019.

Considérant la nécessité de finaliser ce partenariat par la signature d'une convention dont l'objet est de fixer les obligations de chacune des deux parties en matière de prestations, d'animation, de responsabilités et d'assurances, de communication et enfin de relations publiques, je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer cette convention d'occupation temporaire du Vélodrome. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

62) Autorisation à Monsieur le Président de signer les conventions d'utilisation temporaire du vélodrome de la Forêt avec les clubs

Monsieur SUPPLISSON : « Depuis 2003, le vélodrome de la Forêt est mis à disposition de l'ACCLAME pour l'organisation des entraînements, initiation et manifestations cyclistes.

Pour développer les initiations des élèves des écoles primaires, l'ACCLAME a sollicité le renouvellement de la mise à disposition du vélodrome à titre gratuit.

Par ailleurs, l'USM Montargis Cyclisme compte organiser les 19 mai, 15 septembre, 19 octobre, 09 décembre 2019 des départs de courses ou randonnées de VTT ou Brocante sport. Pour l'organisation de la nocturne du *Trophée des Champions*, le Vendredi 23 août 2019, le **Guidon Châlettois** sollicite l'éclairage et la sonorisation du site.

Ces associations sollicitent des mises à disposition ponctuelles et gratuites du Vélodrome.

*Madame PARASKIOVA quitte la séance à 19 heures 47.*

Je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer les conventions qui prennent en compte la diversification des manifestations organisées au vélodrome. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

63) Attribution d'une subvention à la commune de Montargis pour la location d'une patinoire temporaire hiver 2018-2019

Monsieur SUPPLISSON : « Considérant que bon nombre des utilisateurs de la patinoire temporaire installée devant la poste de Montargis, vient de l'Agglomération Montargoise toute entière, la commune de Montargis sollicite une participation financière pour permettre, cet hiver encore, d'offrir cette activité sportive et de loisir.

Je propose de verser une participation financière de 30 000 € à la mairie de Montargis pour la prestation de location d'une patinoire. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

## RENOUVELLEMENT URBAIN DU PLATEAU

- 64) Attribution d'une subvention à l'association « Point Information Médiation Multi-Services du Plateau de l'Agglomération Montargoise » (PIMMS du Plateau) et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente

Monsieur SUPPLISSON : « L'Agglomération Montargoise est membre fondateur de l'association « Point Information Médiation Multi Services du Plateau » (PIMMS du Plateau), avec de nombreux partenaires, entreprises de service public marchands ou non (SNCF, AMELYS, EDF, ENEDIS, la Poste, ENGIE, Suez Environnement, les Mairies de Châlette-sur-Loing et de Montargis, LOGEMLOIRET, VALLOGIS.) auxquels s'ajoutent la CAF du Loiret et Pôle emploi. Le Président de l'Agglomération Montargoise est vice-président du PIMMS du Plateau.

Cette association est située dans l'Espace Multi Services.

L'objet du PIMMS du Plateau est de faciliter l'accès des populations aux services publics et aux droits sociaux, créer des emplois et favoriser l'intégration professionnelle de personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi. Depuis octobre 2016, il est reconnu Maison de Services au Public (MSAP).

En 2018, les agents médiateurs du PIMMS ont accompagné 11 805 usagers (+50%/2017) et traité plus de 69 000 motifs d'accueil (+66%/2017). L'association a également confirmé son attachement au travail collectif, neutre, et consacré à l'intérêt général, en multipliant les contacts avec de nouveaux partenaires, associatifs ou non.

Pour le compte de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing, les agents médiateurs du PIMMS assurent l'accueil et l'orientation des usagers vers les différentes structures présentes dans l'Espace Multi-Services de l'Agglomération Montargoise. Ils accompagnent également les personnes dans l'utilisation de la borne visioconférence mise à disposition par le Conseil Départemental 45 et permettant aux justiciables de s'entretenir en direct et à distance avec les intervenants de la Maison de Justice et du Droit d'Orléans.

Il vous est proposé d'attribuer une subvention de **28 000 €** à l'Association PIMMS du Plateau pour 2019 et de m'autoriser à signer la convention afférente. »

Monsieur NOTTIN demande si la somme de 28 000 € est la reconduction du montant de l'an dernier.

Monsieur SUPPLISSON confirme que la même somme est renouvelée.

Monsieur NOTTIN : « Le problème, c'est qu'on voit que les agents ont accompagné 11 805 usagers, soit + 50 % par rapport à 2017, et traité plus de 69 000 motifs d'accueil, soit + 66 %. Cela aurait mérité une augmentation de la subvention, compte tenu du travail de grande qualité et très utile pour les populations.

*Madame PARASKIOVA-ANTONINI siège à nouveau au sein de l'Assemblée et Monsieur BÉGUIN quitte la séance à 19 heures 49.*

Monsieur SUPPLISSON rappelle que le PIMMS a été initié par Monsieur DOOR, il y a quelques années, dans le cadre du projet ANRU. Il connaît, il est vrai, un très grand succès. A l'assemblée générale du PIMMS, la semaine dernière, avec l'ensemble des partenaires, il a pu constater le niveau de la trésorerie qui correspond à peu près à 10 mois de fonctionnement. Il n'y a pas d'urgence financière, aujourd'hui, à accroître les besoins du PIMMS. L'association a

très largement, en trésorerie, de quoi faire face à ses besoins et mettre en place ses actions. Monsieur NOTTIN a raison de souligner le très grand succès de ce projet qui répond aux attentes des publics. L'association dispose d'une trésorerie de 100 000 € pour 28 000 € de subvention. Bien sûr, l'Agglomération Montargoise ne la laissera pas tomber si un jour, il advenait qu'elle rencontre un besoin financier.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstention : Monsieur NOTTIN).

## **AFFAIRES ECONOMIQUES**

### **65) Attribution d'une subvention à l'AIJAM-Mission locale et autorisation à Monsieur le Président de signer la convention afférente - Exercice 2019**

Monsieur HAGHEBAERT : « Par délibération n° 02-148 du 7 novembre 2002, le Conseil communautaire a reconnu d'intérêt communautaire les activités de la Mission locale dans le cadre de la compétence Politique de la Ville « *dispositifs de développement local et d'insertion économique et sociale* ».

Ce transfert de compétence, des communes membres à l'Agglomération Montargoise, se traduit par la signature d'une convention qui fixe les engagements réciproques des deux parties.

Dans ce cadre, la Mission locale présente chaque année un rapport de ses interventions sur le territoire communautaire. Elle demande aussi les moyens financiers nécessaires à son fonctionnement l'année suivante. Mme SAVIGNAC a présenté les activités 2018 et les perspectives 2019 devant la commission Développement Economique le 18 février 2019.

Elle a notamment présenté le nouveau dispositif « 100 chances – 100 Emplois » qui doit se mettre en place de façon expérimentale sur le montargois. L'association a sollicité une subvention en hausse de 1000 € sur celle attribuée les 3 années précédentes (soit 45 600 € désormais). Au vu de la situation de trésorerie de l'association, la commission a suggéré une hausse de 400 € pour atteindre 45.000 € pour l'année.

*Monsieur BÉGUIN siège à nouveau au sein de l'Assemblée à 19 heures 49.*

Cette somme a été prévue au budget primitif 2019 à l'imputation budgétaire suivante :

➤ Fonction 9290-Article 6574.

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord, d'attribuer une subvention de **45.000 €**. Je vous propose aussi d'approuver les modalités de la convention cadre et de bien vouloir autoriser Monsieur le Président à la signer ».

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Madame BUTOR ne prend pas part au vote).

### **66) Attribution d'une subvention ordinaire à l'Office de Tourisme – Exercice 2019**

Monsieur HAGHEBAERT : « Je vous rappelle qu'une convention entre l'Agglomération Montargoise et l'OTSI, renouvelée par délibération n° 17-316 du 22 décembre 2017, définit les obligations des deux parties, pour la période 2018/2020, et prévoit le versement d'une subvention annuelle à l'Office de Tourisme pour couvrir certains frais de fonctionnement.

Dans un contexte général de contrôle des dépenses et de restriction budgétaire, la Commission Développement Economique et Touristique de l'Agglomération Montargoise vous propose d'attribuer à l'Office de Tourisme, au titre des dépenses courantes de l'association, la somme de **135 000 €**, au titre de l'année 2019. Ce montant est inchangé par rapport à l'année dernière.

Il conviendra que l'Office de Tourisme persévère dans la traçabilité des dépenses financées avec ces moyens afin de pouvoir annuellement vérifier que ces ressources particulières contribuent bien aux actions de promotion et de développement touristique du territoire. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

67) Reversement du produit de la taxe de séjour à l'Office de Tourisme de l'Agglomération Montargoise au titre de l'exercice 2019

Monsieur HAGHEBAERT : « Je vous rappelle qu'une convention entre l'Agglomération Montargoise et l'Office de Tourisme, renouvelée par délibération n° 17-316 du 22/12/2017, définit les obligations des deux parties pour la période 2018-2020. Cette convention prévoit, notamment, le reversement annuel à l'OT du produit de la Taxe de Séjour collecté pour couvrir certains frais de fonctionnement. De plus, la taxe de séjour a été instaurée au 1<sup>er</sup> janvier 2008 pour apporter de nouveaux moyens de promotion touristique du territoire.

La Commission Développement Economique et Touristique de l'Agglomération Montargoise vous propose d'attribuer à l'Office de Tourisme, au titre des dépenses finançables sur l'exercice 2019 par la Taxe de Séjour, la somme de **45 000 €**.

Il conviendra que l'Office de Tourisme organise la traçabilité des dépenses des actions de promotion et de développement touristique du territoire financées avec cette ressource, comme le prévoit la réglementation. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

68) Financement du CFA Est-Loiret (Centre de Formation des Apprentis) – Exercice 2019

Monsieur HAGHEBAERT : « Le CFA Est-Loiret assure une formation professionnelle qualifiante dans 4 métiers :

- coiffure : CAP et brevet professionnel ;
- vente/commerce : CAP et baccalauréat professionnel en 3 ans ;
- mécanique automobile : CAP et baccalauréat professionnel en 3 ans ;
- formation supérieure de technico-commercial (BTS) option matériel de bâtiment en 2 ans ;

Aujourd'hui, le CFA Est-Loiret est installé dans les locaux du lycée professionnel Jeannette Verdier, appartenant au Conseil Régional du Centre-Val de Loire.

Par délibération n° 11-148 du 24 juin 2011, l'Agglomération Montargoise a reconnu d'intérêt communautaire les actions menées par le CFA de l'Est Loiret. Il lui appartient de participer au financement du CFA Est-Loiret.

Les statuts du syndicat mixte CFA Est-Loiret basent les contributions annuelles des communes et intercommunalités en fonction du nombre d'habitants qui y demeurent.

Le CFA Est Loiret a adressé un appel de cotisation de 128 224 € au titre de l'année 2019 (128 430 € l'année précédente).

De plus, par le même courrier, le CFA EST-LOIRET demande une subvention de 2.000 € pour contribuer au financement d'un voyage pédagogique en Allemagne pour une trentaine d'élèves de la section « mécanique automobile ».

La Commission Développement Economique et Touristique s'est prononcée favorablement sur ce sujet.

Je vous propose donc d'attribuer au CFA Est-Loiret, en sus de la cotisation de 128.224 € au titre de l'exercice 2019, une subvention exceptionnelle de 2 000 €. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Monsieur ABRAHAM ne prend pas part au vote).

#### 69) Contribution au GIP Loire&Orléans Eco

Monsieur HAGHEBAERT : « L'Agglomération Montargoise Et rives du loing est membre du GIP Loire&Orléans Eco depuis sa création, en application de la délibération n° 17-85 du 23 mars 2017.

Le Groupement d'Intérêt Public Loire&Orléans Eco est un outil d'action économique destiné à favoriser l'implantation et le développement des entreprises dans le Loiret.

L'Agglomération Montargoise Et rives du loing travaille en étroite collaboration avec Loire&Orléans Eco et peut se féliciter des bonnes relations tissées avec cette structure, dont les actions d'implantation et d'accompagnement des entreprises profitent au territoire.

La convention constitutive du GIP prévoit la contribution financière des EPCI au prorata de leur population.

Les membres de la Commission Développement Economique et Touristique ont approuvé l'attribution d'une contribution au GIP Loire&Orléans Eco, pour l'année 2019, à hauteur de 60.825 €. La dépense en résultant est inscrite à l'article 65541, fonction 9290.

Je vous propose donc d'attribuer une subvention de 60 825 € au GIP Loire&Orléans Eco au titre de l'exercice 2019. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Abstention : Monsieur NOTTIN).

#### 70) Attribution d'une subvention à Initiative Loiret - Exercice 2019

Monsieur HAGHEBAERT : « Par délibération n°18-336 du 21/12/2018, le Conseil Communautaire a approuvé la mise en place d'une convention entre l'Agglomération Montargoise et l'association Initiative Loiret en matière d'appui à la création d'entreprises.

La convention, signée le 14 février 2019, fixe les engagements réciproques des deux parties : Les engagements d'Initiative Loiret portent sur :

- Des interventions auprès des entrepreneurs et porteurs de projets par le biais de prêts d'honneur et d'un accompagnement durant toute la durée du prêt
- Des interventions auprès de la collectivité par :
  - La mise à disposition des documents de communication, et d'un site internet délivrant une information détaillée pour informer et orienter les porteurs de projet
  - Le suivi de l'actualité de l'association via : Facebook, la lettre d'information envoyée par mail, le courrier d'information des projets labellisés sur le territoire communautaire
  - L'organisation des réunions préalables au comité sur l'agglomération montargoise pour sensibiliser les porteurs de projet du territoire à l'intérêt de renforcer leur trésorerie pour pérenniser leur activité
  - L'organisation, au moins une fois par an, d'une remise de chèque par le Président de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing pour valoriser l'image de l'action économique locale et du partenariat.

- La construction d'actions répondant aux problématiques des entreprises locales (ateliers, rencontres mensuelles)
- Le soutien de l'agglomération dans sa démarche de réunion des chefs d'entreprise de l'agglomération (en faire la publicité auprès des bénéficiaires de prêts, intervenir auprès de ces chefs d'entreprise)
- L'incitation des chefs d'entreprise du territoire à se rencontrer, à se connaître, à travailler ensemble, en organisant des réunions thématiques.

Selon les termes de ladite convention, l'Agglomération Montargoise soutient financièrement l'action d'Initiative Loiret en versant une subvention annuelle, au titre de la mise en place des prêts et de l'animation, sur une base de 0,40 €/habitant, soit **25 686 €**.

Cette somme a été inscrite au Budget Primitif 2019, à la fonction 9290 et à l'article 6574.

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord, d'attribuer une subvention de **25 686 €** à l'association INITIATIVE LOIRET au titre de l'exercice 2019 »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ** (Abstention : Monsieur NOTTIN).

## **URBANISME**

### **71) PLUiHD – Débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables**

**Monsieur LELIEVRE** : « Pour mémoire, la communauté d'Agglomération Montargoise a approuvé le principe d'élaborer un Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Programme Local de l'Habitat et Plan de Déplacements Urbains (PLUiHD) par délibération n° 14-283 de son conseil du 20 novembre 2014.

Et, par délibérations du Conseil communautaire du 28 mai 2015, ont été approuvées :

- les modalités de concertation avec le public ainsi que les objectifs poursuivis ;
- les modalités de collaboration avec les communes membres.

Lors du Comité de Pilotage (COPIL) du 26 septembre 2016, a été validé le scénario de développement n° 1 qui consiste à donner la priorité au renforcement du cœur d'agglomération dès le démarrage du PLUiHD. Ce choix est basé d'une part, sur le diagnostic du territoire de l'Agglomération Montargoise, et, d'autre part, sur le travail des élus en ateliers et séminaires.

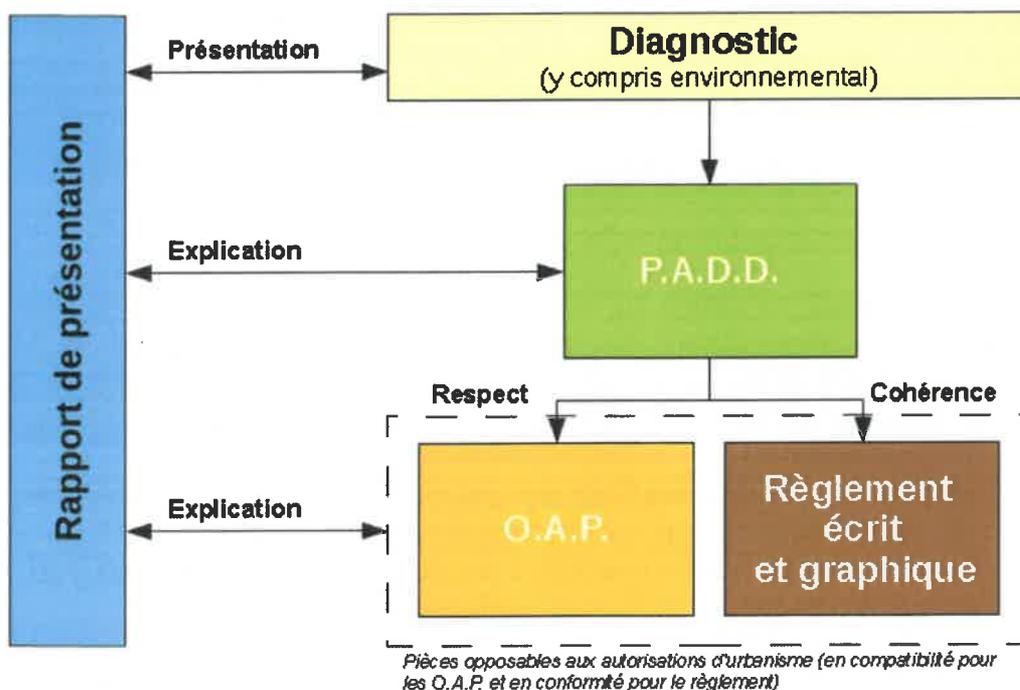
Aujourd'hui, l'objectif est d'avoir un débat sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables, dit PADD, dont les principes ont été validés lors d'un 1<sup>er</sup> COPIL le 25 septembre 2017, puis un 2<sup>nd</sup> le 19 décembre 2018 pour apporter des modifications afin de l'affiner sans pour autant en changer l'architecture.

En effet, l'article L153-12 du code de l'urbanisme spécifie qu'un « ... débat a lieu au sein de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale et des conseils municipaux ou du conseil municipal sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durables mentionné à l'article L. 151-5, au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme.

Lorsque le plan local d'urbanisme est élaboré par un établissement public de coopération intercommunale, le débat prévu au premier alinéa du présent article au sein des conseils municipaux des communes membres est réputé tenu s'il n'a pas eu lieu au plus tard deux mois avant l'examen du projet de plan local d'urbanisme. »

En préambule au débat sur les principes du PADD, revenons sur sa définition au titre du code de l'urbanisme et son impact sur le reste de la procédure :

- Article L151-5 du code de l'urbanisme : le PADD définit, d'une part, « les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques » et, d'autre part, « les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.  
Il fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain ».
- Pièce obligatoire du PLUiHD et également sa clé de voûte, c'est un document simple, court et non technique qui présente le projet politique du territoire sur toutes les thématiques du diagnostic, et donne une information claire aux citoyens et habitants sur le projet territorial.
- Le PADD n'est pas directement opposable aux permis de construire ou aux opérations d'aménagement, mais le règlement (écrit et graphique) et les Orientations d'Aménagement et de Programmation (OAP), eux opposables, constituent la traduction des orientations qui y sont définies.  
La déclinaison des orientations du PADD dans les autres pièces du PLUiHD est fondamentale puisqu'il s'agit d'assurer la cohérence interne du plan.



Ceci étant précisé, Monsieur LELIEVRE expose le projet de PADD, rédigé en concertation avec les élus, qui comporte 5 orientations déclinées en 13 objectifs. Ces orientations sont :

## **Principes du PADD du PLUiHD de l'Agglomération Montargoise actés en COPIL du 19 décembre 2018**

### **1 CONSOLIDER LA PLACE DE L'AGGLOMERATION MONTARGOISE EN TANT QU'AGGLOMERATION ACCUEILLANTE, DYNAMIQUE POUR L'EMPLOI ET SOLIDAIRE**

- 1.1 Consolider et resserrer la structure urbaine, au bénéfice d'une enveloppe rurale confortée
- 1.2 Atteindre un rayonnement économique et culturel qui attire aussi par la qualité des lieux
- 1.3 Optimiser l'enveloppe urbaine et maîtriser la consommation foncière

## **2 FAIRE DU PATRIMOINE NATUREL ET ENVIRONNEMENTAL UN ATOUT DU DEVELOPPEMENT**

- 2.1 Préserver et valoriser l'environnement de qualité
- 2.2 Renforcer l'identité du territoire en s'appuyant sur les ressources locales

## **3 CONSOLIDER LA QUALITE DE VIE ET AMELIORER LA MOBILITE DES HABITANTS ET DES ACTEURS DU TERRITOIRE**

- 3.1 Tendre vers un territoire pilote sur les mobilités, en faveur de la sobriété énergétique
- 3.2 Articuler l'offre de commerces, de services et d'équipements publics

## **4 ADAPTER ET AMELIORER L'HABITAT AUX BESOINS DES MENAGES**

- 4.1 Construire une politique de développement de l'habitat, durable et attractive
- 4.2 Maintenir et renforcer le parc existant
- 4.3 Faciliter les parcours résidentiels des ménages
- 4.4 Répondre aux besoins spécifiques

## **5 RENFORCER LA GOUVERNANCE DES POLITIQUES PUBLIQUES EN LIEN AVEC LE PLUIHD**

- 5.1 Structurer la gouvernance pour piloter le déploiement du projet de territoire
- 5.2 Affermir le dispositif de suivi du territoire et des politiques du PLUiHD à caractère partenarial

La déclinaison détaillée de ces orientations est jointe en annexe (PADD acté le 19/12/2018).

Pour information, les communes de Chalette/Loing et Conflans/Loing ont débattu sur le PADD respectivement les 15 février et 22 janvier 2019. »

Après cet exposé, Monsieur SUPPLISSON, Président, déclare le débat ouvert :

**Monsieur NOTTIN** : « Quelques remarques, on voit bien que les questions posées par le Projet d'Aménagement et de Développement Durable sont d'une grande importance. Elles touchent des secteurs décisifs pour l'avenir du territoire : équipements, urbanisme, paysage, espaces naturels, agricoles et forestiers... C'est pourquoi, le débat de ce soir est important ; il ne faut pas que ce soit un débat bâclé. Est-ce bien sérieux de ne fournir seulement qu'un document insuffisant de 6 pages qui, pour l'essentiel, nous parle de l'élaboration de la procédure en cours plutôt que du fonds. Pourtant, du peu de fonds que nous avons, des questions cruciales pointent qui méritent quelques remarques :

- Dans le paragraphe "qu'est-ce que le PADD ?", on dit que le PADD n'est pas opposable aux tiers, mais qu'il le deviendra de fait puisqu'il sera intégré dans le PLUi : ses recommandations deviendront opposables aux tiers.

- En ce qui concerne les principes, de quels emplois s'agit-il quand vous parlez de dynamique d'emplois solidaires ? Hormis ceux générés par le vélo et le commerce, c'est-à-dire des emplois à faible qualification et donc à faible rémunération, on n'en voit pas beaucoup, et pourtant c'est une question cruciale. Les emplois issus du tourisme et du commerce sont bien moins payés, bien plus précaires que les emplois industriels par exemple. La place et le développement de

l'industrie moderne et durable dans l'agglomération est une vraie question avec de vrais emplois, en CDI, des conventions collectives avancées qui fixent les travailleurs sur le territoire.

- Vous parlez de resserrer la structure urbaine, donc le développement urbain, et de maîtriser la consommation foncière, ce qui est plutôt favorable à la sauvegarde de terres pour des cultures de proximité. Il faut veiller cependant à ce que ces terres protégées soient de haute valeur agronomique ; faute de cartes précises, on ne peut pas se prononcer. En zone périurbaine, on peut se poser la question de convertir des structures céréalières en cultures maraîchères avec des circuits courts. Il faudrait également mettre en place des composteurs individuels et municipaux. Le resserrement de l'espace urbain devra conduire à une surdensification des zones urbaines : dans quelles conditions ? Augmentation du coefficient d'occupation des sols, ou immeubles de grande hauteur ? Faut-il surdensifier, urbaniser les dents creuses, les friches industrielles ? sinon il faudra admettre une stagnation voire une baisse de la population. On voit bien que tout cela mérite un débat approfondi.

- Vous parlez de faciliter les parcours résidentiels des ménages, qu'entendez-vous exactement par-là ?

- Plantation d'arbres pour capter le CO<sub>2</sub>, ceci est une bonne chose à condition de le faire de façon raisonnée avec les bonnes essences au bon endroit et en contradiction avec la volonté d'abattre les platanes des Belles manières par exemple.

- Pour la biomasse bois, je termine par-là, il faut favoriser les poêles à bois flamme verte de nouvelle conception avec la double alimentation des maisons individuelles, en imposant des cheminées dans les permis de construire afin de permettre de réduire la facture et la fracture énergétiques. »

Monsieur SUPPLISSON répond que le dossier ne présente pas six pages mais une. Cette seule page reprend les 5 points déclinés en 13 objectifs. Il s'agit simplement de l'esquisse des 5 têtes de chapitres du futur PLUi. Il ne revient pas à l'Agglomération Montargoise de fixer l'endroit où seront installés les composteurs ou les poêles à bois. Ce n'est pas du tout l'objet. Par ailleurs, Monsieur LAURENT a raison, le PLU ne précise pas quelle culture sera sur tel ou tel terrain. Monsieur LELIEVRE l'a souligné : le PADD est un stade préliminaire qui consiste à fixer les grandes orientations. Il n'y a pas de normes dans ce qui est présenté aujourd'hui. Ces orientations vont dans le sens de la densification et de la lutte contre l'étalement urbain. Celui-ci est à l'origine de tous les maux rencontrés actuellement et coûte extrêmement cher à la collectivité. Le PLU revient sur ce grand étalement urbain avec une réduction assez importante des terres constructibles afin de favoriser la densification qui est un élément de la transition énergétique et du développement durable. Quand une ville est plus dense, elle est beaucoup plus économique en transports, en assainissement, en eau potable, en énergie...

Le Conseil **PREND ACTE** de la tenue du débat sur les orientations du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD).

## 72) Commune de Montargis – Plan de Sauvegarde des copropriétés du Plateau – Instauration du Droit de Prémption Urbain Renforcé

Monsieur LELIEVRE : « Pour mémoire, l'arrêté préfectoral instituant le Plan de Sauvegarde (PdS) des 4 copropriétés du Plateau (3 verticales et 1 horizontale) a été signé le 5 mars 2018, dans le but de redresser les copropriétés « La Garde » et « Les Archers », et s'interroger sur le niveau d'intervention publique à apporter pour répondre aux enjeux plus problématiques de celle dénommée « Xaintrailles ».

A la suite des divers travaux d'analyses, d'entretiens et d'actualisation des études, il s'avère qu'il manque une donnée cruciale à l'opérateur mandaté pour parfaire son travail consistant à développer la stratégie du Plan de Sauvegarde et à proposer un ou des scénarios. En effet, l'opérateur précise qu'il est bien missionné pour un redressement des quatre copropriétés, et que son expertise atteint ses limites lorsqu'il s'agit de chiffrer des scénarios type d'aménagement.

Comme il s'agit de copropriétés, les cessions de lots qui s'y opèrent sont exonérées de la purge préalable du Droit de Préemption Urbain conformément au a) de l'article L211-4 du code de l'urbanisme. Nous n'avons donc aucune connaissance de ces cessions, et ne pouvons éventuellement nous substituer au futur acquéreur si besoin en est selon la stratégie qui sera décidée. Rappelons qu'il est nécessaire pour la puissance publique de mettre un terme aux dégradations dans ce secteur, mais également d'introduire un principe de mixité sociale qui fait défaut.

Toutefois, ledit article permet au titulaire du Droit de Préemption Urbain, par délibération motivée, de décider d'appliquer ce droit de préemption aux aliénations et cessions mentionnées au présent article sur la totalité ou certaines parties du territoire soumis à ce droit. Il s'agit alors du Droit de Préemption Urbain Renforcé (DPUR).

Compte tenu que ces copropriétés sont situées sur la commune de Montargis, qui bénéficie actuellement d'une délégation du Droit de Préemption Urbain, il y a lieu de :

- Retirer la délégation de ce droit à la commune de Montargis sur la parcelle d'assiette desdites copropriétés, à savoir AT n° 30 ;
- D'instaurer le Droit de Préemption Urbain Renforcé à l'encontre de ladite parcelle située en zone UMB dans les buts évoqués plus avant. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

### 73) Commune de Montargis – Copropriété St Roch – Détermination des représentants au syndic de copropriété

Monsieur LELIEVRE : « Dans le cadre du projet de la zone d'activités portuaire St Roch et par sa délibération n°18-342 du 20 décembre 2018, le Conseil communautaire approuvait l'acquisition des lots suivants de la copropriété St Roch :

- archives en sous-sol du bâtiment A : lots 57-58-59-60-62-65-236-245-246 d'une superficie totale de 239,10 m<sup>2</sup>,
- maison d'habitation, bâtiment C : lots 155-156-157 d'une superficie totale de 108 m<sup>2</sup>,
- ses deux places de parking : lots 158-159 d'une superficie totale de 26 m<sup>2</sup>,

L'Agglomération est propriétaire de ces biens depuis le 7 février 2019. Il appartient au Conseil communautaire de désigner ses représentants au sein du syndic de copropriété.

Pour information, s'agissant de ses représentants au sein du syndic de copropriété du centre commercial de la Chaussée, le Conseil Communautaire a élu pour membre titulaire le Vice-Président de l'Agglomération Montargoise responsable de la commission Urbanisme. Le suppléant a été élu parmi les vice-présidents, il s'agit de M. SCHOULEUR.

*Madame JEHANNET quitte la séance à 19h59 et donne pouvoir à Madame PARÉ.*

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord :

- De désigner
  - Monsieur LELIEVRE en tant que membre titulaire,
  - Monsieur SCHOULEUR comme membre suppléant.

- De leur donner pouvoir pour représenter et voter en lieu et place de l'Agglomération Montargoise lors des réunions de copropriété. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

74) Bilan des acquisitions et cessions sur l'exercice 2018

Monsieur LELIEVRE : « Conformément aux articles 11-I et II de la loi n° 95-127 du 8 février 1995, un bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisé sur l'exercice budgétaire doit faire l'objet d'une délibération et être annexé au compte administratif.

## Bilan des Acquisitions et Cessions - Exercice 2018

Communes et adresse		Opération Délivération		Vendeur/acquéreur	publication acte	nature 2111-2112-6015	PRIX
BUDGET GENERAL Amilly rue du Gros Moulin	Parcelle AX 214 et AX 215 p. pour 05a Délib 17-154 du 08/06/2017	MOUTON DUMANT/AME	Publié le 03/01/2018	mandat 1034 du 19/04/2018		38 987,14	
BUDGET GENERAL Centre medico psychologique enfant du CHAM	Parcelle AP 355 63 rue Coquillet Montargis pour 10a 48ca Délib 18-260 du 05/10/2018	CHAM/AME		mandat 4029 du 26/11/2018		223 599,05	
BUDGET GENERAL Caproga	Parcelle AP 327 et AP 328 rue Saint Roch Montargis 30 a 54 ca Délib 18-206 du 05/07/2018	CAPROGA/AME		mandat 4070 du 28/11/2018		203 325,94	
				<b>nature 775 budget principal et 7015 sur budget annexe</b>			
BUDGET GENERAL	Chaumont Pannes Parcelle ZB 150 1 ha 08 a 30 ca Climat de Chaumont Corquilleroy ZO 654 67 a 83 ca	AME/CENTRALE BIOGAZ DE CHAUMONT		titre 337 du 18/05/2018		158 526,00	
BUDGET ANNEXE GRANDE PRAIRIE	LA GRANDE PRAIRIE SUD Chalette Parcelle AO 208 11a 08 ca	AME/SCI DU CHEMIN BLEU		titre 1 du 24/05/2018 titre2 du 02/08/2018		18 430,33	
BUDGET ANNEXE ILOT 22	Terre de l'Hopital 38 rue Ambroise Paré Villemandeur Parcelle AE 383 07a 58ca	AME/AVCI		titre 1 du 08/03/2018		40 663,51	
BUDGET ANNEXE ILOT 22	Terre de l'Hopital 41 rue ambroise Paré Parcelle AE 397 AE 401 AE 403 pour 04 a 42ca	AME/ALAN		titre 2 du 17/10/2018		31 563,98	
BUDGET ANNEXE ILOT 19	Terre de l'Hopital Parcelles AE 423 AE 431 AE 415 pour 05a	AME/EL GANDAOUI		titre 4 du 27/11/2018		32 000,00	
BUDGET ANNEXE ILOT 19	Terre de l'Hopital 9 rue J, Auriol Parcelle AE 421 ARE 429 AE 431 pour 04a 92 ca	AME/ROBLIN		Titre 5 du 19/12/2018		31 488,00	
BUDGET ANNEXE ILOT 19	Terre de l'Hôpital 7 rue J, Auriol Parcelle AE 422 AE 430 AE 414 05a 08ca	AME/DALLE		Titre 6 du 19/12/2018		32 512,00	
BUDGET ANNEXE ARBORIA	la plaine de Feuillet Pannes Parcelle YL 323 Clos du Detour Pannes parcelle YL 190 YL 260 YL 258 21a 42 ca Platteville Villemandeur ZK 120 ZK 91 93a 26 ca	AME/SCI PRO AME/INDUSTRIE CARTARIE TRONCHETTI France		titre 1 du 23/05/2018		147 989,50	
				titre 3 du 05/06/2018		160 552,00	

Cessions

C'est pourquoi je vous demande de bien vouloir approuver ce bilan pour l'exercice budgétaire 2018. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ** (Abstention : Monsieur NOTTIN).

#### 75) Commune de Montargis – Boutique Bus – Prolongation du bail commercial

Monsieur LELIEVRE : « Pour mémoire, je vous rappelle que le local mis à disposition du délégataire de la mobilité urbaine sis 5 place Mirabeau à Montargis fait l'objet d'un bail commercial avec la SCI MIRABEAU (gérant M. DECAMP) depuis février 2003 et prolongé une 1<sup>ère</sup> fois en 2009, pour une nouvelle durée de 9 ans.

Voici les conditions de renouvellement approuvées en 2009 :

- Reconduction pour 9 années entières, soit du 2 avril 2009 au 1<sup>er</sup> avril 2018 ;
- Loyer annuel passera au 2 avril 2009 à 16 320 € TTC au lieu de 15 534,24 € (soit de 1 294,52 € TTC/mois à 1 360 € TTC), soit une augmentation d'environ 5,06 % ;
- Révision du loyer proportionnellement aux variations de l'indice « coût de la construction » ;
- Prorogation sous seing privé ou par acte notarié (à la charge du locataire).

La prolongation du bail est achevée depuis avril 2018. Toutefois, l'article L. 145-9 du Code de commerce prévoyant que « *à défaut de congé ou de demande de renouvellement, le bail fait par écrit se prolonge tacitement au-delà du terme fixé par le contrat.* »

Tant que le bail se prolonge tacitement, chacune des parties est tenue de respecter les stipulations contractuelles. Ainsi, le locataire continue de régler les loyers et charges et de respecter les conditions d'occupation initialement prévues ; la résiliation étant encourue en cas de manquement. Le bailleur quant à lui devra également observer toutes les obligations qui lui incombent.

La Cour de cassation retient que le bail tacitement prolongé est à durée indéterminée (Cass. Civ. 3, 7 décembre 2004).

Toutefois, si le bail est prolongé tacitement au-delà de douze ans, alors les dispositions protectrices liées au plafonnement du loyer n'ont plus vocation à s'appliquer : cela signifie que le bailleur pourra donc augmenter le loyer sans tenir compte de l'évolution de l'indice de référence stipulé dans le bail (article L145-34 du Code de commerce).

C'est pourquoi Monsieur le Président de l'Agglomération Montargoise, par courrier du 21 janvier 2019, a formulé auprès du bailleur une demande de renouvellement du bail.

Par courrier en réponse du 30 janvier 2019 (reçu le 7 février), Monsieur DECAMP, gérant de la SCI MIRABEAU, informe de son intention de renouveler le bail aux mêmes conditions que le précédent. Toutefois, le loyer annuel passera à 16 374,48 TTC au lieu de 16 320 € TTC pour tenir compte des précédentes révisions de prix intervenues depuis 2009 (soit un montant mensuel de 1 364,54 € TTC au mois d'avril 2018). Les conditions de révision sont donc les mêmes et la durée également (début au 2 avril 2018 pour finir au 1<sup>er</sup> avril 2027). »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

#### 76) Adhésion au CAUE 45

Monsieur LELIEVRE : « Le CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) est un organisme investi d'une mission d'intérêt public, né de la loi sur

l'architecture du 3 janvier 1977. Il a pour objectif de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement dans le territoire départemental. L'architecture, les paysages et le patrimoine sont d'intérêt public. Le CAUE est créé à l'initiative des responsables locaux et présidé par un élu local. C'est un organe de concertation entre les acteurs impliqués dans la production et la gestion de l'espace rural et urbain.

Les missions du CAUE en matière de conseil aux collectivités :

- couvre les champs de l'architecture, de l'urbanisme et du paysage,
- concerne autant des projets de réalisations concrètes (équipements et espaces publics, opérations d'aménagement...) que la mise en place de documents de cadrage à des échelles intra-communales, communales ou intercommunales,
- s'exerce en partenariat avec les différents acteurs et financeurs (chambres consulaires, collectivités, État...),
- fait appel à toutes les compétences professionnelles de l'équipe du CAUE, ainsi qu'à son centre de ressources documentaires,
- reste dans le domaine du conseil, et n'est ni assistance à maîtrise d'ouvrage, ni maîtrise d'œuvre.

Il est financé par la taxe d'aménagement perçue sur les permis de construire, complétée par des subventions spécifiques, et les cotisations de ses adhérents.

Depuis cette année il est désormais possible pour un EPCI de faire le choix de l'adhésion pour l'ensemble des communes qui le composent. Il devra alors s'acquitter d'un montant de cotisation équivalent à la somme des cotisations des communes membres. Cette nouvelle disposition permet de ne plus cumuler financièrement les adhésions des communes et celle de l'EPCI sur un même territoire.

Voici les montants correspondant aux nouvelles modalités d'adhésion pour la Communauté d'agglomération :

- Option 1 : EPCI adhérent pour l'ensemble des communes le composant : 7 219,05 €
- Option 2 : EPCI adhérent indépendamment des communes le composant : 1 904,41 € (*dans ce cas chaque commune doit en plus adhérer indépendamment selon l'ancienne formule*)

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord :

- de décider d'adhérer pour l'ensemble des communes membres dont le montant s'élève à 7 219,05 € pour l'année 2019.
- d'autoriser Monsieur le Président à signer le bulletin d'adhésion pour 2019. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

#### 77) Principe de convention d'occupation des sites de l'Agglomération Montargoise par les antennistes – Modification

Monsieur LELIEVRE : « Par délibération n° 18-261 du conseil communautaire du 27 septembre 2018, ont été approuvés les conditions de conventionnement avec les antennistes.

Toutefois, cette délibération ne prévoit pas le cas suivant exposé ci-après :

Dans le cadre de l'amélioration de la couverture Internet sur le département, le Conseil Départemental (CD 45) a prévu de couvrir via une technologie hertzienne (THD Radio) la commune de Conflans-sur-Loing dont la desserte actuelle est insuffisante. Malheureusement, il n'est pas possible d'installer un pylône sur la commune mais les difficultés pour trouver un terrain adapté ont amené à envisager un nouveau scénario. Il est en effet possible de couvrir cette commune à partir du château d'eau situé sur Amilly (adresse : 552 rue du maréchal Juin) dans la zone industrielle. Cet ouvrage, d'une hauteur de 36,4 m, offre des conditions idéales

pour couvrir la commune de Conflans-sur-Loing (et les communes alentour comme Mormant-sur-Vernisson) et ce d'autant qu'il se situe dans une zone fibrée par leur délégataire Loiret THD (Lysséo).

Le Conseil départemental du Loiret, porteur du projet de développement du haut débit pour tous, trouve et fournit les sites, l'alimentation électrique pour l'implantation d'opérateurs privés (dans le cas présent il s'agirait de WEACCESS). Ces opérateurs mettent en place des infrastructures aériennes légères permettant de desservir les usagers des communes rurales en internet haut débit. Il s'agit plus d'une prestation en lien avec le service public que de service marchand à rentabilité élevée.

Par ailleurs outre le loyer annuel, cette redevance prévoit l'application de redevances, de pénalités en cas de non-respects des obligations mises à la charge du Preneur ainsi que la mise en place d'une garantie financière. La rédaction actuelle de la délibération soumet les Preneurs bénéficiant de la gratuité de l'hébergement de leur(s) installation(s), de par l'exercice du service public qu'ils assurent, à ces différentes modalités financières. Il apparaît nécessaire de préciser que ces organismes, dont les installations sont légères au regard de celles des opérateurs télécom, n'y sont pas soumis.

Ainsi, il y a lieu de compléter la délibération du 27 septembre 2018 comme suit :

- dans la partie « Tarifs (service public) » :  
gratuité pour les opérateurs privés œuvrant pour le Conseil Départemental dans le cadre du développement du haut débit pour tous, et dans le cadre d'une mission de service public.
- En bas du paragraphe « modalités financières » :  
Seuls les organismes assujettis à un loyer annuel sont soumis aux redevances et / ou pénalités listées ci-avant.

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord :

- d'approuver les modifications de la délibération n° 18-261 du Conseil communautaire du 27 septembre 2018. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

78) Commune d'Amilly – Site du Château d'eau rue du Maréchal Juin – Convention tripartite Agglomération Montargoise/Lyonnaise des Eaux SUEZ/WEACCESS

Monsieur LELIEVRE : « A la suite de la modification de la délibération n° 18-261 du 27 septembre 2018 évoquée précédemment, et dans le cadre de l'implantation de l'opérateur WEACCESS sur le site du château d'eau rue Maréchal Juin à Amilly pour desservir les usagers de la commune de Conflans/Loing en internet haut débit à la demande du Conseil Départemental du Loiret, l'Agglomération Montargoise doit conclure une convention d'occupation dudit site.

Les conditions sont les suivantes :

- Projet d'implantation de 1 à 2 antennes sur le château d'eau situé rue du Maréchal Juin à Amilly et une armoire électrique en pied d'ouvrage. Le Département du Loiret prend en charge la desserte des installations en énergie et en réseau de communication.
- Objectif : fournir l'accès au haut débit aux usagers de la Commune de Conflans sur Loing
  - Notion de service public (accès haut débit et couverture des zones blanches plus que de rentabilité commerciale) justifiant l'absence de loyer
- Opérateur unique retenu par le Département du Loiret : WEACCESS
- Convention tripartite entre Agglomération Montargoise, SUEZ et WEACCESS

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord :

- d'autoriser Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la conclusion de cette convention d'occupation tripartite Agglomération Montargoise/Lyonnaise des Eaux SUEZ/WEACCESS. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

79) Commune de Montargis – Port Saint-Roch – Acquisition d'une partie de la parcelle AP n° 64 appartenant à la SCI DIANJE

Monsieur LELIEVRE : « Le projet de zone d'activité portuaire Saint Roch approuvé lors du conseil communautaire du 28 juin 2018 comporte un certain nombre d'acquisitions.

*Madame BUTOR quitte la séance à 20h06 (et donne pouvoir à Monsieur TERRIER).*

L'acquisition d'une partie de la parcelle AP n° 64 (fond) appartenant à la SCI DIANJE (représentée par M. MAINE), sise 67 rue Coquillet à Montargis, est également nécessaire à la réalisation de ce projet. La proposition de prix de vente pour une superficie d'environ 241 m<sup>2</sup> est de 24 100 € TTC hors frais de notaire, acceptée par le propriétaire. Par ailleurs, l'Agglomération Montargoise prendra à sa charge le plan de bornage ainsi que la reconstruction d'un mur identique à celui existant pour définir les nouvelles limites de propriété. Ce mur fera partie intégrante de la future parcelle restant appartenir à la SCI DIANJE (sans mitoyenneté, en pleine propriété).

L'avis du Domaine a été sollicité le 8 février dernier. Celui-ci, reçu le 25 février 2019, n'appelle pas d'observation sur l'accord de prix entre les parties, à savoir 24 100 € TTC.

Je vous propose, si vous en êtes d'accord :

- D'approuver l'acquisition d'une partie de la parcelle AP n° 64 (environ 241 m<sup>2</sup>) appartenant à la SCI DIANJE (représentée par M. MAINE), sise 67 rue Coquillet à Montargis au prix total de 24 100 € TTC (hors frais notariés) et la prise en charge du plan de bornage ainsi que la reconstruction d'un mur identique à celui existant pour définir les nouvelles limites de propriété. Ce mur fera partie intégrante de la future parcelle restant appartenir à la SCI DIANJE (sans mitoyenneté, en pleine propriété) ;
- D'autoriser Monsieur le Président à entreprendre et signer tous les documents nécessaires à la conclusion de cette acquisition »

Monsieur NOTTIN : « Dans le document du cabinet Grether de juin 2018, à l'origine du projet, page 40, cette parcelle de 300 m<sup>2</sup> faisait partie du projet initial et comprenait le lasergame et la boulangerie. Cela a été abandonné. Elle se compose d'une maison d'habitation, d'un immeuble locatif apparemment divisé en mini-studios qui bordent la rue Coquillet et à l'arrière un jardin ou autre ; ce n'est pas visible depuis la rue donc je ne sais pas. La transaction ne porte plus sur l'ensemble de la parcelle, elle ne semble pas concerner l'immeuble bâti mais seulement la partie de terrain à l'arrière pour une superficie de 241 m<sup>2</sup> avec sans doute l'intention d'assurer une continuité entre la parcelle du centre médico-psychologique et les parcelles C.A.PRO.GA. La transaction qui comporte la construction d'un mur délimitant la nouvelle propriété, aux frais de l'Agglomération, et revenant au propriétaire au prix d'achat de 24 100 € semble une sacrée belle affaire pour le propriétaire. »

Monsieur LELIEVRE précise que le mur mesure 3 mètres de long. Il permettra de ne pas causer de problèmes avec la copropriété.

Monsieur SUPPLISSON indique que l'acquisition du bâtiment comprenant le lasergame et la boulangerie n'est pas abandonnée. Ce n'est pas parce que l'Agglomération Montargoise n'achète pas que le projet est abandonné. L'Agglomération laisse cette partie-là à d'autres opérateurs mais elle fait clairement partie du projet du port. Ce projet ne sera pas établi par l'Agglomération toute seule. Le propriétaire des murs, ou son successeur, devra en faire son affaire. L'agglomération s'est retirée de ce dossier parce que cela coûtait trop cher et il convenait d'être précautionneux et prudent.

Deuxièmement, l'acquisition dont il est question est en bordure de silo. Ce terrain est beaucoup plus économique que le bâtiment du lasergame/boulangerie, pour la même surface. Le terrain acheté prendra de la valeur. Les Domaines, dans leur avis, avait donné une valeur supérieure au prix d'achat mais une provision pour dépréciation a été intégrée. C'est une très bonne affaire pour l'Agglomération : 250 m<sup>2</sup> environ de terrain, face au port, à 24 000 €. Cette évaluation est faite par le service des Domaines. Le mur de 3 mètres sera enlevé et repoussé. La dépense ne semble pas être excessive.

Par rapport au projet Grether, ces maisons en façade de la rue Coquillet faisaient partie du projet initial. Celui-ci a évolué du fait de son déplacement et permet de constituer un projet plus économique, de laisser la maison là où elle est. Les studios meublés locatifs vont bien avec l'activité portuaire. Il n'y a pas lieu finalement de raser le bâtiment, alors qu'une occasion de synergie se présente.

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ** (Abstention : Monsieur NOTTIN).



80) Convention de partenariat avec Logem Loiret sur l'étude relative à l'enjeu de la résidentialisation et du stationnement autour de la gare

Monsieur LELIEVRE : « Le quartier Chautemps, quartier prioritaire dans le cadre du contrat de ville 2015 – 2020 (Quartier Prioritaire de la Ville (QPV) Le bourg – Chautemps) est bordé par la forêt domaniale de Montargis et à l'Ouest par la Gare SNCF.

La proximité de la gare SNCF a des conséquences importantes pour le quartier. En effet, bien que l'Agglomération ait investi dans l'extension du parking, l'affluence quotidienne autour de la gare SNCF de Montargis entraîne des nuisances quotidiennes sur le secteur : stationnement sauvage, dégradation des espaces publics et privés.

Ainsi, l'Agglomération Montargoise en partenariat avec Logem Loiret souhaite lancer une étude relative à l'enjeu de la résidentialisation et du stationnement autour de la gare. Il s'agira d'étudier la répartition des espaces entre le domaine public et le domaine privé de Logem Loiret afin de lutter contre le stationnement sauvage et de protéger les espaces de stationnement des locataires du parc social du quartier.



Cette étude, estimée à 15 000 €, sera portée par l'Agglomération Montargoise. Logem Loiret participera financièrement à hauteur de 40%.

La présente convention a pour objet de préciser les conditions administratives et financières respectives de LogemLoiret et de l'Agglomération Montargoises Et rives du loing en ce qui concerne les modalités de partenariat dans le cadre de cette étude.

Je vous propose donc, si vous en êtes d'accord :

- D'approuver les termes de la convention avec Logem Loiret sur l'étude relative à l'enjeu de la résidentialisation et du stationnement autour de la gare.
- D'autoriser Monsieur le Président à signer ladite convention de partenariat avec Logem Loiret. »

Monsieur NOTTIN : « LogemLoiret se moque du monde à Chautemps depuis fort longtemps. Le problème aurait dû déjà trouver un début de solution. Rien n'est fait depuis des années pour les locataires qui ne peuvent pas stationner : toutes les places sont prises le matin par les gens qui vont travailler à Paris. Il y aurait eu de quoi sécuriser les lieux par des barrières. LogemLoiret applique une politique sociale plutôt dure. Aucun effort n'est fait depuis des années, et les locataires subissent la situation. Je vais voter cette délibération car elle va dans le bon sens, mais je trouve que LogemLoiret s'en tire à bons comptes. »

Monsieur SUPPLISSON remarque qu'à chaque fois qu'une action positive est réalisée, il est possible de regretter de ne pas l'avoir fait avant. Ça s'applique sur toute action. Ce projet-clé est lancé pour protéger les habitants du quartier qui subissent les nuisances liées à la gare. Les

habitants auront désormais leur propre jardin, leur propre place de stationnement et leur propre lieu de vie. Ce projet est stratégique puisque 2 000 voitures ventouse s'approprient le quartier de la gare, et il faut protéger les habitants. L'Agglomération prend la main avec LogemLoiret pour que cette proposition, concertée avec les habitants, aboutisse en 2019.

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

## **LOGEMENT**

### 81) Versements des aides de l'OPAH

Monsieur LAURENT : « Voici les 8 dossiers présentés, dans le cadre du suivi-animation de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat par SOLIHA Loiret et qui ont reçu un accord favorable de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) : Les aides sont versées après paiement des factures par les bénéficiaires : Pour information, chaque dossier fera l'objet d'une délibération.

Aussi, je vous propose, si vous en êtes d'accord :

- De verser aux personnes ci-dessous mentionnées lesdites aides sur présentation des factures payées et ce dans le cadre de la convention relative à l'OPAH.

1 Trimestre 2019	Commune	Type de travaux	Montant des travaux TTC	Montant sollicité AME
1 - PROCHASSON Mireille	Chalette sur Loing	Maintien à domicile	3 790,00 €	359,00 €
2 - ULMER Llyod	St Maurice / Fessard	Rénovation Thermique	45 885,00 €	1 250,00 €
3 - MEJAJRA Chedly	Amilly	Rénovation Thermique	106 585,00 €	4 890,00 €
4 - GOLLIAU Marguerite	Villemandeur	Rénovation Thermique	9 120,00 €	577,00 €
5 - VALOT Sylvette	Villemandeur	Maintien à domicile	8 354,00 €	792,00 €
6 - MABILAT Michel	Cepoy	Rénovation Thermique	30 083,00 €	1 250,00 €
7 - KLOPFENSTEIN Gilbert	Amilly	Rénovation Thermique	11 760,00 €	814,00 €
8 - BEKKOUCHE Houaria	Montargis	Rénovation Thermique	21 818,00 €	1 247,00 €
			<b>237 395,00 €</b>	<b>11 179,00 €</b>

Pour information, le dossier n° 3 de Mr MEJAJRA, bailleur, est une division d'une maison en 2 logements :

- RDC : T5 de 123 m<sup>2</sup> (le loyer appliqué sera de 560 €/mois)
- 1<sup>er</sup> Etage : T3 de 55 m<sup>2</sup> (le loyer appliqué sera de 250€/mois)

Aussi, la participation de l'Agglomération Montargoise est plus importante. »

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ**.

82) ADIL du Loiret : Participation de l'Agglomération Montargoise pour 2019

Monsieur LAURENT : « Par délibération du Conseil communautaire n° 04-33 en date du 25 mars 2004, l'Agglomération Montargoise Et rives du loing a adhéré à l'Agence Départementale pour l'Information sur le Logement du Loiret.

En effet, les objectifs de cette structure, de niveau départemental sont :

- favoriser la connaissance et la réalisation de logements dans le parc privé ;
- informer les partenaires de l'habitat ainsi que les particuliers ;

Ces objectifs sont en adéquation avec ceux que souhaite mener l'Agglomération Montargoise en matière de politique de l'habitat et d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables.

Aussi, je vous propose :

- D'approuver la participation de l'Agglomération Montargoise Et rives du loing en 2019 à l'ADIL du Loiret ;
- De verser à l'ADIL du Loiret, la somme d'un montant de 6 897 €, les crédits sont prévus au BP 2019 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier. »

Madame PARÉ explique qu'elle a reçu le pouvoir de Madame JEHANNET, absente, et que celle-ci ne souhaite pas prendre part au vote à cette question ainsi que pour le FUL.

Délibération votée à l'**UNANIMITÉ** (Madame JEHANNET ne prend pas part au vote).

83) FUL (Fonds Unifié du Logement) : Participation de l'Agglomération Montargoise pour 2019

Monsieur LAURENT : « Le Fonds Unifié du Logement (FUL) est un dispositif géré par le Conseil départemental du Loiret dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités locales, la CAF, la Mutualité Sociale Agricole, les bailleurs sociaux, les fournisseurs d'eau, d'énergie et de téléphone, non seulement en termes de versement de participation mais aussi en termes de coordination.

Le public ciblé concerne les personnes ou familles, habitants du département du Loiret (sans condition de résidence préalable), éprouvant des difficultés particulières, en raison notamment de l'inadaptation de leurs ressources ou de leurs conditions d'existence, pour accéder à un logement décent et indépendant ou pour s'y maintenir et pour y disposer de la fourniture d'eau, d'énergie et de services téléphoniques, que ce soit un bailleur public ou privé.

Ce dispositif est utilisé en dernier ressort quand les autres leviers tels que la solidarité (entourage familial ou amical), relations amiables entre bailleurs et locataires ou d'autres dispositifs sociaux n'ont pas abouti. Il s'articule avec les autres organismes et dispositifs relevant de cette thématique notamment avec les commissions de coordination d'actions de prévention des expulsions (CCAPEX).

Les aides ci-dessous mentionnées peuvent être attribuées sur décision de la commission du FUL, pilotée par le Conseil départemental :

- Aides directes pour accès à un logement décent : cautionnement de loyer et charges locatives, dépôt de garantie, 1<sup>er</sup> loyer, équipements ménagers et mobilier de première nécessité, dettes locatives anciennes qui conditionnent l'accès à un nouveau logement.

- Aides directes pour maintien dans un logement décent : dettes de loyers et de charges locatives, impayés d'énergie, d'eau, de services téléphoniques et d'assurance d'habitation.
- Aides indirectes : mesures d'accompagnement social, de garanties et au financement aux organismes de gestion locative qui font de la sous-location.

Ainsi, l'Agglomération Montargoise, qui participe en lieu et place de ses communes membres suite à une délibération du Conseil communautaire n°05-130 du 23 juin 2005, a déclaré le FUL d'intérêt communautaire et a versé en 2018, une cotisation de 0,77 €/habitant, à savoir un montant de 48 283 €.

Aussi, je vous propose :

- De participer pour 2019, dans le cadre du partenariat avec le Conseil départemental du Loiret en matière d'aide aux ménages en difficulté, au dispositif FUL ;
- De verser au Conseil départemental du Loiret, pour 2019, une cotisation de 0,77 € par habitant dont le montant est prévu au Budget primitif 2019 ;
- D'autoriser Monsieur le Président à signer tout document relatif à ce dossier. »

Monsieur NOTTIN : « Je suis favorable au versement de cette cotisation. Je redis malheureusement tous les ans la même chose. Encore une fois, depuis 2014, nous avons de nouvelles conditions imposées durcissent les modalités d'accès au FUL. Cette situation a fait baisser le nombre de bénéficiaires. Tout cela permet malheureusement de faire des économies sur le dos de ceux qui en ont besoin. Par exemple, concernant le FUL énergie, le Conseil départemental impose de ne pas avoir plus d'une facture de retard sur une année, cela exclut les personnes qui disposent d'une facture tous les deux mois. Les gens cherchent à payer rapidement une première facture de retard, ils reçoivent rapidement la deuxième, ils sont alors exclus du FUL. Cela revient presque à dire aux gens que dès qu'ils ont une facture de retard, ils feraient mieux de demander tout de suite une aide. Autre obstacle : le FUL n'intervient que si la dette est entièrement soldée en même temps. Ainsi, le montant maximum du FUL énergie étant de 550 €, si une personne a une facture de 1 000 €, elle doit trouver les 450 € qui manquent. Le tout avant qu'une nouvelle facture n'arrive, sinon cela fait deux factures de retard et dans ce cas-là, le FUL n'est pas accordé. C'est un vrai parcours du combattant.

Il y aurait encore bien d'autres exemples. Finalement, il y a peu de demandes de FUL vu que peu de gens entrent dans les critères. Voilà le bon moyen qu'a trouvé la majorité de droite du Conseil départemental pour limiter les dépenses en la matière. L'Agglomération Montargoise devrait s'assurer que la cotisation qu'elle verse est utile aux gens. Les économies effectuées sur le dos des gens ne sont pas bonnes, elles font basculer un certain nombre dans le surendettement. L'Agglomération devrait exiger d'avoir des chiffres sur le nombre de bénéficiaires du FUL sur plusieurs années. On verrait ainsi que depuis le changement du règlement en 2014, leur nombre a chuté. Tous les ans, il faut redire la même chose et rien ne bouge. Pourtant, vous avez dit ici que les choses allaient changer dans le bon sens, mais nous croiserons certainement la Sainte vierge avant d'avoir vu un semblant de début de réforme du FUL allant dans le sens d'un élargissement du nombre de bénéficiaires. »

Monsieur SUPPLISSON met aux voix cette délibération.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ (Madame JEHANNET ne prend pas part au vote).

84) PLUiHD : Autorisation à Monsieur le Président de transmettre pour avis aux communes membres le projet du Programme d'Orientations et d'Actions en matière d'habitat

Monsieur LAURENT : « Le PLUiHD (Plan Local d'Urbanisme intercommunal valant Habitat et Déplacements urbains), est composé des pièces suivantes : rapport de présentation, PADD

(Projet d'Aménagement et de Développement Durables), POA Habitat et Déplacement (Programme d'Orientations et d'Actions), OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation), règlement et annexes.

Nous venons de débattre sur le projet de PADD.

Il s'agit maintenant d'arrêter le projet du POA Habitat qui est donc un des documents de mise en œuvre du PADD.

Le projet du POA présenté en annexe a été débattu et validé lors du COPIL du 19 décembre 2018 et reprend les orientations du PADD en matière d'habitat :

- Orientation 1 : Consolider la place de l'AME en tant qu'agglomération accueillante, dynamique pour l'emploi et solidaire
- Orientation 4 : Adopter et améliorer l'habitat aux besoins des ménagers
- Orientation 5 : Renforcer la gouvernance des politiques publiques en lien avec le PLUiHD.

Les objectifs globaux de production de logements sur une durée de 12 ans sont estimés à 3 226 logements soit un objectif annuel de 269 logements. Le zonage du PLUiHD sera compatible avec ces objectifs.

Le projet du POA a été élaboré dans le cadre d'un programme d'actions qui définit le calendrier des projets, les éléments de coût, les aspects de gouvernance ainsi que le suivi et l'évaluation.

Quatre volets ont été développés avec 26 actions :

- Volet parc privé - 9 actions :
  - a. Poursuivre la dynamique d'amélioration des logements initiée par l'OPAH
  - b. Renforcer le conseil et l'accompagnement des particuliers et le pérenniser
  - c. Collaborer aux dispositifs destinés à lutter contre l'habitat indigne,
  - d. Éviter la paupérisation et la dégradation des copropriétés,
  - e. Mettre en œuvre des chantiers d'auto-réhabilitation accompagnés dans le quartier bourg/Chautemps,
  - f. Informer et sensibiliser les propriétaires de logements vacants,
  - g. Rassurer les propriétaires bailleurs sur les rapports locatifs,
  - h. Mettre en place un prêt à taux zéro
  - i. Donner un coup de pouce aux primo-accédants à la propriété
- Volet parc social - 5 actions :
  - a. Soutenir la production de logements sociaux,
  - b. Accélérer la rénovation du parc social,
  - c. Piloter les attributions de logement social,
  - d. Piloter la gestion de la demande de logement social ;
  - e. Favoriser l'accès social à la propriété dans le neuf
- Volet publics spécifiques- 7 actions :
  - a. Élargir l'offre d'hébergement pour les jeunes en formation,
  - b. Créer une offre nouvelle d'hébergement pour les jeunes,
  - c. Faciliter le développement d'une offre de logement intermédiaire entre le domicile et la maison de retraite,
  - d. Agrandir les aires d'accueil des gens du voyage,
  - e. Aménager des terrains familiaux,
  - f. Créer deux logements d'urgence,
  - g. Soutenir la réalisation d'une pension de famille pour les personnes en grande précarité
- Volet développement durable et gouvernance - 5 actions :
  - a. Renforcer la coordination et l'anticipation dans la production de logements
  - b. Articuler stratégie et projets,
  - c. Sensibiliser les élus à un urbanisme durable,

- d. Mettre en place un observatoire foncier et
- e. Assurer le suivi de la politique de l'habitat.

Les montants annuels prévisionnels des actions et des moyens humains y compris ceux relatifs aux conditions d'accueil des gens du voyage sont évalués à 948 337 €.

Le calendrier prévisionnel est le suivant :

- **Transmission aux communes membres pour avis**, dans un délai de deux mois, sur les moyens relevant de leurs compétences à mettre en place dans le cadre du POA Habitat : retour début juin 2019
- **Délibération du Conseil communautaire** du 27 juin 2019 : arrêt en même temps que le projet PLUi
- **Transmission du projet au Préfet qui saisit, pour avis, le Comité Régional de l'Habitat (CRH)** ; celui-ci a un délai de deux mois pour se prononcer : septembre 2019 au plus tard.
- Néanmoins, s'il y a lieu, transmission par le Préfet dans un délai d'un mois des demandes motivées de modification à compter de la transmission de l'avis du CRH. Dans ce cas, délibération du Conseil communautaire pour se prononcer et s'il accepte, transmission du projet modifié aux communes membres
- **Adoption du POA Habitat** : Conseil communautaire du 26 septembre 2019 ou 21 novembre 2019.

Je vous propose donc :

- D'envoyer pour avis, le projet du POA Habitat (Programme d'Actions et d'Orientations) en matière d'habitat de la Communauté d'agglomération, Agglomération Montargoise Et rives du loing tel que présenté en annexe ;
- Ce projet du POA habitat est transmis aux conseils municipaux des communes membres, pour débat, dans un délai de deux mois, sur les moyens relevant de leurs compétences à mettre en place dans le cadre du POA Habitat : retour début juin 2019.

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

## **TRAVAUX**

### 85) Avenant n° 1 à la convention de groupement de commandes pour les travaux d'aménagement de la rue de l'Huilerie et de requalification des espaces publics dans le périmètre de l'église et de la salle des fêtes sur la commune de Saint-Maurice-sur-Fessard

Monsieur DUPATY : « Les travaux d'aménagement de la rue de l'Huilerie et de requalification des espaces publics dans le périmètre de l'Eglise et de la Salle des Fêtes à SAINT MAURICE-SUR-FESSARD, ont fait l'objet d'une convention de groupement de commandes entre l'Agglomération Montargoise et la commune, approuvée par le Conseil communautaire du 20 décembre 2018.

Cette convention de groupement de commandes prévoyait le versement en une seule fois, par l'Agglomération Montargoise à la commune de SAINT MAURICE-SUR-FESSARD, d'un montant total de 304 771,70 € HT, soit 365 726,04 € TTC à la réception définitive des travaux. Ce montant correspond aux travaux qui seront réalisés sur les réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales qui sont de compétence communautaire ainsi que sur la voirie de la rue de l'Huilerie, voie communautaire.

Compte-tenu du montant important de la participation financière de l'Agglomération Montargoise à ces travaux, la commune, coordonnateur de l'opération, demande que celui-ci soit versé en plusieurs fois, suivant l'avancement des travaux.

En conséquence, un avenant à la convention de groupement de commandes doit être passé. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

86) Avenant n°1 à la convention relative au versement d'un fonds de concours de la Région Centre-Val de Loire à l'Agglomération Montargoise pour la rénovation d'une partie des sols de l'ensemble sportif du Château blanc

Monsieur DUPATY : « La commission permanente du Conseil Régional a décidé d'attribuer, lors de sa réunion du 22 juin 2018, à l'Agglomération Montargoise, une subvention maximum de 25 546,00 € pour la rénovation d'une partie des sols de l'ensemble sportif du Château Blanc, dont le coût total est estimé à 63 864,25 € HT.

Une convention de fonds de concours a donc été établie entre les deux collectivités. Cette convention a été approuvée par le Conseil Communautaire lors de sa séance du 24 mai 2018 et signée par les deux parties le 3 juillet 2018.

L'Article 4 de ladite convention stipule que les travaux devaient être intégralement réalisés avant le 31 août 2018. Or, la rénovation d'une partie des sols du complexe sportif du Château Blanc n'a pu être effectuée avant cette date. Sa réalisation a donc été reportée et devrait se dérouler durant la dernière semaine du mois de juin 2019 et la 1<sup>ère</sup> quinzaine du mois de juillet 2019.

La convention n'étant pas caduque, il convient de prolonger d'une année supplémentaire le délai de réalisation des travaux, soit jusqu'au 1<sup>er</sup> octobre 2019 par un avenant n° 1.

En conséquence, je vous propose d'autoriser Monsieur le Président à signer l'avenant n° 1 à la convention relative au versement d'un fonds de concours de la Région Centre-Val de Loire à l'Agglomération Montargoise pour la rénovation d'une partie des sols de l'ensemble sportif du Château Blanc. »

Délibération votée à l'UNANIMITÉ.

*o.o.o.o.o*

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, Monsieur SUPPLISSON, Président, lève la séance à 20 heures 30.

**Le Secrétaire  
de séance**



**Catherine MASTYKARZ**

**Le Président  
de l'Agglomération Montargoise Et  
rives du loing**



**Frank SUPPLISSON**

